





L'ABBE ST. ŻELAZOWSKI  
Docteur de l'Université de Paris  
(LETTRES)

---

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET  
LA COMMISSION D'ÉDUCATION  
EN POLOGNE



PARIS  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVE  
71, RUE DE RENNES, 71

—  
1910







L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET  
LA COMMISSION D'ÉDUCATION  
EN POLOGNE



L'ABBÉ ST. ŻELAZOWSKI  
Docteur de l'Université de Paris  
(LETTRES)

---

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET  
LA COMMISSION D'ÉDUCATION  
EN POLOGNE



INSTITUT  
DADŃ I WYKONAWCZY PAN  
BIBLIOTEKA  
00-330 Warszawa, ul. Nowy Świat 72  
Tel. 26-68-63

PARIS  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ  
71, RUE DE RENNES, 71

—  
1910



20.143

# TABLE DES MATIÈRES

---

TABLE DES MATIÈRES. . . . .	1
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE . . . . .	3
AVANT-PROPOS. . . . .	9

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

La Pologne à la fin du xviii <sup>e</sup> siècle : Etat politique, économique, social et moral. Une des causes essentielles de sa décadence doit être cherchée dans les écoles . . . . .	11
--	----

## CHAPITRE II

L'instruction publique jusqu'au xiv <sup>e</sup> siècle. — Fondation de l'Université de Cracovie. — L'humanisme. — La Réforme. — Ecoles protestantes. — Le cardinal Hosius et l'introduction des jésuites. — Leur domination. — Leurs méthodes. — Les académies de Vilna et de Zamosc. — Les Piaristes. — Résultats de cet enseignement. . . . .	29
--	----

## CHAPITRE III

Apparition d'un esprit nouveau. — Influence de l'étranger. — Stanislas Leszczyński et son école. — Stanislas Konarski. — Sa doctrine et la réforme des écoles. — Sa propagande. — Résistance qu'il rencontre. — Résultats réels obtenus . . . . .	61
---	----

CHAPITRE IV

La diète de 1773-1775. — Ses premières préoccupations.  
— Suppression des jésuites. — Discussions qu'elle  
provoque. — Etablissement de la Commission  
d'éducation nationale . . . . . 85

CHAPITRE V

Composition de la Commission d'éducation. — Ses pre-  
miers travaux. — Régularisation des fonds des  
Jésuites. — Société élémentaire. — Réforme des  
académies de Cracovie et de Vilna. — Statuts  
scolaires. — Division des écoles. — Système  
d'enseignement. — Ecoles paroissiales. — Ecoles  
professionnelles. — Education des filles. — Littéra-  
ture. — Fin de la Commission d'éducation. — Les  
fonds scolaires. — Conclusion. . . . . 110

## SOURCES

---

- A. KAMIENSKI. *L'Education civique*. Varsovie, 1774.
- A. POPLAWSKI. *De l'Organisation et du perfectionnement de l'éducation civique*. Varsovie, 1775.
- Le Procès-verbal ou la description de ce qui se passa à la diète extraordinaire de Varsovie qui fut convoquée pour traiter avec les cours de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin*. Varsovie, 1775.
- Le Procès-verbal de la diète de 1776*. Varsovie, 1776.
- Le Rapport aux Etats de la République dressé par les députés chargés d'examiner la commission distributive et judiciaire des biens des Jésuites et présenté à la diète en 1776*. Varsovie, 1776.
- Rapport de l'inspection générale de Holowczyc en 1782*.
- Rapport de l'inspection générale de l'académie de Cracovie en 1786* par I. Oraczewski.
- Les Statuts de la Commission d'éducation nationale touchant l'état académique et édictés pour les écoles des pays de la République*. Varsovie, 1783.
- Fragment d'une histoire des écoles de Kalisz tiré d'un manuscrit de l'époque (1783) publié par B. Woyciechowski*.
- Volumina legum*. Pétersbourg, 1860.
- BALIŃSKI. *Mémoires de Jean Śniadecki*. Vilna, 1864.
- M. MATUSZEWICZ. *Mémoires*. Varsovie, 1876.
- J. WYBICKI. *Mémoires*. Léopol, 1881.
- Les rapports des écoles de province et de district 1777-1786* publiés par Wierzbowski. Varsovie, 1902.
-



## BIBLIOGRAPHIE

---

### En Polonais.

M. SUROWIECKI. — De la Décadence de l'industrie et des villes en Pologne. Varsovie, 1810.

I. ŁUKASZEWICZ. Les Églises des Frères Moraves. Posen, 1835.

KITOWICZ. — Description des mœurs et des coutumes sous le règne d'Auguste III. Posen, 1840.

H. KOŁONTAY. — État de l'instruction en Pologne dans les dernières années du règne d'Auguste III. Posen, 1841.

E. RACZYŃSKI. — Tableau des Polonais et de la Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Posen, 1844.

J. ŁUKASZEWICZ. — Histoire des écoles dans la Couronne et dans le grand-duché de Lithuanie. Posen, 1844.

J. LELEWEL. — La Pologne. Posen, 1859.

H. SCHMITT. — Aperçu sur la vie et les écrits de Kołontay. Léopol, 1860.

MECHERZYŃSKI. — La Réforme de l'académie de Cracovie en 1780. Cracovie, 1864.

H. SCHMITT. — Histoire de la Pologne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Posen, 1866.

KRAUSHAR. — Histoire des Juifs en Pologne. Varsovie 1866.

W. ZAKRZEWSKI. — Origine et progrès de la Réforme en Pologne. Cracovie, 1870.

KRASZEWSKI. — La Pologne pendant les trois partages. Posen, 1873.

ZALĘSKI. — Histoire de la suppression des Jésuites et leur conservation en Russie Blanche. Léopol, 1874.

J. MORAWSKI. — Histoire de la nation polonaise Posen, 1877.

K. SZAJNOCHA. — Edvige et Jagellon. Varsovie, 1877.

A. REMBOWSKI. — Stanislas Leszczyński comme statisticien. Varsovie, 1878.

- ŁAGOWSKI. — Konarski comme réformateur des écoles publiques. Varsovie, 1884.
- M. BOSSAKIEWICZ. — Esquisse de l'enseignement et des fonds en Pologne. Cracovie, 1886.
- K. WALISZEWSKI. — Les Potocki et les Czartoryski. Cracovie, 1887.
- J. SZUJSKI. — Œuvres. Cracovie, 1889.
- DANYSZ. — L'Œuvre de Komeński en Pologne. Léopol, 1889.
- V. SPASOWICZ. — Histoire de la littérature polonaise. Cracovie, 1891.
- W. SMOLEŃSKI. — Le revirement intellectuel en Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cracovie, 1891.
- W. KALINKA. — Les Dernières Années du règne de Stanislas-Auguste. Cracovie, 1891.
- W. KALINKA. — La Galicie et Cracovie sous la domination autrichienne. Cracovie, 1891.
- W. KALINKA. — La Diète de quatre ans. Cracovie, 1891.
- S. ASKENAZY. — Études historico-critiques. Cracovie, 1894.
- K. WOJCIECHOWSKI. — La Jeunesse de Stanislas Konarski. Léopol, 1895.
- E. LIKOWSKI. — Union de Brześć. Posen, 1896.
- T. KORZON. — Histoire intérieure de la Pologne sous Stanislas-Auguste. Varsovie, 1896.
- KRAUSHAR. — Le Prince Repnine et la Pologne. Cracovie, 1897.
- K. MORAWSKI. — Histoire de l'université de Jagellon. Cracovie, 1900.
- J. KOCHANOWSKI. — Histoire de l'académie de Zamość. Cracovie, 1899-1900.
- J. BIELIŃSKI. — Université de Vilna. Cracovie, 1899-1900.
- WERNIC. — Konarski sa vie et son action éducatrice. Pétersbourg, 1900.
- SOBIESKI. — La Haine confessionnelle des foules sous Sigismond III. Cracovie, 1902.
- S. GRABSKI. — Les Idées sociales au XVIII<sup>e</sup> siècle en Pologne. Léopol, 1904.
- S. KOSZUTSKI. — Notre Grande Industrie. Varsovie, 1905.
- ZALĘSKI. — Les Jésuites en Pologne. Cracovie, 1906.
- J. CHRZANOWSKI. — Fragments littéraires. Varsovie, 1908.

A. BRUCKNER. — Histoire de la littérature polonaise. Varsovie, 1908.

PÉRIODIQUES. — *Przewodnik naukowy i literacki; Ate-  
neum; Rozprawy Akademii Umiejęt-  
ności; Archiwum do dziejów literatury i  
oświaty w Polsce; Biblioteka warszawska;  
Przegląd historyczny; Muzeum; Przegląd  
powszechny; Kwartalnik historyczny.*

#### En Français.

Correspondance inédite du roi Stanislas Auguste Ponia-  
towski et de Madame Geoffrin. Paris 1775.

VOLTAIRE. — Essai sur les mœurs et les coutumes des  
nations.

ANONYME. — Quelques mots sur l'état des paysans en  
Pologne. Paris, 1833.

#### En Allemand.

KLEWITZ. — Geschichte und Darstellung des südpreu-  
sischen Schulwesens. *Neue Berlinische Monatschrift*, 1805.

A. EICHHORN. — Der ermländische Bischof und Cardinal  
Stanislas Hosius. Mainz, 1854.

GINDELY. — Ueber Johann Amos Comenius Leben und  
Wirksamkeit. Znaim, 1892.

S. ASKENAZY. — Die letzte polnische Königswahl, 1894.

---



## AVANT-PROPOS

---

La nation polonaise, que ses destinées historiques ont réduite, depuis plus d'un siècle, aux conditions de vie les plus difficiles, n'a rien perdu de ses forces vitales.

Bien qu'elle ait été partagée entre trois puissances étrangères, l'esprit national, trempé par tant de luttes, non seulement n'a jamais plié sous la main de l'adversaire, mais a acquis une force de résistance invincible.

La conquête, néanmoins, n'a pas pu ne pas nuire au développement normal et continu de la vie sociale. Il était fatal que l'école étrangère corrompît les caractères faibles, en même temps que la différence des conditions d'existence dans les trois empires rendait infiniment difficile, sinon impossible, tout travail commun, toute unité, même idéale, de la nation.

Et cependant, malgré cet asservissement séculaire, toutes les fois que l'intérêt national est en jeu, nous sommes frappés par l'unité du sentiment qui anime et soulève la nation polonaise, que le hasard des circonstances et l'arbitraire des traités l'aient soumise aux souverains de la Russie, de l'Autriche ou de la Prusse.

Nulle part, ni la vie populaire ne s'arrête ni l'effort

vers le progrès ne s'interrompt, et, en dépit des influences contradictoires qui s'exercent sur les diverses régions, l'unité fondamentale et les instincts profonds se maintiennent inaltérés.

Les traits essentiels et distinctifs de l'unité nationale apparaissent plus distincts et plus nets à mesure que la science et l'art grandissent, que l'instruction se répand et que l'existence matérielle et morale de la nation s'améliore.

Il semble qu'à la veille même de la catastrophe où allait sombrer son indépendance, la Pologne ait eu le pressentiment de l'avenir qui l'attendait et qu'elle ait cherché à le préparer en transformant son organisation scolaire. Ce souci de l'éducation, au milieu des plus graves préoccupations politiques, n'est sans doute pas la moindre preuve de la rénovation morale que tant d'autres symptômes annonçaient, au moment où tout progrès fut interrompu par l'invasion russe et allemande. Il nous a semblé qu'elle méritait d'être étudiée avec quelques détails.

Mais, pour comprendre le sens réel et l'importance de la création de la Commission d'Education « Komisya edukacyjna », il est nécessaire d'indiquer, au moins d'une manière générale, quel était l'état de la Pologne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'examiner l'évolution antérieure de l'enseignement public.

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

---

*La Pologne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Etat politique économique, social et moral. — Une des causes, essentielles de sa décadence doit être cherchée dans les écoles.*

L'inter règne (1) qui suivit la mort d'Auguste III (1735-1763) est une des époques les plus confuses de l'histoire de Pologne. Les ambitions et les idées sont aux prises; les changements les plus brusques déconcertent les prévisions. Aux essais de réformes radicales succèdent des réactions brutales. A quel parti se serait définitivement ralliée la masse de la nation? Était-elle capable de se régénérer? Quel résultat eussent produit les réformes proposées ou votées? Il est impossible de le dire, puisque ce mouvement fut brusquement étouffé par l'invasion.

Cette intervention même était le résultat fatal d'une anarchie chronique que les voisins de la Pologne entretenaient et favorisaient. Intéressés à sa faiblesse, ils ne la laissaient subsister que tant qu'elle demeurerait

(1) MATUSZEWICZ. *Mémoires*. Varsovie, 1876. — J. WYBICKI. *Mémoires*. Léopol, 1881. — S. ASKENAZY. *Die letzte polnische Königswahl*, 1894.

impuissante ; toute réforme intérieure devenait une menace pour eux, et pour abolir les abus dont elle mourait, elle était condamnée non seulement à triompher à l'intérieur des préjugés et des résistances de ceux qui en profitaient, mais des intrigues et des manœuvres de ses surveillants étrangers. Ces difficultés ne découragèrent pas cependant les patriotes et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, au milieu même de la lutte pour l'indépendance mourante, déjà sous le talon de l'envahisseur, ils élaboraient un vaste projet de régénération.

Ils oublient les tristesses qui les environnent, pour discuter et préparer un avenir meilleur. Les idées dont ils s'inspirent sont les mêmes que celles qui, vers la même époque, ont trouvé leur expression dans les philosophes français : égalité, droits de l'homme, rénovation non seulement de la lourde machine politique du moyen âge, mais des lois, et non seulement des lois, mais des mœurs.

Le grand courant d'aspirations libérales et humaines du XVIII<sup>e</sup> siècle arrive jusqu'à la Vistule.

Les doctrines nouvelles n'ont encore cependant pénétré qu'une faible partie de la noblesse, et il n'est guère possible de convertir rapidement l'unanimité des Diètes. Le temps passe, pourtant, et chaque jour révèle plus clairement l'urgence d'une rénovation radicale. Pour prévenir un écroulement imminent, quelques hommes ne reculent pas devant un coup d'État.

Le parti, ou, comme on disait alors, la « famille » des Czartoryski, épouvanté par l'approche du péril et désespérant de gagner assez vite l'appui du pays, chercha à l'extérieur le moyen de terrasser l'anarchie, en formant en Pologne un parti russe, avec l'appui

duquel il supprimerait les institutions les plus funestes et réorganiserait le pays (1).

En 1764, les Czartoryski jugeaient le moment favorable. Mais ils s'aperçurent bientôt de leur imprudence. La diète de convocation (2) se tint sous les balonnettes russes. Catherine II n'avait paru accepter leur plan que pour exécuter ses propres desseins, et elle fit élire son candidat, son ancien favori, Stanislas Auguste Poniatowski.

Dès lors, les Czartoryski se trouvèrent dans une situation difficile.

D'une part, les réformes qu'ils avaient réussi à introduire pendant la diète mécontentaient la Prusse et l'Autriche.

D'autre part, ils s'étaient compromis par leur connivence avec Catherine II, et ils s'étaient lié les mains en acceptant d'elle un roi qui ne pouvait inspirer confiance ni à la nation ni même à ses propres partisans.

Catherine II, poussant plus loin son intervention, demanda l'égalité des dissidents devant la loi. Les Czartoryski ne pouvaient y souscrire sans s'aliéner la noblesse. La Russie elle-même, pour achever de ruiner leur parti, déjà discrédité, favorisa (3) les confédérations que les dissidents formèrent à Luck, à Thorn (Toruń), à Dantzig (Gdańsk) ; ce mouvement aboutit à la confédération générale de Radom, sous la direction du prince Radziwiłł.

La confédération de Radom triompha. Les Czar-

(1) I. LELEWEL. *La Pologne*. Posen, 1859, t. VI, p. 19. — M. MATUSZEWICZ. *Mémoires*, Varsovie, 1876, t. IV, p. 82.

(2) On nommait diètes de convocation celles qui se réunissaient pendant les interrègnes.

(3) J. LELEWEL. *L. c.*, p. 34.

toryski durent abandonner leurs espérances (1). Le roi resta seul, humilié par ses concessions et privé de l'autorité qui passa toute entière aux mains de l'ambassadeur russe, Repnine (2).

En 1768, la confédération de Bar répondit à celle de Radom. La noblesse, froissée dans ses sentiments patriotiques et religieux, s'arma contre la Russie et contre le roi, son complice.

Le pays se couvrit de détachements de partisans. Des figures légendaires se mirent à la tête du mouvement : les Puławski, l'évêque Krasiński, le Carme Marc et le cosaque Sawa.

Ces troupes errantes et désordonnées se désagrégèrent après des prodiges de valeur et découvrirent toute l'impuissance de la République.

Le successeur de Repnine, le prince Wołkoński, ne réussissant pas à reconstituer un parti russe, la Tsarine accepta les anciennes propositions de Frédéric II sur le partage de la Pologne. La résignation du roi ne pouvait guère paraître douteuse (3).

C'était, en effet, un homme d'un esprit subtil, de goût exquis, mais sans énergie et dénué de tout principe moral (4). Il lui manquait cette force de volonté qui pousse à tenter même l'impossible, à mettre sa vie sur une carte, à mourir pour une idée (5).

Il n'avait même pas le courage de rendre témoignage à ses convictions par une résistance passive, de se refuser à détruire son œuvre de ses propres mains. Bien

(1) KRAUSHAR. *Le Prince Repnine et la Pologne*. Cracovie, 1897, t. II, p. 226.

(2) KRAUSHAR. *L. c.*, t. I, p. 283.

(3) I. MORAWSKI. *Histoire de la nation polonaise*. Posen, 1877, t. IV, p. 311. — K. SCHMITT. *Histoire de la Pologne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*. Posen, 1866, t. II, p. 384.

(4) J. LELEWEL. *L. c.*, t. VI, p. 17.

(5) I. WYBIGKI. *Mémoires*. Léopol, 1881, p. 21.

plus, il ne reculait pas devant la pensée d'accepter le prix de son humiliation et de ses faiblesses (1)

Quand le partage lui parut inévitable, il s'inclina devant la fatalité, essaya de dégager sa responsabilité et prit ce qu'on lui offrait. Il plia sous les exigences les plus outrageantes et continua de jouer son misérable rôle de roi-valet.

En face de cette décadence politique, l'état économique du pays à cette époque présente un tableau assez déconcertant.

C'est, en effet, le moment où les premiers débuts de l'industrie annoncent comme un premier réveil de l'esprit d'activité et d'entreprise ; mais la masse générale du peuple languit dans une misère noire. Sur ce point, les témoignages abondent et ils ne sauraient nous laisser aucun doute, correspondances particulières, rapports des administrateurs, lettres des ministres étrangers, mémoires des contemporains. Nous ne saurions, d'ailleurs, nous en étonner, en songeant aux causes anciennes et nombreuses qui avaient préparé depuis des siècles la ruine du pays.

Les guerres, le passage des troupes avaient dévasté les campagnes et les intrigues politiques éloignaient la noblesse du travail productif. Pour comble de malheur, la noblesse, toujours attachée à ses vieilles préventions, regardait l'agriculture comme l'unique source de revenus, comme l'unique richesse du pays, ne comprenant pas que le commerce et l'industrie constituaient déjà un élément important du bien-être intérieur.

La Pologne avait été au xvi<sup>e</sup> siècle le grenier de l'Europe (2) ; la vie entière du pays dépendait de ses

(1) TADÉE KORZON. *Histoire intérieure de la Pologne sous Stanislas Auguste*. Varsovie, 1896, t. II, p. 34.

(2) TADÉE KORZON. *L. c.*, t. I, p. 321.

récoltes. La noblesse croyait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'agriculture était l'unique source de la richesse et méprisait tout autre travail.

D'accord avec ces tendances, la littérature du temps s'occupait avec le plus grand intérêt de l'agriculture. Elle recommandait différentes améliorations, conseillait d'alterner les cultures et indiquait divers procédés d'assolement.

Elle affirmait que l'agriculture était le facteur essentiel de la richesse (1). C'est pourquoi elle demandait au gouvernement de supprimer les entraves qui gênaient les propriétaires terriens, de favoriser les études agronomiques et de fonder le crédit rural.

Malgré ces efforts, l'état de la production agricole n'était pas satisfaisant. D'une part, les nobles, ignorants et légers, s'entêtaient dans une routine séculaire et rodoutaient toute innovation; d'autre part, les privilèges excessifs de la classe dominante empêchaient les progrès de la bourgeoisie et retenaient les paysans dans la misère.

La noblesse, profitant impitoyablement des fameux statuts de Piotrków 1496 (2) qui livraient à sa merci les paysans, les écrasait sans pitié. Ceux-ci avaient été privés de toute protection de droit public. Quant au droit personnel, les statuts attachaient le serf à la glèbe.

Il pouvait être libéré toutefois, s'il se faisait remplacer par un tenancier sûr et d'avoir égal au sien. Les statuts ne parlent pas d'un rachat du servage à prix d'argent. Le paysan était justiciable de la cour du seigneur (3).

(1) S. GRABSKI. *Les idées sociales au XVIII<sup>e</sup> siècle en Pologne*. Lwopol, 1904.

(2) M. BORREZYŃSKI. *Les diètes polonaises sous Albert et Alexandre*. *Ateneum*, 1876, t. II.

(3) ULANOWSKI. *Les campagnes polonaises au point de vue légal du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. *Rozprawy Ak. Um.* Cracovia, 1894.

En ce qui touche les biens immobiliers et les terrains, les mêmes statuts entravaient tout développement du bien-être du paysan, en le faisant dépendre du seigneur pour les plus petites choses (1).

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se préoccupa d'améliorer le sort de la population rurale; le pouvoir législatif, s'il ne prit pas l'initiative, favorisa néanmoins les tendances nouvelles. Une décision de la diète de 1768 enleva au seigneur la juridiction criminelle et la transféra au tribunal ordinaire des villes (2); jusque-là, le noble coupable du meurtre d'un paysan n'était passible que d'une amende; désormais il fut soumis au droit commun, et la vie du serf fut protégée par les mêmes lois que celle du gentilhomme.

Malgré tout, l'asservissement n'en persista pas moins. On cite bien alors, çà et là, quelques exemples de paysans qui deviennent propriétaires, mais ce ne furent que de rares exceptions dues à la fantaisie généreuse de quelques propriétaires.

Toutefois, la classe rurale entière ne vivait pas sous une égale oppression.

On distinguait en Pologne les domaines royaux, ecclésiastiques et nobiliaires.

Le sort des paysans différait suivant ces diverses catégories :

Le domaine royal « *królewsczyzna* » était cette partie du domaine public que l'on distribuait en possession viagère à la noblesse comme *panis bene merentium*.

Sur les terres de ces domaines les obligations des paysans étaient modérées. Les corvées y étaient exac-

(1) T. LUBOMIRSKI. La population agricole en Pologne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Biblioteka warszawska*, 1862, t. II, p. 226.

(2) *Volumina legum*, t. VIII, p. 112.

tement déterminées et vérifiées par des inspecteurs royaux. Des plaintes légales pouvaient être formulées contre les exactions et les violences.

Sur les biens ecclésiastiques, les sujets n'avaient pas, il est vrai, la protection du droit, mais la corvée et l'existence matérielle y étaient moins dures que chez les nobles (1).

Ni la loi ni la coutume ne protégeaient au contraire les serfs des particuliers et la condition des paysans sur les biens nobles était souvent extrêmement dure.

Leurs obligations, leurs redevances, le genre, l'étendue, la durée de leurs corvées variaient suivant le caprice, les besoins, l'avidité du maître, qu'aucune règle juridique ne réfrénait.

Quoi d'étonnant que ces serfs se soient trouvés réduits au dernier degré de la misère? Quand leur situation devenait intolérable, ils s'enfuyaient sur les terres d'un meilleur maître, ou, dans les districts frontières, passaient à l'étranger. Les révoltes étaient rares et faibles. Dans l'Ukraine seulement et dans les palatinats ruthènes du Midi, la noblesse vivait dans la terreur continuelle d'une jacquerie. Mais dans ces contrées, les sentiments religieux et les influences étrangères entraient surtout en jeu (2). En général la masse, accablée sous le poids d'une oppression séculaire, s'abandonnait sans violence à sa destinée et végétait dans une prostration morne.

Le statut de Piotrków, qui avait eu de si lamentables conséquences pour les serfs, n'avait pas été moins funeste à la bourgeoisie.

Les nobles étaient jaloux de la prospérité des villes qui s'enrichissaient par le commerce; ils reprochaient

(1) TADÉE KORZON. *L. c.*, t. 1, p. 350.

(2) *Ibidem.* *L. c.*, t. 1, p. 362.

aux bourgeois d'échapper au service militaire et de se dérober aux réquisitions, ce qui leur permettait d'acquérir les domaines qui supportaient les charges de la guerre; ils s'indignaient contre les statuts municipaux, qui refusaient aux gentilshommes le droit de s'établir dans les villes.

Le statut de Piotrków interdit aux bourgeois d'acquérir des terres nobles et leur ferma les fonctions publiques (1). Les nobles obtinrent ensuite que les marchandises qu'ils exportaient et importaient fussent affranchies des taxes que supportaient les commerçants (2).

La victoire définitive de la noblesse fut marquée par les décisions des diètes de 1633 et de 1643.

La première déclara « que tout noble, établi dans une ville et qui se livrerait au commerce serait déchu de ses titres, ainsi que ses enfants nés pendant ce temps, et incapable d'acheter des terres (3) ».

La seconde prescrivit aux marchands polonais de s'engager par serment à ne pas vendre avec moins de 7 0/0 de bénéfice; aux marchands étrangers avec moins de 5 0/0, et aux Juifs avec moins de 3 0/0.

Un tel décret, dit Surowiecki, devait entraver le commerce national et faire la fortune des Juifs (4).

Les nombreuses douanes privées, les guerres dévastatrices accompagnées de maladies contagieuses qui, à diverses reprises, décimèrent la population des villes, portèrent le dernier coup à la bourgeoisie. Le grand commerce disparut; il ne resta que quelques

(1) M. BOBRZYŃSKI. Les diètes polonaises sous Albert et Alexandre. *Ateneum*, 1876, t. II.

(2) *Volumina legum*, t. I, p. 136.

(3) *Volumina legum*, t. III, p. 382.

(4) SUROWIECKI. *De la décadence de l'industrie et des villes en Pologne*. Varsovie, 1810, p. 216.

boutiques juives. Aussi Surowiecki a-t-il pu dire que c'est à eux que la Pologne dut la conservation de ce qui lui restait commerce (1).

Cet état déplorable ne subit de changement qu'à partir de Stanislas Auguste, ou plutôt de la diète de convocation (1764), qui introduisit certaines réformes dans l'ordre économique. On établit la Commission des Finances, qui devait veiller au développement de la richesse publique ; on protégea les villes contre la licence des nobles et on remplaça les douanes privées par un nouveau système de redevances auxquelles furent soumis tous les habitants sans exception.

Mais, à peine avait-on commencé à mettre ces règlements en vigueur que des difficultés surgirent, par suite de l'insuffisance de voies de communication, du manque de capitaux et des tarifs protecteurs établis par l'Autriche, et surtout par Frédéric II.

Un droit de 2 0/0 fut édicté sur les marchandises importées de Prusse en Pologne ou de Pologne en Prusse ; de 4 0/0 sur les marchandises étrangères achetées en Prusse et de 12 0/0 sur les marchandises achetées par la Pologne à l'étranger ou exportées de la Pologne pour l'étranger et traversant le territoire prussien (2).

Malgré tout cependant, on constate, vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, un certain réveil économique. Une fraction de la noblesse, quelques hauts dignitaires en particulier, soit sous l'influence des théories d'Occident, soit sous la menace des dangers suspendus sur le pays, s'intéressent aux progrès de l'industrie et du commerce.

(1) SUROWIECKI. *L. c.*, p. 232. — L. KUBALA. *Le bourgeois polonais au xviii<sup>e</sup> siècle. Przewodnik naukowy i literacki*, Léopol, 1874.

(2) Le procès-verbal de la diète extraordinaire de Varsovie 1773-1775. *Session VII, séance XI*, p. 69.

Quelques publicistes se préoccupent des questions économiques. Bars, publié en 1775, ses *Discours pour les quatre états*, traduits du français probablement ; d'autres publicistes signalent le péril des anciens préjugés et mettent en lumière l'importance de l'industrie.

Le résultat fut que les bourgeois recouvrèrent, au moins en partie, leurs droits.

De plus, la diète de 1775 affranchit de toute déchéance le gentilhomme qui s'occuperait désormais de commerce ou d'industrie (1).

Le roi, intelligent, d'esprit très ouvert, fort accessible aux idées nouvelles, encourageait le mouvement.

Une des premières œuvres de son règne est la fondation de la « Compagnie des manufactures de laine », créée en 1766, avec un capital de 777.600 florins polonais (2). La même année, il établit une fonderie à Varsovie ; les années suivantes, une fabrique de faïence au Belwédère, une fabrique d'armes à Kozienice, s'occupe des mines de sel de Wieliczka, qui étaient alors en pleine décadence, etc., etc.

L'exemple de Stanislas Auguste est suivi par les « magnats » (3) et les nobles.

Un des plus entreprenants et des plus actifs parmi eux, Tyzenhauz (4), crée, sur ses terres de Postawy, une fabrique de papier et une fabrique de toile ; une autre, à Szawle, une fabrique de drap à Brześć, en Lithuanie. Sous son impulsion, se fondent les centres ouvriers de Horodnica et de Łosośna (5).

Les ouvriers étaient pour la plupart des étrangers,

(1) *Volumina legum*, t. VIII, p. 113.

(2) Un florin polonais = soixante centimes.

(3) Les « Magnats » sont des grands seigneurs.

(4) I. WYBICKI. *Mémoires*, p. 110.

(5) *Ibidem*. — T. KORZON. *L. c.*, t. II, p. 228.

mais il leur adjoignit un certain nombre de jeunes gens pris parmi les paysans ; ils étaient nourris et entretenus, recevaient même un léger salaire et se formaient au travail industriel.

D'autres magnats, comme les Czartoryski et les Potocki, suivirent l'impulsion de Tyzenhauz.

Naturellement, il ne s'agissait encore que de l'aurore de l'industrie, et la masse du peuple ne ressentait guère les bienfaits de la transformation commencée (1).

Le relèvement économique du pays ne pouvait s'accomplir qu'avec une extrême lenteur, à cause des conditions politiques du pays.

La Pologne, qui n'avait pas connu la féodalité occidentale du moyen âge, fut, dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, victime d'un régime dont elle supporta trois cents ans les conséquences.

Les statuts de Piotrków (1496), dont les conséquences sociales furent si vastes, avaient distingué trois « états » : le roi, le sénat et l'ordre équestre, et immobilisé la vie publique.

Le statut suivant *Nihil novi* (2) diminua les prérogatives royales, écarta les magnats du gouvernement et fit passer le pouvoir aux mains de la petite noblesse.

La « liberté dorée » s'implanta ainsi en Pologne, en attendant qu'elle s'épanouît, au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, par le *liberum veto*, qui acheva d'arrêter tout développement normal de l'Etat et rendit impuissant tout gouvernement.

L'organisation politique, ou mieux, l'anarchie

(1) S. Koszutski. *Notre grande industrie*. Varsovie, 1905.

(2) Ce statut de l'année 1505 décrétait que sans l'accord commun du Sénat et de la Chambre des députés le roi ne pouvait rien innover.

publique, ruina le patriotisme et empêcha dès lors toute stabilité et tout progrès régulier.

Les haines religieuses vinrent encore accroître la confusion. Après l'échec subi par la Réforme, vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le clergé catholique montra une intolérance (1) à laquelle répondit l'intolérance des dissidents.

Il avait acquis, à cette époque, une énorme influence dans le gouvernement. Il occupait les hautes charges de la chancellerie, du secrétariat d'Etat, etc. Tous les évêques catholiques étaient de droit membres du Sénat ; évêque de Gniezno, primat de Pologne, venait immédiatement après le roi et le suppléait en temps d'inter règne.

Profitant donc de son pouvoir, le clergé prit à tâche d'extirper les moindres germes d'hérésie. Il restait, par là, dans son rôle naturel, et s'il avait atteint son but à l'aide de ses lumières, de sa supériorité intellectuelle sur ses adversaires, il aurait ajouté une belle page à l'histoire du catholicisme en Pologne.

Malheureusement il ne sut pas se maintenir dans la position qu'il occupait au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, alors qu'en dépit du grand nombre de dissidents qu'attirait la tolérance (2), la Pologne n'en restait pas moins attachée aux dogmes de l'Eglise romaine.

Par la suite, le clergé catholique et la noblesse, qui lui était soumise, eurent recours à d'autres moyens pour lutter contre l'hérésie. Ce fut celui des lois d'exception, appliquées aux dissidents de toute nuance.

Au mépris des décrets de la confédération de Var-

(1) SOBIESKI. *La haine confessionnelle des foules sous Sigismond III*. Cracovie, 1902.

(2) A. PROCHASKA. *La Pologne et la Bohême au temps des Husites*. *Rozprawy Ak. Um.* Cracovie, 1877, t. VII, p. 229.

sovie (1573) qui assuraient la liberté de conscience et l'égalité devant la loi aux dissidents (1), on essaya de leur enlever leurs droits politiques. Ce fut le début des luttes confessionnelles qui remplissent l'histoire de Pologne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le clergé catholique ne fut pas mieux inspiré dans ses rapports avec les populations orthodoxes qui habitaient les provinces orientales ou même avec les Uniates qui, depuis le synode de Brzećs 1595, étaient rattachés à Rome. Sans doute les Orthodoxes et les Uniates ne furent jamais soumis aux mêmes rigueurs que les dissidents ; mais on humilia leurs rites en la personne des métropolitains et des archimandrites, auxquels on refusa un siège au Sénat.

Ces dissensions dogmatiques étaient envenimées par les haines nationales.

Les Polonais, menacés depuis leurs premières origines par l'invasion et l'immigration germaniques, en lutte avec la Prusse depuis plusieurs siècles, éprouvaient une méfiance instinctive pour les Réformés dont le centre était en Allemagne.

Il est plus difficile de s'expliquer, je ne dis pas l'antipathie, mais le dédain, tant du clergé que de la noblesse à l'égard des Ruthènes. Faute d'autre explication, nous devons l'attribuer au parti pris du clergé catholique, qui rêvait la latinisation complète de la Pologne.

Les dissidents et les Grecs, persécutés ou menacés, tournèrent leurs regards vers Berlin et Pétersbourg, ce qui amena plus d'une fois l'intervention étrangère.

Les Russes finirent même par réclamer un protec-

(1) *Volumina legum*, t. II, p. 124.

torat permanent sur les Orthodoxes de Pologne ; la diète répondit en forçant à vendre leurs biens et à quitter le pays ces rebelles qui menaçaient l'unité nationale. Ces rigueurs imposèrent de lourdes souffrances aux dissidents, mais affaiblirent le pays, qu'elles privèrent de citoyens actifs et riches.

Les Juifs eurent moins à souffrir de l'intolérance polonaise (1), et leur sort, sans être fort enviable, fut infiniment moins dur que celui des paysans ou des bourgeois.

Le pays se trouvait ainsi partagé en une série de groupes que divisaient les intérêts et les convictions et que ne rapprochait aucun idéal commun. Ces rivalités et ces haines ruinaient le patriotisme et entraînaient l'abaissement des caractères et la démoralisation universelle.

Sous la maison de Saxe (2), et spécialement sous Auguste III (1735-1763), cette décadence morale était manifeste dans toutes les branches de la vie nationale.

L'indifférence, l'apathie, la frivolité et la recherche folle du plaisir, énervaient les âmes. La noblesse était tombée dans la dépendance absolue des magnats, qui se disputaient l'autorité. Toute l'histoire de la République à cette époque n'est que celle de quelques grandes familles et de leurs clients (3).

Indifférentes à l'intérêt de l'Etat dont elles avaient fait la grandeur au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècles, les plus illustres maisons se mettaient, sans scrupule et sans honte, au service et à la solde des cours étrangères. Des partis se constituèrent, dont les luttes implacables

(1) A. KRAUSHAR. *Histoire des Juifs en Pologne*. Varsovie, 1866.

(2) A. KITOWICZ. *Mœurs et coutumes sous Auguste III*. Léopol, 1902.

— M. MATUSZEWICZ. *Mémoires*. Varsovie, 1876.

(3) K. WALISZEWSKI. *Les Potocki et les Czartoryski*. Cracovie, 1887.



n'avaient d'autre inspiration que des intérêts particuliers et qui favorisaient les intrigues des cours voisines.

La petite noblesse (1), avilie par l'ivrognerie et la misère, ne s'élevait pas au-dessus des querelles misérables et violentes des diétines.

Les publicistes nous font de la situation un tableau des plus lamentables : « Les grands seigneurs, disent-ils, ont des domaines immenses, habités par une noblesse qui leur paie le cens et qui, par sa pauvreté, son ignorance, ses obligations, ne diffère guère des paysans. Ils lui ordonnent d'aller à la diétine et d'élire tel candidat, elle y va et elle l'élit; ils lui ordonnent de se battre avec telle personne, elle se bat (2) ».

Tout respect de la loi a disparu, un favoritisme effréné supprime la notion du juste; on ne reconnaît d'autre droit que celui du succès.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette déchéance morale n'est pas, à vrai dire, un phénomène (3) spécial à la Pologne, mais nulle part ailleurs elle ne produit des résultats plus fâcheux, parce que nulle part les convoitises étrangères n'étaient plus ardentes et les éléments de résistance plus médiocres.

A côté de la corruption générale des mœurs, de l'ébranlement des convictions, du manque de conscience avec lequel on remplissait les plus hautes charges de députés, de sénateurs, de juges, de ministres, un exemple imposant de dévouement eût été nécessaire à la nation.

(1) SMOLEŃSKI. La noblesse « szlachta » à la lumière de l'opinion au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Ateneum*, Varsovie, 1881, t. I.

(2) T. KORZON. *L. c.*, t. I, p. 96.

(3) VOLTAIRE. *Essai sur les mœurs et les coutumes des nations*. T. XIX, p. 168, 213, 217. — K. WALISZEWSKI. Mœurs politiques et sociales au XVIII<sup>e</sup> siècle en Pologne et en Angleterre. *Ateneum*, Varsovie, 1888, t. I, p. 66.

Mais, hélas ! personne ne donnait cet exemple et le roi moins que tout autre.

Il ne fallut rien moins pour dessiller les yeux et ramener les âmes au sentiment du devoir que la terrible catastrophe. Devant l'abîme entr'ouvert un frémissement douloureux secoua les âmes.

La conscience civique s'éveilla chez ces hommes, qui tenaient entre leurs mains le sort de la République, et une partie de la société comprit la nécessité de réformes profondes.

Sans doute, le vieil esprit d'intrigue et d'ambition personnelle n'avait pas disparu, et les hommes n'étaient pas rares qui, pour leur intérêt personnel, étaient capables des pires trahisons ; mais ils eurent à redouter, dès lors, la puissance de l'opinion publique, qui n'existait pas auparavant.

Rien ne montre mieux la vigueur du tempérament national que ce réveil moral, après des siècles d'anarchie.

La noblesse déchue gardait cependant un reste de grandeur d'âme, puisqu'elle sut, au moment décisif, se mettre ardemment à l'ouvrage pour sauver le pays.

Un État comme la Pologne, moins soucieux de force que de liberté, ne pouvait se maintenir et pourvoir à sa sûreté extérieure que par la diffusion de l'enseignement et de la vertu civique.

Seul un peuple éclairé et patriote eût été en état de comprendre sa situation, de parer aux dangers du dedans et d'entreprendre les réformes urgentes. Aussi la décadence des études et l'abaissement du niveau de l'instruction dans la masse aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles sont-ils des présages du plus sinistre augure.

Pendant ce long espace de temps, la patrie de Koper-

nik ne produit pas un seul savant. Faute de lumières et de direction, le patriotisme, toujours capable de sacrifices et même d'héroïsme, s'obscurcit et se rétrécit. Pour le noble, ignorant et borné, la patrie s'arrête aux murs de sa gentilhommière, il voit dans le *liberum veto* le palladium de sa liberté et dans l'anarchie une forme de son honneur individuel.

Toutes les tentatives de relèvement se brisèrent à plusieurs reprises, comme nous le verrons plus loin, contre cet aveuglement de la noblesse. Ce n'est que par la régénération des écoles et par le relèvement de l'instruction publique que la nation parvint à transformer l'Etat, par la Constitution du 3 mai 1791. Mais malheureusement il était déjà trop tard.

C'est donc dans la décadence des écoles et l'abaissement du niveau intellectuel qu'il faut voir l'une des causes essentielles de la désorganisation intérieure et finalement de la chute de la République polonaise.

## CHAPITRE II

---

*L'instruction publique jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle : Fondation de l'université de Cracovie. — L'humanisme. — La Réforme. — Ecoles protestantes. — Le cardinal Hosius et l'introduction des Jésuites. — Leur domination. — Leurs méthodes. — Les académies de Vilna et de Zamość. — Les Piaristes. — Résultats de cet enseignement.*

Avant la réforme de Konarski et l'établissement de la célèbre Commission d'Education, la Pologne n'eut pas d'écoles capables d'exercer une influence générale.

Les historiens, et en particulier celui qui s'est le plus spécialement occupé de ces questions, Łukaszewicz, divisent l'histoire de l'éducation publique en Pologne en cinq périodes essentielles (1).

La première commence aux temps les plus reculés et dure jusqu'à la fondation de l'académie de Cracovie, en 1400 ;

La seconde va de la fondation de cette académie à l'établissement des Jésuites en Pologne, 1564 ;

La troisième, de l'établissement des Jésuites à 1740, époque de Stanislas Konarski ;

(1) J. ŁUKASZEWICZ. *Histoire des écoles dans la Couronne et dans le Grand-Duché de Lithuanie*. Posen, 1849.

La quatrième, de 1740 à l'institution de la Commission d'éducation ;

La cinquième de l'établissement, de la Commission d'éducation, en 1773, jusqu'à sa suppression, en 1792.

Il existait, sans doute, depuis l'introduction du Christianisme, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, des écoles attachées aux couvents, aux cathédrales et, à partir du xiii<sup>e</sup> siècle, aux cures des paroisses (1), mais elles n'avaient d'autre but que le recrutement du clergé et des maîtrises. Ces écoles étaient l'unique source de culture dans la Pologne du moyen âge. Elles se divisaient en cours inférieurs, appelés « trivium », dans lesquels on enseignait la grammaire latine, la dialectique, la rhétorique, et en cours supérieurs ou « quadrivium », qui comprenaient la musique, c'est-à-dire le plain-chant, l'arithmétique, l'astronomie, ou plutôt le calendrier, et la géométrie, ou plutôt la géographie.

Malgré les relations déjà relativement actives avec l'Occident, ces écoles ne donnent que des résultats assez faibles et très lents.

Il faut en chercher la cause dans les guerres continues, les bouleversements intérieurs qui suivirent surtout la mort de Boleslas I<sup>er</sup> (992-1025), le morcellement de la Pologne en principautés indépendantes après Boleslas III (1102-1138), enfin les incursions de Tatars, à partir du xiii<sup>e</sup> siècle.

De plus, les maîtres n'étaient guère, au début, que des étrangers, en particulier des Allemands et des Tchèques, et l'enseignement se donnait en latin.

(1) A. KARBOWIAK. Les écoles paroissiales en Pologne aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles. *Rozprawy Ak. Um.* Cracovie, 1897, Série II, t. XXV, p. 312.

A partir seulement du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, quand les diverses provinces polonaises sont de nouveau groupées sous un même souverain, la vie intellectuelle commence à naître. On envoie des jeunes gens faire leurs études à l'étranger : à Paris, Bologne, Padoue, et même à l'université de Prague, fondée en 1348.

A cette époque, le roi Casimir le Grand (1333-1370), qui avait besoin d'administrateurs et de légistes, voulut que les Polonais pussent faire des études supérieures sans quitter leur patrie ; dans ce but, en 1364, il fonda, à l'exemple de la Bohême, l'université de Cracovie. Cette « école principale » (1), comme on la désignait, comprenait trois Facultés : le Droit, la Médecine et les Arts libéraux (2).

Le Pape n'avait pas autorisé l'établissement d'une Faculté de Théologie.

L'entreprise de Casimir était prématurée, son succès fut médiocre et précaire, et, après la mort de son fondateur, elle tomba très rapidement dans une complète décadence.

Le xv<sup>e</sup> siècle est l'époque de la plus grande puissance de l'Etat polonais ; il marque aussi un incontestable progrès de la culture intellectuelle. En même temps que la richesse publique se développe, les laïques n'acceptent plus la direction exclusive de l'Ordre ecclésiastique et réclament leur part d'influence.

Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Louis de Hongrie (1370-1382), la noblesse a conquis d'importants privilèges (3).

(1) CASIMIR MORAWSKI. *Histoire de l'Université de Jagellon*. Cracovie, 1900.

(2) On comprenait par « arts libéraux » les matières d'enseignement qui furent réunies plus tard sous le nom de faculté de philosophie.

(3) *Œuvres de Joseph Szujski*. Série II, t. I, p. 301.

Après lui, les magnats profitent de l'interrègne pour étendre leur influence et accroître leur autorité. Leur influence grandit sous Jagellon (1386-1434). La noblesse, à leur exemple, réussit à obtenir des privilèges étendus. Plus riches, plus puissants, les nobles deviennent plus curieux de connaissances; la curiosité s'éveille et les esprits s'affinent. Jadis, les ecclésiastiques seuls étaient instruits. Au xv<sup>e</sup> siècle, les laïques se mettent à l'étude.

La reine Edvige, femme de Jagellon, relève de ses ruines l'École de Casimir, et l'Université de Cracovie devient dès lors un grand foyer d'enseignement et de lumières (1). Elle ne se borne pas à donner l'enseignement supérieur, mais fonde autour d'elle des écoles moyennes, que l'on nomme « colonies académiques », et qui restent en étroits rapports avec elle. Comme ces « colonies » fournissent les maîtres des écoles inférieures, il se constitue tout un système scolaire soumis à une direction d'ensemble et pénétré d'un esprit commun. La surveillance de l'Académie de Cracovie n'exclut pas, d'ailleurs, une assez grande liberté favorable aux études.

L'Académie et les écoles sont indépendantes, elles nomment leurs professeurs, fixent leurs programmes, s'administrent elles-mêmes; chaque maître y faisait un peu ce qu'il voulait et choisissait ses livres à sa guise.

Dans les villages, les écoles élémentaires, entretenues aux frais du clergé, demeuraient sous sa dépendance immédiate. Il est vrai que les instituteurs étaient nommés et payés par les habitants, mais le curé de l'endroit surveillait leur conduite et leur enseignement.

(1) K. SZAJNOCHA. *Edvige et Jagellon*. Varsovie, 1877.

Seules, les villes importantes, telles que Posen, Léopol, Kalisz, Cracovie, où les maîtres des écoles paroissiales relèvent exclusivement des autorités municipales, font exception à cette règle.

C'était, de plus, au curé qu'il appartenait de châtier les mauvais élèves.

Le « visiteur » principal des écoles était, dans chaque archidiaconat, l'archidiacre.

L'enseignement des écoles paroissiales, à cette époque, n'est guère différent de celui qu'on y donnait pendant l'époque précédente ; on y enseigne, comme auparavant, la lecture, l'écriture, le catéchisme, la grammaire latine, l'arithmétique et le plain-chant.

Parmi les « colonies académiques » ou écoles secondaires, la plus renommée est alors l'école de Posen.

Elle était divisée en cinq classes, qui s'appelaient : 1) *schola grammatica* ; 2) *schola rhetorica* ; 3) *schola mathematica* ; 4) *schola philosophica* et 5) *schola juridica* (1).

Au xvi<sup>e</sup> siècle, dans la classe de grammaire, on enseignait tous les jours, avant midi, la grammaire latine : l'étymologie et la syntaxe ; on lisait les lettres de Cicéron, des extraits d'Ovide ou de Properce ; l'après-midi, les élèves reprenaient des morceaux d'Ovide et étudiaient les éléments de la langue grecque.

Tous les samedis, les élèves revoyaient, le matin, tout ce qu'ils avaient appris pendant la semaine ; l'après-midi, ils étudiaient les éléments de l'arithmétique et ils s'exerçaient à écrire des lettres en polonais.

Dans la classe de rhétorique, les élèves récitaient, avant midi, les extraits de Cicéron, ils apprenaient les règles de la rhétorique, la prosodie, et ils lisaient des

(1) J. ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. I, p. 213.

fragments de Virgile. L'après-midi, on récitait les règles de rhétorique et on lisait des fragments de Prudence ou d'autres poètes.

La classe de mathématiques comprenait, avant midi, l'enseignement des règles de la dialectique, les éléments des mathématiques et de l'astronomie; l'après-midi, on expliquait les principes du calendrier et on expliquait la façon de se servir des instruments de mathématique.

Dans la classe de philosophie, le matin et l'après-midi, les élèves s'exerçaient à des discussions orales.

Enfin, la classe appelée *juridica* comprenait, avant midi, un enseignement sommaire de jurisprudence « *Abbreviaturae* », et l'explication des *Institutiones imperiales*; l'après-midi on « lisait » la philosophie morale.

Les élèves de toutes les classes déclamaient une fois par mois, dans la salle appelée *oratorium*, et une fois par an, ils jouaient une pièce de théâtre.

Le manque absolu de documents ne nous permet pas de fixer, même approximativement, le nombre des écoles élémentaires et des « colonies académiques », bien moins encore celui de leurs élèves. Nous savons seulement qu'elles étaient particulièrement nombreuses dans la Prusse royale, la Grande et la Petite Pologne; moins fréquentes dans le grand-duché de Lithuanie, elles étaient assez rares en Podolie, dans la Wolhynie et l'Ukraine.

Elles étaient en général plus répandues dans les régions de rite romain que dans les régions de rite grec.

Selon l'usage de l'époque, l'académie de Cracovie avait une organisation entièrement ecclésiastique. L'évêque de Cracovie en était le chancelier ou le plus haut dignitaire; les professeurs étaient, au moins au début, pour la plupart des prêtres, et les élèves habitaient

en commun dans des pensionnats appelés « bourses », sous la surveillance étroite de l'autorité.

Comme les universités de Paris et de Prague, l'Académie se divisait en quatre facultés : Théologie, Droit, Médecine et Philosophie.

La faculté de Théologie était la mieux dotée.

Le nombre de ses professeurs, qui n'était d'abord que de quatre, était de douze en 1536.

On y lisait les Saintes Écritures et le *Liber sententiarum* de Pierre Lombard.

Le cours durait deux ans. Mais les étudiants devaient auparavant suivre pendant cinq ans les cours de grammaire, de logique et de philosophie.

La Faculté de Droit n'avait, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, que quatre professeurs.

Le premier était *Lector ordinarius*, le second *lector decretorum Gratiani*, le troisième *lector in antiquis juribus* et le quatrième *lector in novis juribus*.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, on leur adjoignit un cinquième professeur pour le droit romain.

Il n'est pas probable que l'Université de Jagellon ait possédé dans les commencements une faculté de médecine distincte.

Cette science était si étroitement unie, au moyen âge, avec la philosophie d'Aristote, qu'elle ne formait qu'un corps avec les arts libéraux ; c'est un fait commun, du reste, à nombre d'autres universités du même temps.

Ce qui est certain du moins, c'est que pendant tout le xv<sup>e</sup> siècle, la Faculté de Médecine ne confère pas de grades académiques ; pour les acquérir, les étudiants devaient s'adresser aux universités étrangères. Les premiers titres de Médecine furent conférés au xvi<sup>e</sup> siècle(1).

En 1536, le programme d'études dans cette faculté,

(1) C. MORAWSKI. *L. c.*, t. II, p. 104.

était le suivant : a) en médecine théorique : *Prima fen (chapitre) primi canonis principis Avicenne; Tegni Claudii Galeni libri tres; Aphorismi Hypocratis particulæ septem*; b) en médecine pratique : *Quarta fer primi canonis Avicenne; prima fen quarti Canonis, que est de febris. Novus tractatus Rasis ad regem Almansorem* (1).

Le cours de médecine durait quatre ans. Les professeurs de la Faculté de Philosophie se divisaient en deux catégories : *collegiati* et *extranei*. Les premiers comprenaient les *collegæ majores*, dont le nombre était fixé à huit et les *collegæ minores*, au nombre de quatorze. Les seconds comprenaient les *togati* et les *revereñdati magistri*.

Bien que l'académie de Cracovie, comme toutes les universités à cette époque, fût restée particulièrement consacrée aux études scolastiques et théologiques, on y voit pénétrer, dès la première moitié du x<sup>v</sup>e siècle, un nouveau courant d'inspiration et de vie, venu d'Occident : l'humanisme.

Il est introduit en Pologne par les ecclésiastiques qui avaient assisté au Concile œcuménique de Constance (1414-1418).

Dès lors le goût des lettres antiques et le culte des écrivains latins pénétrèrent à Cracovie et préparèrent la transformation de l'enseignement. L'esprit de libre recherche se dégage de l'oppression des théories aristotéliques. Grégoire de Sanok, mort archevêque de Léopol (1477), qui passe pour le premier humaniste polonais, y explique les églogues de Virgile. Des professeurs, comme Adalbert de Brudzew, maître de

(1) J. CĘTINGER. Esquisse de l'ancienne histoire de la Faculté de médecine à l'Université de Jagellon. *Rozprawy Ak. Um.* Cracovie 1878, t. VI, p. 295.

Kopornik, Mathieu de Szamotuły et Jean de Łańcut, illustrent les chaires de mathématiques. En un mot, l'université de Cracovie, à cette époque, atteint, dans une brusque poussée, un remarquable épanouissement.

Le triomphe des nouvelles tendances est favorisé par l'arrivée de l'Italien Philippe Buonacorsi que les contemporains désignent sous le nom de Callimaque. Exilé de Rome, il cherche un refuge à Léopol, où il trouve l'appui de Grégoire de Sanok, puis devient le précepteur des fils de Casimir Jagelion (1447-1492).

Il apporte avec lui comme un souffle de la Renaissance et inspire à ses élèves et aux courtisans le goût des lettres antiques. Il trouve des auxiliaires et des émules dans d'autres étrangers, tels que Conrad Celtes (1). Tous leurs efforts ne suffisent pas cependant à faire pénétrer un peu profondément les idées nouvelles, et, pendant cette première période, l'humanisme n'atteint encore que les classes supérieures de la Société.

Ce ne fut qu'au xvi<sup>e</sup> siècle qu'il s'étendit rapidement, grâce aux influences italiennes, surtout à partir du mariage de Sigismond le Vieux avec la princesse Bona, en 1518.

Déjà auparavant la jeunesse avait commencé à abandonner l'Académie qui s'obstinait à ses vieilles méthodes, pour chercher à l'étranger un enseignement plus vivant.

Leipzig surtout l'attirait. Les Polonais y composaient une « nation » à part, et y avaient souvent la majorité (2).

En face de l'Université de Leipzig, l'Université de Cracovie ne recrutait plus que de rares élèves et perdait la direction des esprits.

(1) K. MECHERZYŃSKI. Du séjour de Conrad Celtes en Pologne et de son influence sur l'humanisme. *Rozprawy Ak. Um.* Cracovie, 1876, t. IV.

(2) *Archives d'histoire de la littérature et de l'enseignement en Pologne.* Cracovie, 1882, t. II, p. 409.

Le danger de l'humanisme, c'est qu'il rejetait au second plan l'étude de la langue nationale. Aussi ne suffit-il pas à expliquer le développement intellectuel et la riche production littéraire qui mirent la Pologne du xvi<sup>e</sup> siècle au rang des premières nations européennes.

A l'intérieur du pays, les chancelleries et les cours des magnats et des dignitaires de la République réunissaient, selon la coutume du temps, les jeunes nobles désireux de se former aux affaires publiques et aux usages du monde. Ils y vivaient dans une atmosphère de science et d'urbanité. Ces cours devenaient donc de véritables écoles et leur influence retentissait sur toutes les classes sociales qui participaient à la vie publique. Ainsi, malgré la pauvreté et les lacunes de l'enseignement officiel et des anciens établissements d'instruction, la Pologne possédait à cette époque un nombre assez grand d'hommes de haute valeur et d'esprits distingués.

C'est alors que survient le grand événement qui divise la chrétienté entière et le groupe des humanistes en deux camps : catholiques et rebelles.

De scientifique et scolaire, la lutte devient dogmatique et religieuse. De même que la Renaissance, la Réforme franchit les frontières de la Pologne et l'entraîne dans le grand conflit qui va pendant longtemps dominer la vie intellectuelle et morale de l'Europe. Il ne faudra pourtant pas moins d'un quart de siècle aux doctrines de Luther pour éveiller un écho dans les régions de la Vistule (1).

(1) W. ZAKRZEWSKI. *Origine et progrès de la Réforme en Pologne*. Cracovie, 1870. — B. DEMBINSKI. *Commencement de la Réforme en Pologne*. *Ateneum*. Varsovie, 1884, t. II.

Au début, les railleries n'avaient pas été ménagées aux hérétiques, et les Polonais avaient moins songé à suivre leur exemple qu'à se réjouir des divisions qui affaiblissaient l'Allemagne (1).

Mais, entre 1550 et 1560, le protestantisme, pour des causes qui sont loin d'être exclusivement religieuses, prend des proportions considérables.

La noblesse avait ouvert largement les frontières du pays aux étrangers persécutés chez eux pour leurs convictions religieuses. La Pologne était alors le seul pays où régnaît la liberté de conscience et où ne fût pas acceptée la règle *cujus regio, ejus et religio*; les dissidents qui fuyaient les persécutions tournèrent de toute part leurs yeux vers elle, vers son jeune et libéral souverain, Sigismond-Auguste (1548-1572) (2), vers ses seigneurs, qui savaient résister à Genève et à Rome, enfin vers les riches et hospitalières maisons de ses gentilshommes et de ses bourgeois. Toutes les hérésies trouvèrent en Pologne abri et protection. Elles purent sans obstacle y exercer leur propagande et y développer leurs enseignements rivaux.

Les Sociniens (3), les Calvinistes et les frères Bohêmes y eurent leurs écoles, qui étaient polonaises; les écoles luthériennes étaient allemandes.

(1) Œuvres de SZUJSKI. *La Renaissance et la Réforme en Pologne*. Série II, t. VIII, p. 43.

(2) Œuvres de SZUJSKI. *La caractéristique de Sigismond Auguste*. Série II, t. VI, p. 125.

(3) Les Sociniens étaient une secte religieuse fondée par les deux frères Lelio (1525-1562) et Faust (1539-1604) Socin, jurisconsultes italiens d'origine siennoise. Cette secte s'établit et se développa d'abord en Pologne. Elle rejetait le dogme de la Trinité, n'admettait l'Écriture Sainte comme source de connaissance qu'en tant qu'elle ne contredisait pas la raison, regardait le Christ comme un homme qui, doué d'une puissance divine, avait été élevé, en reconnaissance de ses mérites, à la dignité de la Majesté divine et faisait consister le salut à suivre la route tracée par la vie et la doctrine du Christ.

Les écoles sociniennes ne réussirent pas à prendre racine dans une région déterminée, mais se succédèrent et se relevèrent çà et là à plusieurs reprises (1).

La plus connue, celle de Rakow, comprenait cinq classes. On y enseignait le grec, le latin, l'arithmétique, la poétique, la logique et l'éthique.

Décorée par les sociniens du nom d'Athènes polonaise, elle passait pour supérieure aux établissements que les Jésuites venaient de fonder. De même que chez ces derniers, on y armait la jeunesse pour la défense future de la secte. Dans cette intention, les élèves de la classe supérieure devaient « disputer » deux fois par semaine sur des matières théologiques et philosophiques.

Les doctrines de l'école de Rakow étaient singulièrement dangereuses ; elles augmentaient le désarroi moral, en présentant comme un péché le service militaire et même la participation aux emplois publics. Elles étaient donc en opposition avec l'ordre social du pays qui leur confiait l'éducation de ses citoyens, et, de plus, les professeurs prêchaient à leurs élèves le mépris et la haine de la religion dominante. Aussi un décret de la diète, en 1638, supprima-t-il définitivement cette école (2).

Des églises et des communes de confession calviniste existaient depuis le commencement du règne de Sigismond-Auguste dans la Petite Pologne, la Russie

(1) C'est ainsi qu'après la chute de l'école de Pinczów, ils en créèrent une à Lewartów qui ne subsista que douze ans. A la place de cette dernière, ils ouvrirent en 1602, à Raków, une école supérieure.

(2) Quelques années après, les Sociniens en établirent une nouvelle à Kisielin en Wolhynie, mais elle disparut presque aussitôt. Une dernière fondation, l'école d'Uclawice, ne se maintint que quelques années, car les Sociniens furent expulsés en 1658, parce qu'ils avaient cherché la protection des Suédois, quand ceux-ci avaient envahi le pays.

Rouge, la Podolie, la Wolhynie, l'Ukraine ; on en rencontra aussi en Lithuanie et dans la Kujavie.

Les frères Moraves, unis aux Calvinistes, avaient leurs écoles et leurs communes dans la Grande Pologne et la Prusse Royale.

Ces deux confessions entretenaient presque à côté de chaque église des écoles élémentaires et, en outre, quelques écoles supérieures (1).

Les centres d'études calvinistes disparurent au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, à l'exception de celui de Kostków, dont l'existence se prolongea encore une cinquantaine d'années.

Les professeurs de ces écoles étaient en grande partie des étrangers, surtout des Allemands.

La plus importante école des frères Moraves se trouvait à Leszno ; en 1626, Raphaël Leszczynski, « woiewoda » (2) de Bełz, l'éleva au rang d'école supérieure. Cette école atteignit son apogée en 1636, sous le rectorat du célèbre Jean Amos Comenius (3).

Il composa pour elle ses fameux ouvrages *Vestibulum et janua linguarum*, afin de faciliter à la jeunesse l'étude des langues étrangères.

La guerre suédoise, sous Jean Casimir (1648-1668), donna le coup mortel à cette institution. La ville de Leszno, qui s'était détachée de la cause nationale, à l'instigation de Comenius, et avait résisté aux armées de la République, fut réduite en cendres en 1656 (4).

Quelques années après, les frères Moraves rouvrirent

(1) Les principales écoles calvinistes étaient à Cracovie, Dubieck-Secymin, Byhawa, Kostków, Oksza, Vilna, Nieświerz, Siemia tycze, Stuck, Kiejdany.

(2) « Woiewoda » = le palatin.

(3) DANYSZ. *L'Œuvre de Komeński en Pologne*. Léopol, 1889.

(4) GINDELY. *Ueber Johann Amos Comenius Leben und Wirksamkeit*. Zaïm, 1892. — J. ŁUKASZEWICZ. *Les églises des Frères Moraves en Grande Pologne*. Posen, 1835, p. 229.

une école qui n'égalait pas l'ancienne et végéta comme toutes les écoles d'alors.

Le défaut capital de l'école de Leszno, au temps même de sa plus grande prospérité, sous Ladislas IV (1632-1648), fut son manque d'attachement à la Pologne ; de plus, le mysticisme et les rêves étiliastiques auxquels Comenius s'abandonna toujours plus dans les dernières années de sa vie avaient faussé son enseignement et en avaient compromis les résultats. En somme, l'influence de son système pédagogique et didactique sur l'école polonaise fut minime et presque nul (1).

Le seul établissement fondé sur ses principes fut le gymnase que Opalinski, « woiewoda » de Posen, destina à ses fils et aux enfants de la noblesse.

Ce que nous avons dit précédemment des écoles des autres confessions, peut s'appliquer en général à celles des Luthériens.

Le luthéranisme se répandit dans tous les groupes allemands établis dans les principales villes polonaises de la Couronne, de la Lithuanie, de la Prusse Royale, de la Livonie et de la Courlande.

Dans ces deux dernières provinces, la « szlachta » luthérienne allemande contraignit les Lettes, ses sujets, à embrasser la nouvelle confession. De sorte que le nombre des églises luthériennes, par conséquent des écoles, fut assez considérable.

A peu d'exception près, les écoles luthériennes de l'ancienne Pologne étaient allemandes et sans liens très étroits avec les écoles polonaises (2).

(1) DANYSZ. *L'œuvre de Komeński en Pologne*. Léopol, 1889.

(2) Il y avait des écoles supérieures luthériennes en Grande Pologne : à Wschowa, Bojanow, Rawicz, Leszno et Zduny ; en Prusse royale : à Thorn (Toruń), à Elbing (Elbląg), à Dantzig (Gdańsk) ; en Lithuanie : à Vilna et à Kowno.

Il faut encore mettre au nombre des mêmes écoles l'Académie

Après la mort de Sigismond le Vieux (1506-1548), le clergé polonais, inquiet des progrès de la Réforme, se mit avec ardeur à chercher les moyens de les arrêter. L'académie de Cracovie et ses « colonies », restées fidèles à la vieille foi, demeuraient ankylosées dans des méthodes surannées et ne pouvaient soutenir la lutte contre les nouveaux procédés d'enseignement. Le Catholicisme ne pouvait espérer reprendre le terrain perdu qu'en opposant à ses adversaires des maîtres moins routiniers que ses anciens défenseurs et des établissements qui répondissent aux besoins nouveaux et à l'esprit du temps. C'est ce que comprit Stanislas Hosius (1) (1504-1579), cardinal de Warmie, l'un des plus remarquables prélats de son siècle.

Ses rares facultés, son patriotisme, la fermeté et l'intégrité de son caractère, sa puissance de travail et son dévouement lui attiraient le respect de ses adversaires eux-mêmes.

Son père, Ulrich Hosen, émigré du margraviat de Bade, était venu s'établir à Cracovie sous le règne d'Alexandre Jagellon (1501-1506).

Il s'était transporté ensuite à Vilna, où il avait obtenu le titre de procureur de la ville et un emploi élevé à la Monnaie de Lithuanie. C'est là que naquit Stanislas Hosius.

Stanislas fit ses études à Cracovie, puis à Padoue et à Bologne. Revenu en Pologne, il travailla d'abord à la chancellerie de la Couronne, puis fut secrétaire de

démie de Königsberg (Królewiec), fondée par Albert, prince de Prusse, sous le règne de Sigismond Auguste. On y enseignait d'abord en polonais; mais, au xviii<sup>e</sup> siècle, l'Université se germanisa et n'eut plus aucune influence sur l'instruction publique en Pologne. (V. SPASOWICZ. *Histoire de la littérature polonaise*. Cracovie, 1891, p. 119.

(1) A. EICHHORN. *Der ermländische Bischof und Cardinal Stanislas Hosius*. Mainz, 1854.

chancellerie sous Sigismond le Vieux. C'est dans cette place qu'il s'initia aux affaires, spécialement à celles de Prusse, ce qui le fit nommer, en 1549, par Sigismond-Auguste, évêque de Chelmno (Culm). La même année, il fut chargé d'une mission diplomatique auprès de Charles-Quint, au sujet des intrigues que tramaient les Chevaliers Teutoniques contre le gouvernement polonais en Poméranie. A son retour, le roi le nomma au siège épiscopal de Warmie, qu'il occupa pendant vingt ans. Ses ouvrages, entre autres sa *Confessio fidei*, le firent connaître du monde entier.

Le Pape Pie IV (1559-1565) lui accorda sa confiance et l'envoya auprès de l'Empereur Ferdinand pour obtenir de lui l'autorisation d'ouvrir le Concile de Trente. C'est pendant son séjour à Vienne à cette occasion (1561) qu'il fut nommé cardinal, président du Concile et légat du Pape.

Dans les débats du Concile, il eut l'occasion de connaître quelques membres de la Compagnie de Jésus, récemment fondée, et de se convaincre que le nouvel ordre répondrait de tous points aux besoins de l'Eglise et du clergé polonais.

Il fit aussitôt venir des Jésuites de Rome et d'Allemagne à Brunsberg, dans la Warmie, et les dota de fonds suffisants (1).

Les Jésuites, venus à Brunsberg en 1564, ouvrirent dès 1569 leurs écoles, qui, au commencement, se composaient de cinq classes, dans lesquelles on n'enseignait que la grammaire et la rhétorique.

Hosius travailla de son mieux à assurer le succès de ses protégés. Il écrivit aux grands seigneurs pour les inviter à confier aux Jésuites l'éducation de leurs fils, et aux évêques, ses confrères, pour les presser de

(1) ZALĘSKI. *Les Jésuites en Pologne*. Cracovie, 1906.

suivre son exemple et d'établir dans leurs diocèses des collèges de Jésuites : c'était, disait-il, le seul moyen de combattre l'incrédulité qui se répandait dans le pays.

Ces efforts portèrent les fruits désirés.

Avant la mort du dernier roi des Jagellons les Jésuites avaient déjà cinq collèges et de nombreuses écoles dans toutes les provinces de l'ancienne Pologne.

Sous le règne de Stefan Batory (1576-1586), le nombre des collèges des Jésuites augmenta rapidement. Ce roi en fonda lui-même deux, à Polock en 1582 et à Ryga en 1584.

Sur la proposition de Protaszewicz, évêque de Vilna, il éleva le collège de cette ville au rang d'Académie, par un privilège daté de Léopol, le 7 juillet 1578.

De par l'arrêt royal, cette Académie devait se composer seulement de deux facultés, c'est-à-dire des Facultés de Théologie et de Philosophie. Le roi lui accorda les droits et les libertés que possédait l'Académie de Cracovie (1).

Les Jésuites, qui dirigeaient déjà tant de collèges et d'écoles (2), résolurent de s'installer à Cracovie, d'y ouvrir leurs cours et de s'emparer à tout prix de la vieille Académie polonaise. Ils pénétrèrent dans la capitale de la Pologne à la fin de 1582, et, sur la proposition de Pierre Myszkowski, évêque de Cracovie, Stefan Batory leur donna l'église de Sainte-Barbe.

A la mort de Stefan Batory, lorsque Sigismond III (1587-1632), élève des Jésuites, monta sur le trône,

(1) J. BIELIŃSKI. *Université de Vilna*. Cracovie, 1900. t. I, p. 34.

(2) Des collèges de Jésuites furent établis à Krozie, Grodno, Dynaburg, Orsza, Varsovie, Kamieniec de Podolie, Luck; le nombre de leurs maisons et de leurs missions augmenta à tel point qu'il fallut, en 1608, créer une nouvelle province, celle de Lithuanie.

l'ordre se répandit dans toute la Pologne et exerça une influence omnipotente sur le gouvernement.

Quand ils fondaient des écoles ou des collèges, les nobles ou les évêques leur attribuaient de riches dotations qui consistaient surtout en vastes domaines.

Les rois, notamment Stefan Batory, leur admirateur, et Sigismond III, leur élève, doivent aussi, naturellement, être comptés parmi leurs plus généreux bienfaiteurs.

A côté des écoles, on fondait aussi des bourses pour la jeunesse pauvre.

La fortune de l'ordre monta bientôt à plusieurs millions et grandit d'année en année (1).

Ce succès prodigieux des Jésuites en Pologne s'explique en quelque mesure par la situation qu'ils occupaient dans l'Europe occidentale, mais bien plus naturellement encore par la valeur de leur enseignement et la supériorité de leur méthode. Les universités d'alors n'étaient plus à la hauteur de leur tâche, le niveau des sciences y baissait tous les jours, tandis que les Jésuites s'étaient acquis une grande réputation de savoir, surtout dans les études classiques.

Ils attiraient à eux même les familles qui redoutaient leur influence.

D'autre part, Stefan Batory, peu favorable au parlementarisme en Pologne, vit dans les Jésuites un soutien pour ses idées monarchiques, en même temps qu'un moyen de préparer à ses plans politiques le pays désuni par les querelles religieuses. Il ne souhaitait pas moins, par politique, se débarrasser des dissidents que son successeur, Sigismond III, par conviction.

Les Jésuites justifiaient d'ailleurs la confiance qu'ils

(1) E. RACZYŃSKI. *Tableau des Polonais et de la Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Posen, 1841, t. VII, p. 97.

inspiraient par leurs remarquables qualités intellectuelles et morales. Ils surent joindre au savoir une pureté de vie, une humilité, une piété, qui, en les distinguant du clergé séculier, leur attirèrent le respect universel. Ils comptèrent dans leurs rangs des patriotes enthousiastes, dont la conviction et le zèle attirèrent les adhésions des laïques. Ils durent ainsi en partie leur expansion en Lithuanie à l'action du célèbre Skarga, le premier orateur sacré de la Pologne, et du savant Warszewicki, qui réussirent à rendre au catholicisme ce pays particulièrement menacé.

Leur influence se répandit dans les milieux orthodoxes. Ce fut sous leur inspiration que se fonda, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, l'Université de Kiew, où le plan d'études était entièrement jésuite, bien qu'elle fût destinée aux étudiants du rite grec, et qui servit ensuite de modèle à tous les établissements ecclésiastiques d'instruction en Russie (1).

Les méthodes des Jésuites représentaient à ce moment un incontestable progrès.

Leurs collèges se composaient de cinq classes, dont les trois inférieures s'appelaient les classes de grammaire, et les deux supérieures, les classes d'humanités, *humaniorum* (2).

Il n'y avait pas dans les collèges des Jésuites de classes préparatoires où on enseignât à lire et à écrire.

Chaque classe avait son professeur spécial; s'il y avait trop d'élèves dans une classe, on la partageait en deux divisions.

Les élèves restaient ordinairement pendant un an

(1) V. SPASOWICZ. *L. c.*, p. 123.

(2) On les appelait aussi : *Infima*, *Grammatica*, *Syntaxis*, *Poesis* et *Rhetorica*.

dans la même classe, mais les plus intelligents pouvaient faire deux classes dans une année.

C'était cependant une exception rare et qui n'était appliquée que pour les fils des seigneurs (1).

Le plan d'éducation était partout le même. Chez les Jésuites, en effet, la centralisation était extrême; tout dépendait du Général, et on ne pouvait rien échanger sans sa permission ni dans le plan d'étude, ni dans les procédés d'enseignement. Il était représenté dans chaque province par un provincial dont les fonctions consistaient à rechercher parmi les jeunes religieux de sa communauté, ceux qui avaient des aptitudes à l'enseignement et de donner à chacun un poste conforme à ses qualités naturelles. Il veillait, en outre, à fournir les bibliothèques des meilleurs ouvrages, visitait ou faisait visiter les établissements de sa province, enfin désignait les professeurs.

Le recteur de chaque collège, nommé, sur la proposition du provincial, par le Général de l'Ordre, était chargé de surveiller l'école et de faire, à la fin de chaque année, un rapport exact sur les mérites, l'application ou les défauts de chaque maître.

Le préfet (*prefectus studiorum*) remplaçait le recteur et devait, en outre, assister au moins une fois par mois à la leçon de chaque professeur; il était chargé de l'organisation des discussions et des examens publics. Dans les villes où les écoles étaient le plus fréquentées, comme à Posen, à Kalisz, on nommait un second préfet pour les classes inférieures.

Les maîtres étaient choisis parmi les élèves de rhétorique les plus intelligents et les plus dociles.

Ils faisaient deux ans de noviciat, pendant lesquels ils acquéraient l'esprit de l'Ordre et ne parlaient que le

(1) J. ŁUKASZEWICZ. *Histoire des écoles...*, t. I, p. 236.

latin. Ils passaient ensuite à la *repetitio humaniorum*, qui durait aussi deux ans et comprenait la lecture et l'explication des écrivains de l'antiquité, ainsi que des travaux écrits.

Ils étaient ensuite nommés professeurs des classes inférieures, pour quatre ans ordinairement. Après une nouvelle année d'épreuve on les plaçait, selon leurs aptitudes ou leurs dispositions, à la tête des classes supérieures.

On ne montrait pas moins de sollicitude pour les élèves.

Les Jésuites se proposaient un double but : affermir dans la jeunesse les principes de la foi et de la morale catholiques, et en faire par là des fils dévoués de l'Église et des citoyens attachés au pays ; leur donner ensuite une instruction conforme aux besoins et aux exigences du temps.

Tout le système destiné à réaliser cet idéal était renfermé dans la *Ratio studiorum* (1).

On veillait, avant tout, à ce que les cours des maîtres fussent clairs. Ils devaient, pour cela, expliquer les règles, comparer les interprétations qu'en donnaient les différents auteurs, en citer des exemples tirés des meilleurs écrivains et indiquer la manière de les appliquer.

La *Ratio studiorum* insistait surtout sur quatre points : exercer la mémoire pendant au moins un quart d'heure ; répéter chaque jour les cours de la veille, chaque samedi ceux de la semaine, et toutes les quatre semaines ceux du mois ; donner à faire, dans l'école ou à la maison, des devoirs écrits qui devaient être lus et corrigés en classe ; entretenir l'émulation parmi les élèves.

(1) Le *Ratio studiorum* était le code de tout le système d'éducation et d'enseignement.

Chaque classe était partagée, à cet effet, en deux divisions qui prenaient les dénominations rivales de Romains et Carthaginois, ou de Grecs et Macédoniens.

Ces divisions se formaient de la façon suivante :

La classe faisait au commencement de l'année une composition, dont les deux premiers étaient nommés « consuls » et quelques-uns des suivants « questeurs ».

Le reste, les « émules », était réparti entre les deux consuls, assistés de leurs questeurs respectifs et composait ainsi avec eux deux camps de force égale.

Quand le maître interrogeait par exemple « un Romain », aussitôt « un Carthaginois » se levait pour répondre au défaut de son adversaire et, s'il restait court, un autre émule le remplaçait.

Les réponses, bonnes ou mauvaises, étaient notées par le maître au compte de l'élève et par le questeur au compte du camp tout entier. Les bonnes notes composaient le trésor et les mauvaises, la dette publique de chaque camp. Le bilan était établi à la fin de chaque mois et déterminait quel camp l'avait emporté sur l'autre.

De cette façon, les leçons devenaient intéressantes, l'attention des élèves était continuellement éveillée et la fierté du jeune âge, tournée au profit de l'étude.

De plus, chaque mois également, un des élèves lisait en séance publique une composition en vers ou un dialogue grec ou latin. Tous les deux mois, les devoirs écrits reconnus les meilleurs étaient affichés sur les murs de la classe.

L'année scolaire se terminait par une distribution solennelle des prix, célébrée en présence d'importants

personnages et des parents, aux sons de l'orchestre du collège (1).

Les Jésuites traitaient leurs élèves avec une douceur et une aménité paternelles. Ils s'étudiaient à leur rendre le collège agréable, en mêlant au travail le jeu et les divertissements. Les premiers, ils introduisirent le théâtre d'école, puis les fanfares, enfin les excursions et les promenades.

(1) Le programme dans les collèges des Jésuites était le suivant : Dans la classe appelée *Infima* on enseignait l'étymologie, les commencements de la syntaxe latine, et on traduisait les lettres les plus faciles de Cicéron; en langue grecque on enseignait la lecture, l'écriture et les substantifs.

Dans la classe de grammaire les élèves apprenaient plus à fond la grammaire latine et lisaient les lettres de Cicéron et des fragments faciles d'Ovide; de la langue grecque on étudiait les déclinaisons et la conjugaison; dans le second semestre on enseignait le catéchisme.

La classe de syntaxe comprenait l'enseignement de la grammaire latine, surtout de la syntaxe en y ajoutant la syntaxe ornée (*syntaxis ornata*) et la prosodie, et pour le grec l'étude des racines. Dans le second semestre on lisait les lettres de Cicéron, le *De Amicitia*, le *De Senectute*, les élégies choisies et les lettres d'Ovide, puis des morceaux de Propertius ou bien des extraits de *l'Enéide*. On traduisait saint Jean Chrysostome et Esope.

La classe *poësis* comprenait la lecture des ouvrages de César, de Salluste, de Tite Live, de Quinte Curce, de Virgile, sauf les églogues et le quatrième livre de *l'Enéide*, des odes choisies d'Horace, et, de plus, les élégies, les épigrammes et les poèmes des autres auteurs, dont on omettait les endroits scabreux ou considérés comme tels par les professeurs.

En grec les élèves apprenaient la syntaxe et faisaient de petites compositions par écrit.

Enfin, dans la classe de rhétorique, on enseignait la théorie de l'élocution, la stylistique et les sciences auxiliaires, c'est-à-dire la mythologie, l'histoire, les antiquités romaines et grecques et la géographie.

En grec on étudiait la prosodie et on mettait les élèves au courant des écrivains et des dialectes grecs.

Pendant le règne de Jean Casimir (1648-1668), quelques changements furent apportés à ce programme. Tout d'abord on abandonna la langue grecque, ou du moins si on la maintint dans quelques écoles, l'étude en devint facultative. Par contre, on introduisit les langues française et allemande, l'histoire universelle et la géographie à l'étude desquelles on assigna des heures spéciales.

Il y avait dans chaque collège une société appelée *Sodalitas annuntiatae Mariæ Virginis* qui resserrait les relations entre les élèves, même après leur sortie de l'établissement, et entretenait la piété par les exercices spéciaux que prescrivaient les statuts.

L'organisation des écoles de Jésuites en Pologne et leur système didactique et pédagogique devaient leur assurer une supériorité manifeste sur leurs rivaux catholiques et protestants chez lesquels chaque recteur et presque chaque maître suivait sa propre inspiration. Ils avaient introduit une direction à la fois souple et ferme, une méthode homogène. Les élèves affluèrent bientôt chez eux.

Les anciens établissements, menacés par eux, furent forcés de se réformer. Malheureusement ils se bornèrent à copier servilement tout ce qui se passait chez les Jésuites, et souvent ils ne firent qu'exagérer leurs défauts.

Les Jésuites, qui se proposaient avant tout d'assurer le triomphe de l'Église romaine, s'étaient tout naturellement attachés à développer chez leurs élèves les habitudes de dévotion.

Leurs programmes montrent qu'ils ne s'occupaient guère de développer l'individualité et l'intelligence des jeunes gens mais d'en faire seulement de bons défenseurs de la religion et de bons latinistes.

La langue maternelle et l'histoire polonaise étaient tout à fait négligées et la jeunesse grandissait dans un esprit étranger à celui de sa patrie.

Un autre vice essentiel du système des Jésuites était d'établir une différence radicale entre les élèves riches et les élèves pauvres. Par une étrange contradiction avec leurs règles et même avec les principes évangéliques, les jeunes gens sans fortune, les « pauprowie », étaient

traités comme des serviteurs de leurs camarades, ce qui n'était pas fait pour favoriser le développement de la dignité humaine. Au commencement, les « pauprowie » sortaient à la fois de la noblesse pauvre et de la bourgeoisie; mais, dès le xvii<sup>e</sup> siècle, l'élément bourgeois en disparaît.

L'état moral des élèves devait se ressentir de cette inégalité, et la discipline toute congréganiste de l'éducation en souffrait à chaque instant. Les mutineries, les querelles, se multipliaient. Un esprit de morgue et d'ostentation d'un côté, de platitude ou d'envie de l'autre, affaiblissait chez tous le sentiment de solidarité nationale.

Les méthodes d'enseignement, fort admirées à ce moment et qui constituaient au début un incontestable progrès, n'en présentaient pas moins quelques défauts graves qui s'accrochèrent de plus en plus.

La mémoire formait la pierre angulaire de l'édifice pédagogique. La déduction régnait en souveraine et n'était qu'un procédé mécanique de travail sur les matériaux tout prêts jetés dans les esprits. Les Jésuites se souciaient surtout de développer les facultés d'assimilation et d'imitation; ils négligeaient l'induction et le raisonnement. Ils ne suivirent pas ainsi les transformations de la vie et de la pensée, ne tinrent aucun compte des découvertes et des tendances nouvelles et se trouvèrent peu à peu en arrière de la société qu'ils avaient dominée; ils avaient reculé en n'avancant pas.

Maîtres de la direction des esprits dans le pays purement polonais, les Jésuites étendirent leur apostolat aux populations voisines.

Le premier terrain sur lequel ils se portèrent fut la Ruthénie schismatique.

Depuis 1434, presque au lendemain de la fusion de la Lithuanie et de la Pologne, les Ruthènes grecs jouissaient des mêmes droits que les catholiques (1).

Leurs princes et leurs magnats occupaient également les hautes charges de la République. Les lois qui régissaient la noblesse n'établissaient aucune différence pour cause de nationalité, de confession ou de rite. L'Église ruthène avait sa juridiction comme l'Église latine. Elle avait son ordre monastique, les Basiliens, qui dirigeaient les écoles d'où sortaient les hauts dignitaires ecclésiastiques.

L'on ne concevait guère pourtant à cette époque que l'unité politique pût subsister sans l'unité religieuse et les régents du royaume se préoccupèrent vite de rattacher les schismatiques à l'autorité pontificale (2).

Cette Union fut proclamée par le Concile de Florence, en 1439 (3). Malgré les concessions partielles qu'ils avaient obtenues, les Orthodoxes refusaient cependant d'abandonner leurs traditions et l'Union n'exista guère qu'en théorie. La situation demeura ce qu'elle était auparavant, c'est-à-dire que les lois qui garantissaient aux Ruthènes la pleine égalité politique restèrent en vigueur, mais les influences polonaises s'étendirent peu à peu dans le pays et par l'attrait d'une civilisation supérieure amenèrent peu à peu la dénationalisation des classes supérieures. La noblesse ruthène s'habitua à parler et à écrire en polonais. Les paysans seuls et le clergé gardèrent l'ancienne

(1) W. CZERMAK. La question de l'égalité de droits entre schismatiques et catholiques en Lithuanie (1432-1563). *Rozprawy Ak. Um.*, Cracovie, 1903, t. XLIV, p. 371.

(2) PROCHASKA. Tendances à l'Union des Eglises sous Jagellon. *Przegląd powszechny*, 1896, t. XIII.

(3) A. LEWICKI. Union de Florence en Pologne. *Rozprawy Ak. Um.*, Cracovie, 1899, t. XXXVIII.

foi et l'ancienne langue. Encouragé par ces succès continuels, le clergé polonais et surtout les Jésuites jugèrent le moment favorable pour reprendre avec plus de sûreté et d'activité l'œuvre du concile de Florence. Leurs tentatives se heurtèrent aux résistances du clergé ruthène et du simple peuple, si tenaces, que le grand jésuite Skarga disait que « les hérétiques étaient plus aisés à convertir que les Ruthènes (1) ». Peu à peu, cependant, des défections se produisirent dans le camp orthodoxe ; le haut clergé, qui n'avait plus l'appui moral du patriarcat de Constantinople tombé au pouvoir des Turcs, entama avec Rome des négociations qui aboutirent à l'Union au synode de Brześć de 1596 (2).

Ce fut surtout en réalité l'occasion de nouvelles luttes confessionnelles. Aux anciennes querelles avec les dissidents de toute nuance s'ajouta la lutte entre l'Union et l'Orthodoxie.

Le prince Constantin Ostrogski appartenait aux adversaires les plus décidés de cette Union. Pour soutenir la foi orthodoxe de la façon la plus efficace, c'est-à-dire par l'éducation de la jeunesse, il fonda deux écoles de sa confession : l'une à Kiew, et l'autre sur ses domaines d'Ostróg.

A l'école d'Ostróg on apprenait à lire, à écrire, le slavon, le latin et le grec.

Cette école ne fut jamais très prospère et son fondateur même envoyait ses meilleurs élèves, par exemple Puzyna et Smotrycki, finir leurs études chez les Jésuites de Vilna (3).

(1) A. BRUCKNER. *Histoire de la littérature polonaise*. Varsovie, 1908, t. I, p. 134.

(2) A. PROCHASKA. *Histoire de l'Union de Brześć*. *Kwartalnik historyczny*, 1896. — E. LIKOWSKI. *L. c.*

(3) J. ŁUKASZEWICZ. *Histoire des écoles...*, t. I, p. 351.

Elles n'eut d'ailleurs qu'une existence assez courte ; les descendants du prince Ostrogski passèrent au catholicisme et la livrèrent aux Jésuites.

L'école de Kiew fut plus heureuse. Elle prospéra sous son savant recteur Kisiel, et, en 1632, par privilège de Ladislas IV (1632-1648), le métropolitaine Pierre Mohila l'éleva au rang d'académie. Elle était organisée, comme nous l'avons déjà dit, sur le modèle de celle des Jésuites.

D'autres écoles orthodoxes existaient encore à Vilna, à Léopol, mais elles ne pouvaient soutenir la concurrence des Jésuites et restèrent toujours dans un état assez précaire. Les prêtres grecs, misérables et ignorants, n'étaient guère en état de former des professeurs.

Les Uniates leur étaient de beaucoup supérieurs, et ils trouvaient un appui solide non seulement dans les évêques, mais dans les Papes, en particulier dans Grégoire XV.

Les Basiliens, qui avaient accepté les décisions du synode de Brześć, dirigeaient leurs écoles, qu'ils avaient réorganisées sur le modèle des Jésuites (1).

Au xvi<sup>e</sup> siècle il existait aussi en Pologne des écoles et des académies juives, dont le caractère était aussi nettement confessionnel. La doctrine talmudique, qui composait leur unique enseignement, fleurissait en Pologne et en Ruthénie dès le xii<sup>e</sup> siècle et sortaient de ces établissements d'excellents rabbins (2).

(1) Leurs principaux centres d'instruction étaient les noviciats de Vilna, de Léopol, où l'on enseignait la théologie spéculative ; de Swierz, de Szeplów, de Dobromil et de Ławrów, où l'on étudiait la théologie dogmatique et morale ; de Polock, de Zerowice, de Witebsk, de Vlodimir, de Łuck, de Żydyczyn et de Chełm, où l'on enseignait la philosophie.

(2) Les principales académies juives, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle étaient à Brody, Lublin, Léopol et Cracovie. La jeunesse juive s'y rendait de tous les points du pays.

Aux synagogues se rattachaient des écoles primaires qui donnaient les premiers éléments de la lecture et de l'écriture.

La décadence des écoles juives commence au temps des rois électifs. On ne trouve plus alors que des écoles privées, dans lesquelles un maître à gages prépare à l'enseignement du Talmud (1).

En résumé, le trait essentiel de l'organisation scolaire à cette époque, c'est son caractère étroitement confessionnel ; les maîtres se proposent avant tout de développer la haine contre les sectes rivales.

Rien n'était mieux fait pour affaiblir l'esprit national en développant les sentiments d'intolérance et de haine. Quelques esprits éclairés aperçurent le danger. Mais leurs craintes ne trouvèrent guère d'écho et leurs efforts pour améliorer la situation demeurèrent sans effet jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La plus curieuse des tentatives qui eurent pour objet de donner à l'éducation publique une base plus large et plus humaine, est la fondation d'une nouvelle Académie à Zamość, par Jean Zamoyski, grand général de la Couronne, et l'introduction de l'ordre nouveau des Piaristes (2).

L'Académie de Zamość (3) date de 1595 ; elle fut organisée sur le modèle des académies italiennes et comprit au début trois facultés : le droit, la philosophie et la médecine.

En 1648 on ajouta la théologie.

(1) A. KRAUSHAR. *Les Juifs en Pologne*. Varsovie, 1866.

(2) En 1597 une nouvelle congrégation, celle des Ecoles Pies, avait été fondée à Rome par Joseph Calasanzio dans le but de pourvoir à l'éducation de la jeunesse pauvre. Ladislas IV, roi éclairé et bienfaisant, informé des services que rendaient ces écoles, résolut de les introduire dans son royaume.

(3) J. KOCHANOWSKI. *Histoire de l'Académie de Zamość*. Cracovie, 1900.

Sigismond III (1587-1632), qui n'aimait pas Zamoyski, ne soutint pas son académie. En 1669, le roi Korybut Wiśniowiecki (1669-1673) en fit l'université de toute la Ruthénie rouge et conféra la noblesse aux professeurs (1) qui se formaient à Cracovie.

L'Académie de Zamość n'eut jamais plus de cent élèves. La jeunesse s'en éloignait comme, du reste, de Cracovie, à la même époque, pour passer chez les Jésuites.

Dès 1641, Ladislas IV avait fait des démarches à Rome pour faire venir quelques membres de la congrégation des Piaristes, mais leurs supérieurs n'avaient donné qu'un vague assentiment. Quand, en 1642, les Suédois s'emparèrent d'Ołomuniec (Olmütz), ils en chassèrent les Piaristes, et ceux-ci se réfugièrent en Pologne. Accueillis avec bienveillance par le roi, ils s'installèrent à Varsovie, où, en 1657, ils ouvrirent leurs écoles.

Elles se multiplièrent très rapidement, et on en compta bientôt quinze dans la Couronne et treize en Lithuanie.

Les Piaristes trouvèrent dans la société de fervents admirateurs, et, comme ils ne se mêlaient pas aux luttes politiques et qu'ils maintenaient la jeunesse dans une exacte discipline, leurs établissements furent bientôt très fréquentés.

L'organisation, les programmes et la méthode d'enseignement étaient plus ou moins les mêmes chez eux que chez les Jésuites (2).

(1) On y enseignait : l'éloquence, la poétique, la mathématique, la physique, la médecine, la philosophie morale, la métaphysique, le droit romain et polonais. Après 1648 on y ajouta la scolastique, l'histoire sainte, l'histoire générale et le droit canon.

(2) Les écoles des piaristes se composaient de sept classes appelées : 1° pro forma ou parva infima, 2° infima major, 3° grammatica, 4° syntaxis, 5° poetica, 6° rhetorica, 7° philosophia cum mathematica.

A la tête de chaque école pie se trouvait un recteur, dont le devoir était, d'après la règle générale, d'administrer l'institution, d'installer les maîtres, d'examiner les nouveaux élèves, etc. En fait, c'était surtout un économiste, qu'absorbait la direction matérielle ; aussi dans les écoles polonaises, confiait-on la surveillance des études au préfet.

Ce qui distinguait les écoles pies des écoles de Jésuites, au point de vue de l'organisation, c'est que les premières se divisaient en sept classes et les secondes en cinq ; quant aux programmes, on donnait plus d'importance chez les Piaristes aux mathématiques, à la langue et à l'histoire polonaises. A part cela, le même mauvais goût, la même perte de temps en dissertations et en disputes régnaient des deux côtés.

Les Piaristes avaient cependant sur les Jésuites une certaine supériorité ; ils se préoccupaient davantage de développer chez leurs élèves l'esprit national. Chez eux la discipline aussi était supérieure et on ne signale pas dans leurs établissements les désordres qui étaient quotidiens chez leurs rivaux. Leur propagande était plus discrète et leur prosélytisme moins provocant. Comme les Jésuites d'ailleurs ils obligeaient les jeunes gens à parler latin entre eux au collège et même chez eux.

L'enseignement scolaire en Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle n'avait donc aucun souci des besoins essentiels de la nation. Sa plus grave préoccupation était de donner par la gymnastique du syllogisme une certaine souplesse à l'esprit.

Les suites directes d'une pareille éducation devaient être la frivolité de la pensée, l'éloignement de la réalité, la négation de tout esprit critique, le divorce de l'enseignement et de la vie.

Délaissant l'observation et l'étude du milieu social, les Belles-Lettres oubliaient leur rôle naturel et devenaient un métier pour les uns, pour les autres un amusement. Plus elles se faisaient stériles et inaccessibles au vulgaire, plus les beaux esprits du temps leur attribuaient d'importance ; ils y trouvaient un moyen facile d'étonner le public par d'infinies dissertations sur des vétilles ou de l'amuser par des allusions mythologiques ou historiques pédantesques et forcées.

La plus grande partie de la noblesse parlait couramment le latin.

La pensée et la vie ne se nourrissaient que des souvenirs de l'ancienne Rome. On en prit l'habitude de farcir le style non seulement de mots étrangers, mais de propositions entières. On en vint jusqu'à faire alterner les phrases latines avec les phrases polonaises.

Tous les champs de la science étaient comme en jachère. Les jeunes gens les mieux doués ne devenaient que des bigots ignorants et, à force de complication dialectique et de subtilité philosophique, on parvenait à enclouer les têtes les plus ouvertes.

Dans la vie publique et privée, l'anarchie et l'obscurantisme gangrenaient les cœurs, envahissaient tous les états et faisaient pencher la société vers sa ruine. Beaucoup voyaient le mal, mais sans pouvoir ou sans vouloir en reconnaître la cause.

Tel l'abbé Starowolski, par exemple, qui semblait bien soupçonner la nécessité d'une réforme capitale, mais n'osait pas l'indiquer ouvertement et se bornait, dans le XXI<sup>e</sup> chapitre de son livre sur la *Réformation des mœurs polonaises*, à conseiller d'établir par une loi l'uniformité de l'éducation. Un jeune prêtre, Stanislas Konarski eut à la fois une clairvoyance plus précise et un plus vigoureux courage.

## CHAPITRE III

---

*Apparition d'un esprit nouveau. — Influence de l'étranger. — Stanislas Leszczyński et son école. — Stanislas Konarski. — Sa doctrine et la réforme des écoles. — Sa propagande. — Résistance qu'il rencontre. — Résultats réels obtenus.*

Le marasme intellectuel et moral où la Pologne languissait depuis le triomphe des Jésuites et qui l'avait tenue si longtemps fermée aux influences occidentales, fit enfin place, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, à un puissant effort de rénovation, et elle éprouva l'action bienfaisante du mouvement qui agitait l'Europe entière.

Bien qu'elle fût voisine de l'Allemagne, ce fut surtout de la France qu'elle suivit la direction.

Il va sans dire que les penseurs allemands d'alors intéressèrent les esprits polonais, et la philosophie de Wolff trouva parmi eux des admirateurs et des disciples. Élève de Leibnitz, dont il vulgarisa la doctrine, sans originalité et sans grande profondeur, mais par là même plus accessible au public, il jouit un moment en Pologne d'une popularité très étendue; c'est entre 1750 et 1770 que se place la période la plus animée du mouvement philosophique qui se rattache à lui. Alors commencent les polémiques littéraires et les

discussions mondaines, dont sa doctrine devient l'occasion et dont nous trouvons l'écho dans les périodiques contemporains. On lit, par exemple, dans le *Monitor*, journal de Varsovie : « Les discussions et les criaileries qu'on entend maintenant en société me scandalisent au point que je ne puis penser sans colère à la philosophie (1). »

Mais, dès le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, la cour de Stanislas Leszczyński, à Lunéville, devient un centre de vie intellectuelle qui attire un grand nombre de Polonais, et les idées françaises se répandent de là sur les bords de la Vistule.

Ce « bienfaisant philosophe », comme on l'appelait, bien qu'il n'ait pas exercé d'autorité réelle en Pologne, fit plus pour la culture de son peuple que les souverains saxons. Plus attristé de la déchéance de sa patrie que de ses propres revers, il entreprit de la relever en l'éclairant.

Dans son ouvrage, *la voix libre du citoyen* (*Głos wolny wolność ubezpieczający*), il appelle l'attention de ses anciens sujets sur les défauts de leur gouvernement et sur les moyens de sauver la République. Il insiste surtout sur la condition du paysan. « La base d'un État, c'est le peuple, dit-il, sans cette base il ressemble à la fragile statue aux pieds d'argile, de Nabuchodonozor. » Il avait préparé tout un plan de réformes qu'il comptait réaliser s'il parvenait à conquérir le trône. Trompé dans ses espoirs par l'opposition de l'étranger, il n'abandonna pas ses desseins et chercha à conquérir l'opinion à ses généreux projets.

Sa cour de Lorraine devint une véritable université

(1) W. SMOLEŃSKI. Une nouvelle philosophie en Pologne. *Biblioteka warszawska*, Varsovie, 1891, t. II. p. 24.

où il entretenait un grand nombre de ses concitoyens. Il leur réserva douze bourses dans l'école militaire qu'il fonda à Lunéville. Les jeunes Polonais s'y pénétraient des nouvelles idées philosophiques et politiques, prenaient le goût des chefs-d'œuvre français, perdaient leurs préjugés sociaux. Ils revenaient dans leur pays débarrassés de leur orgueil aristocratique et animés d'un sincère amour du bien public.

C'est de Lunéville que sortirent les frères Załuski, André-Stanislas, évêque de Cracovie, qui songea à offrir à Wolff une chaire de philosophie à l'université de Cracovie, et Joseph-André, évêque de Kiew, auquel Varsovie dut une admirable bibliothèque.

Joseph-André Załuski (1) (1702-1774) était vraiment un homme supérieur, et les contemporains louaient avec raison l'étendue de son esprit et la noblesse de son caractère. Grand amateur de livres, il ne se contentait pas de les entasser dans sa bibliothèque, mais les lisait et en profitait. Son activité s'exerçait sur les champs les plus variés ; éditeur de toutes sortes d'ouvrages anciens ou modernes, bibliographe dont la curiosité embrassait toute la littérature ancienne, instigateur du mouvement intellectuel, écrivain en vers et en prose, critique, historien, satirique, fondateur enfin de la plus vaste bibliothèque de l'Europe orientale (2), il a marqué de son empreinte la nouvelle renaissance polonaise.

A lui seul il est pour son pays une académie et une

(1) A. BRUCKNER. *Histoire de la littérature polonaise*. Varsovie, 1903, t. I, p. 407.

(2) Cette bibliothèque se composait de plus de 200.000 volumes. En 1748 il l'ouvrit au public de Varsovie, et en 1763 en fit don à la République. Toute cette bibliothèque se trouve actuellement dans des caisses à Pétersbourg depuis l'époque où Catherine II l'y fit transporter.

bibliothèque, et son activité suffit à une tâche qui aurait accablé vingt travailleurs moins bien doués.

Il recueillit quelque cent mille imprimés et manuscrits qu'il parcourut et analysa, tout en donnant, comme bibliomane, la préférence aux œuvres rares.

Malgré sa curiosité universelle et ses relations étendues à l'étranger, son patriotisme était aussi ardent que sincère et ses affections intimes allaient avant tout à sa langue maternelle.

Très attaché à sa foi, incapable de trahir ou de dissimuler ses convictions, il mérita d'être jeté dans les prisons de Kaługa (1) ; il y prouva la trempe de son âme en chantant au milieu des tourments les *Psaumes de l'exil*.

« Qu'un pareil type d'homme pût naître et agir en Pologne, dit le professeur Brückner, rien ne saurait mieux montrer la profonde, l'ancienne, l'excellente culture de cette terre (2). »

A l'école de Stanislas Leszczyński appartenait encore Venceslas Rzewuski, grand général de la couronne, qui partagea l'exil de Załuski à Kaługa.

Il contribua également par ses ouvrages littéraires au mouvement intellectuel.

Autour de lui se rassembla un groupe qui comprenait, entre autres, Wielopolski, traducteur de Voltaire, et Sapieha, chancelier de Lithuanie, traducteur de *l'Histoire des Révolutions romaines* de Vertot.

La culture française, qui mit ainsi sa marque sur ces chefs de la littérature et de la politique polonaises, n'avait guère encore pénétré les masses peu éclairées de la noblesse.

(1) Il fut arrêté par ordre de Repnine, pour s'être opposé aux prétentions de Catherine II, lors de la Diète de Radom, en 1767.

(2) A. BRUCKNER. *L. c.*, t. I, p. 407.

Pour que les saines idées politiques et sociales propagées par l'élite intelligente fussent admises par cette masse et pussent contribuer au relèvement du pays, il était indispensable de réformer l'enseignement, dont l'état déplorable était une des causes essentielles des maux dont la République souffrait et dont elle allait mourir.

Il se trouva, par bonheur, un homme, sorti lui aussi de l'école de Leszczyński, qui comprit également la nécessité de cette réforme et y consacra sa vie.

Le piariste Stanislas Konarski n'était pas un savant au sens strict du mot, mais un homme d'un esprit pénétrant, d'un cœur ardent et d'une volonté obstinée, un des meilleurs patriotes que la Pologne ait jamais connus; irréprochable dans sa vie, sévère pour lui-même et indulgent aux autres, désintéressé, uniquement soucieux de payer à son pays la dette qu'il reconnaissait avoir contractée envers lui; ne s'effrayant pas des difficultés, mais ne se les dissimulant pas, il marchait au but sans impatience, mais avec une assurance inflexible; il mettait au service de ses idées une irrésistible éloquence. Mais ces dons, fait remarquer Łukaszewicz, ne lui auraient pas suffi, s'il n'avait eu la chance d'être allié aux premières familles du pays. Grâce à elles, il trouva les fonds nécessaires à son entreprise et fut protégé contre les persécutions que sa propre congrégation suscita au début contre lui (1).

Né (2) au village de Zarzyce, dans le Palatinat de Cracovie, le 30 septembre 1700, il était entré à l'âge de quinze ans dans l'ordre des Piaristes. Après avoir fait son noviciat à Podoliniec, puis ses études de phi-

(1) J. ŁUKASZEWICZ. *Histoire des écoles...*, t. II, p. 5.

(2) K. WOJCIECHOWSKI. *La jeunesse de Stanislas Konarski*. Léopol, 1895.

losophie et de théologie, il enseigna durant quelques années dans les écoles de son ordre. En 1725, grâce aux soins du provincial Ślegielski, il fut envoyé à Rome où, après deux ans d'études, il devint professeur de rhétorique au « Collegium Nazarenum ».

En Italie, il eut l'occasion de fréquenter une société d'élite et, à son contact, il mesura l'inanité et les inconvénients du système d'éducation établi en Pologne. Dès lors, il prit la résolution de le réformer d'abord dans sa congrégation et ensuite dans le pays tout entier. Au bout de cinq ans d'absence, il revint, après avoir visité sur son passage la France et l'Allemagne. Aussitôt, il se met à l'œuvre. Il prêche d'exemple en même temps que, par ses écrits, il travaille à éveiller l'attention de ces concitoyens (1).

Sa carrière de professeur est interrompue par Georges Ożarowski qui, envoyé à la Cour de Louis XV comme ambassadeur de la République, après la mort d'Auguste II (1697-1733), l'emmène avec lui. C'est pour Konarski l'occasion d'étudier la France, l'Allemagne et la Hollande, où il noue des relations avec plusieurs savants étrangers. Il se pénètre des nouvelles méthodes, visite les écoles les plus célèbres. Ses principes deviennent plus précis et ses projets, plus définis.

Il s'inspire tout particulièrement des doctrines du célèbre pédagogue Rollin, chez qui il fréquente assidûment.

Pendant son séjour à Lunéville, Stanislas Leszczyński l'encourage, et l'on peut dire, sans trop d'exagération, que c'est à Stanislas que la Pologne doit le piariste Konarski, que son illustre origine appelait aux plus hautes dignités et qui borne son ambition volon-

(1) WERNIC. *Konarski, sa vie et son action éducatrice*. Pétersbourg, 1900. — J. CHRZANOWSKI. *Fragments littéraires*. Varsovie, 1908.

tairement à la réforme de l'éducation de la jeunesse (1).

A son retour (1736), Konarski se remet à l'œuvre, il veut donner à la jeunesse des professeurs mieux préparés à leur tâche et convaincre la société de la nécessité des changements qu'il préconise. Il se fait nommer professeur du séminaire des piaristes à Rzeszów et il y travaille à l'instruction pédagogique de jeunes piaristes qu'il destine à répandre ses convictions et ses méthodes. Il envoyait les meilleurs de ses élèves à Lunéville et ils allaient ensuite continuer leurs études à Paris sous la protection de Marie Leszczyńska, la femme de Louis XV. D'autres accompagnaient à l'étranger les jeunes nobles qui allaient suivre les cours des universités.

Konarski ne se désintéressait pas de ses élèves, leur dressait un plan de travail conforme à leurs aptitudes personnelles, les guidait, les encourageait.

Il leur prescrivait de porter surtout leur attention sur les méthodes d'éducation, tant des écoles publiques que des maisons privées, et, à leur retour en Pologne, ils devaient présenter un rapport détaillé sur ce qu'ils avaient vu ou appris.

Konarski ne s'en tint pas là, il résolut d'introduire dans sa congrégation la connaissance et l'amour de la langue grecque, il pria donc le savant médecin Mitzler de Kolof d'enseigner cette langue à six jeunes religieux de Varsovie.

Les collèves des piaristes, moins nombreux que ceux des jésuites, étaient surtout fréquentés par la jeunesse pauvre, et l'action des réformes qui s'y introduisaient risquait d'être incomplète et lente. Pour hâter le triomphe de ses idées, Konarski résolut de fonder une

(1) J. MORAWSKI. *Histoire de la nation polonaise*. Posen, 1877, t. IV, p. 285.

école modèle, le « Collegium nobilium », destinée aux fils de la haute noblesse. Il en traça lui-même le plan et lui assigna pour principal but la doctrine théorique et pratique de la vie chrétienne et civique. Avec une admirable précision, il fixa les devoirs du recteur, du préfet, des professeurs, des sous-préfets ou des surveillants, des répétiteurs, des élèves et même des gens de service. Il établit un programme d'enseignement moral et religieux en même temps que d'éducation physique de la jeunesse (1).

Il donne des instructions minutieuses sur la manière d'enseigner chacun des articles du programme et il énumère les meilleurs ouvrages nécessaires pour les maîtres ou pour les élèves. Il fait venir des livres de France, d'Italie et d'Allemagne et il encourage les professeurs à les traduire en polonais.

Les grandes lignes de ce règlement ainsi tracées, Konarski ouvre à Varsovie (1740) le collège dont il est nommé recteur. La direction du collège, quelque

(1) Voici les sujets d'étude qu'il prescrit pour le *Collegium nobilium*, les séminaires de la congrégation et les écoles publiques :

- a) Doctrine et morale chrétienne;
- b) Exercices de piété;
- c) Théologie morale.

Cette théologie ainsi que la théologie dogmatique, le droit canonique et l'histoire de l'église devaient être étudiées par les séminaristes après les études philosophiques;

- d) Langue, littérature et éloquence latine et polonaise.

Pour les séminaristes la langue grecque et la langue hébraïque étaient facultatives;

- e) Arithmétique élémentaire, algèbre et géométrie;
- f) Histoire naturelle, physique;
- g) Histoire polonaise, universelle, géographie;
- h) Philosophie, c'est-à-dire logique, éthique et métaphysique;
- i) Politique ou connaissance suffisante fournie aux élèves des œuvres politiques, surtout des œuvres de Bernouilli;
- j) Connaissance des lois du pays;

k) Pour le collège et le séminaire de la Congrégation, les langues française, allemande et italienne comme matières facultatives.

Pour le collège seul, le dessin, l'architecture civile et militaire.

féconde qu'elle pût être, le détournait cependant de son entreprise générale. Il regrette son ancienne situation, qui, en lui laissant plus de loisirs et de liberté, lui permettait de poursuivre son œuvre générale de réforme et de prendre une part active à la vie publique, malgré l'opposition de ses supérieurs. Le zèle patriotique dont témoignaient sa parole et ses écrits inquiétait cependant ces derniers. Il reçoit du général l'ordre de rester dans son couvent, sans se mêler aux affaires qui ne le concernaient pas.

Il s'incline, non sans une amère tristesse.

« On n'admet pas, écrit-il, que l'on puisse travailler pour la République en dehors des écoles (1). »

Dès lors, il ne se mêle plus directement à la politique, tout en continuant à s'y intéresser, comme nous l'apprend la correspondance dans laquelle il entretient son oncle de la guerre de Silésie (2).

Son activité ainsi arrêtée et limitée, il se consacre avec une ardeur nouvelle à l'administration de son collège et à la réforme scolaire. Dans une lettre datée du 22 septembre 1741, il écrit : « Ici, dans mon couvent, *requies mea in sæculum sæculi*, j'ai l'occasion de travailler pour la patrie, bien que d'une façon moins éclatante, en m'employant de toutes mes forces à ce que *reflorescat* chez nous *educatio juventutis* (3). »

Mais son attention ne se bornait pas exclusivement à l'enseignement proprement dit.

A son œuvre de régénération scolaire, Konarski joignait des travaux de littérature. Il traduisait des

(1) H. BIEGELEISEN. Correspondance de Stanislas Konarski avec son oncle Jean Tario. *Przewodnik naukowy i literacki*. Leopold, 1883, p. 934.

(2) H. BIEGELEISEN. *L. c.*, p. 1127.

(3) *Ibidem*. p. 934.

ouvrages étrangers, notamment des pièces de Corneille. Il composa même une tragédie, *Epaminondas*, d'une haute valeur éducatrice et de tendance éminemment civique. Il écrivit, dans le même esprit, plusieurs petits poèmes latins, qu'il publia en 1767, sous le titre d'*Opera lyrica*.

Les représentations scéniques étaient très répandues en ce moment, mais les pièces que l'on faisait jouer par les jeunes gens étaient des plus misérables. Corneille, Racine et les grands écrivains français n'étaient guère connus que du petit nombre de seigneurs qui avaient visité les pays étrangers.

Konarski veut relever le goût et répandre la connaissance des chefs-d'œuvre classiques; pour cela, il fonde, en 1740, un théâtre auprès du collège.

Désireux aussi de répandre parmi ses élèves le sentiment de la nature et l'amour des champs, en même temps qu'il se préoccupe d'améliorer leur tempérament physique, il choisit, sur les bords de la Vistule, un endroit charmant et y fait bâtir une maison d'excursions et de vacances qu'il nomme Żoliborz (1).

Sa pédagogie, directement inspirée des philosophes français, se fonde sur les théories de Locke et de Condillac.

C'est à ce moment-là que fut introduite dans les séminaires et les écoles piaristes la nouvelle philosophie, dont l'initiateur en Pologne, fut l'élève de Konarski, le piariste Antoine Wiśniewski, que les jésuites traitaient de corrupteur de la jeunesse (2).

Les philosophes que l'on commente avec le plus

(1) Żoliborz vient des mots français joli bord.

(2) W. SMOLEŃSKI. Une nouvelle philosophie en Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle (*Biblioteka warszawska*), 1891, t. II, p. 7.

de passion sont Gassendi, Descartes, Leibnitz et Wolf et de l'union de tous ces systèmes, on tire une sorte d'éclectisme.

Cette nouvelle philosophie pénétra plus tard dans les autres écoles. « Les piaristes ont obtenu, écrit Kitowicz dans ses *Mémoires*, que toutes les écoles acceptassent le *Neoterisme* ou doctrine *recentiorum*, d'après laquelle la terre tourne autour du soleil, et non le soleil autour de la terre, de même que le rôti tourne autour du feu, et non le feu autour du rôti (1). »

Dans le Collège noble et dans les établissements qui sont plus tard fondés sur ce modèle, on s'applique à développer chez les jeunes gens l'esprit d'observation et à éveiller, chez eux, le jugement.

Konarski nous apparaît aussi comme le disciple des encyclopédistes par la largeur de ses idées, son esprit d'humanité, sa haine des préjugés, ses efforts pour développer les sentiments d'égalité. Il s'en sépare nettement, au contraire, par son patriotisme et l'importance extrême qu'il attache aux questions nationales.

Il s'efforce d'éveiller chez les jeunes gens l'esprit de réflexion par la lecture (2).

(1) KITOWICZ. *Description des mœurs et des coutumes sous le règne d'Auguste III*. Posen, 1840, t. I, p. 30.

(2) Le septième paragraphe du chapitre des *Lois et coutumes du collège de Varsovie* leur recommande de prendre le goût des livres sérieux qui traitent de morale, de politique, d'histoire, de littérature, et de rejeter les méchants romans et les écrits contraires à la religion et la vertu. « Si l'on ne devait savoir, dit-il plus loin, que ce qui s'apprend dans les classes, on resterait ignorant toute sa vie. L'école apprend seulement à étudier et à profiter de la lecture qui seule fait des hommes savants et utiles au pays. Celui pour qui les livres sont devenus des maîtres peut se passer de maîtres. Grâce aux livres, l'homme se cultive indéfiniment à condition qu'il ait appris à en tirer parti dès la jeunesse. Celui qui a négligé de l'apprendre ne le pourra plus quand il sera aux prises avec les mille complications de l'existence. » LUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 22.

Aussi chaque collègue possède une riche bibliothèque, composée avec le plus intelligent libéralisme. On la munit des meilleurs ouvrages scientifiques, de cartes géographiques, de globes, d'appareils physiques et même parfois de collections d'histoire naturelle.

Mais si Konarski veut former des hommes cultivés et instruits, c'est pour qu'ils puissent être des citoyens utiles. « Que les élèves aient toujours présente à l'esprit la patrie, pour laquelle ils sont nés, qu'ils brûlent d'amour pour elle dès leurs jeunes années, et, afin de répondre à ce qu'elle attend d'eux, qu'ils se préparent, en se formant aux sciences et aux bonnes mœurs, à une vie digne de leur destinée; qu'ils s'affermissent surtout dans la foi pour laquelle leurs pères ont versé leur sang, dans la crainte de Dieu et les vertus chrétiennes, sans lesquelles on ne peut faire de bien, ni à soi, ni aux autres. La religion, la conscience, l'honneur, voilà ce qui doit diriger les citoyens. »

Les mêmes préoccupations patriotiques lui dictent ses conseils sur la conduite à tenir vis-à-vis des inférieurs (1).

Après ces principes généraux, les statuts du collège parlent de la politesse, de la tenue, de la propreté, du respect des choses d'autrui, des relations entre élèves et autres points de discipline.

Les élèves prononcent, en polonais, des allocutions publiques, dans lesquelles ils développent les sujets qui

(1) « Il ne faut jamais maltraiter les domestiques, mais écouter leurs conseils (naturellement les bons conseils) et leur pardonner leur fautes. Ils sont des hommes comme nous et des créatures de Dieu. C'est pour un maître un signe de mauvais cœur que de n'être pas aimé de ses domestiques. Que les élèves traitent donc avec douceur les gens du collège préposés à leur service. » J. LUKASZEWICZ. *Histoire des écoles*, t. II, p. 30.

leur sont donnés en composition. Ces sujets, tels que : « Du premier but de l'éducation », « Du moyen de faire le bonheur de sa patrie », « Des qualités divines contre les déistes », « Du bonheur de la vie », « De la réforme des mœurs polonaises en ce qui touche au droit divin », « De la réforme des mœurs polonaises en ce qui touche au droit de la patrie », « De la grandeur et de la décadence des Romains », nous donnent l'idée de l'esprit qui régnait dans les écoles piaristes. Ces compositions étaient parfois imprimées (1).

(1) J. ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 118. — Désormais les écoles piaristes comprirent trois ou six classes, qu'on appelait encore à la manière ancienne : *parva*, *grammatica*, *syntaxis*, etc..., mais plus souvent déjà, première classe, seconde, troisième, etc.

Voici quel en était le programme :

Première : éléments de latin, d'arithmétique, d'histoire et de géographie.

Seconde : verbes irréguliers et syntaxe de la langue latine, traduction des *Selectæ e profanis scriptoribus historiae*, les quatre règles de l'arithmétique ; géographie de l'Europe et notamment de la Pologne.

Troisième : prosodie latine, traduction des *Selectæ (de Temperantia)*, conférences sur la civilisation romaine, progressions arithmétiques et géométriques, géographie générale.

Quatrième : traductions de Salluste, de Tite Live, d'Ovide, de Virgile et d'Horace ; tropes et figures de rhétorique, étude de la langue polonaise ; algèbre et trigonométrie.

Cinquième : physique et cosmographie.

Sixième : éloquence. L'Enseignement de la langue française était divisé en trois classes, selon les connaissances et le besoin des étudiants.

Dans la première classe, on enseignait à lire et à prononcer, les déclinaisons, la conjugaison et la syntaxe.

Dans la seconde, on lisait les œuvres françaises, par exemple « Télémaque » de Fénelon ; on traduisait dans la langue maternelle et on apprenait par cœur des morceaux choisis d'auteurs français célèbres.

Dans la troisième enfin, les élèves écrivaient des lettres en français.

L'enseignement de la langue allemande était divisé d'une façon emblable en trois classes, et la méthode de l'enseigner était la même.

La danse, l'escrime, l'équitation, le dessin et la musique ne faisaient pas partie du plan général d'enseignement dans les collèges et dans d'autres écoles piaristes.

Pour l'enseignement de ces arts d'agrément on payait à part.

En peu de temps, les écoles des piaristes ainsi réformées, et surtout le collège de Varsovie, se concilièrent la faveur générale.

Des institutions analogues furent alors ouvertes à Léopol (Lwów) et à Vilna, où elles attirèrent un grand nombre des élèves de l'Académie de Cracovie et des écoles de jésuites.

C'est à la fondation du Collège noble à Varsovie, à la correction des statuts des écoles piaristes et à la rénovation de ces écoles sous la direction des disciples de Konarski que commence la renaissance des lettres et de l'instruction en Pologne.

La supériorité des nouvelles méthodes était si manifeste que les rivaux des piaristes, les jésuites, furent bientôt forcés de suivre leur exemple et de modifier à leur tour leurs habitudes, dans les nombreux établissements qu'ils possédaient dans la Couronne et en Lithuanie.

Konarski n'avait rien négligé pour éclairer l'opinion et pour convaincre les éducateurs (1). Il s'en prit, tout d'abord à la ridicule façon d'exprimer les pensées et les sentiments que la rhétorique jésuite avait mise à la mode, dans la conversation comme dans les discours publics (2).

Les railleries de Konarski soulevèrent de vives polémiques, mais les pauvres arguments de ceux qui se sentaient atteints par ses sarcasmes ne pouvaient diminuer le poids de ses critiques.

En même temps qu'il attaquait le mauvais goût et

(1) ŁAGOWSKI. *Konarski comme réformateur des Ecoles publiques*. Varsovie, 1884.

(2) Dans son livre intitulé *De emendandis vitiis eloquentiæ* qui parut en 1741, il se moque des phrases pompeuses, du manque de sens, de style et de goût, des expressions bizarres, de l'enflure, et de la fausse érudition.

le pédantisme puéril, il donnait les préceptes d'une bonne rhétorique dans son *De arte bene cogitandi ad artem dicendi bene necessaria* ; il y recommandait aux maîtres la traduction du latin en polonais, car le « souci de la langue maternelle doit être leur premier devoir ».

De 1760 à 1763, parut le meilleur ouvrage politique de Konarski : *O skutecznym rad sposobie* (De la façon de délibérer efficacement). Non seulement il y condamne sans réserve le *liberum veto*, mais il y donne tout un plan de réformes politiques et sociales. Après la publication de ce livre, Konarski reçut du roi une médaille avec cette inscription *sapere auso*.

Malgré le prestige que lui donnait l'estime du roi, malgré l'éloquence et la clarté de ses arguments, Konarski ne fut ni compris, ni écouté par la masse de la noblesse. Il n'ignorait pas, d'ailleurs, la ténacité des préjugés qu'il avait à vaincre, et avec un entêtement paisible, il reprenait sans se lasser la démonstration des vérités qui lui tenaient au cœur. Il cherchait les raisons les plus claires, les arguments les plus péremptoirs. Il s'agissait de convaincre des âmes puérides et des cœurs enfantins, et il se mettait à leur portée. Il appuyait ses démonstrations d'exemples tirés de l'histoire des diètes polonaises sans cesse interrompues pour des motifs d'ambition privée, ou de l'organisation politique des pays occidentaux qui avaient échappé à l'anarchie, grâce au système parlementaire et à la règle de la majorité.

Il attire d'abord l'attention du lecteur sur l'horrible confusion qui règne dans le pays, dénonce la vénalité de la justice, les parjures, les violences, les abus innombrables et qu'on oublie presque, tant ils sont passés à l'état d'habitude. Il montre l'armée réduite à rien ; les

finances de l'État plus mal gérées et moins prospères que celles d'un grand nombre de villes étrangères; les frontières violées et le territoire impunément envahi par les voisins; l'existence et la fortune des citoyens sans cesse en danger au milieu des dissensions entre grands seigneurs; enfin toute la vie publique bouleversée par des élections hâtives et irrégulières et surtout par des diètes incohérentes qui n'aboutissent à aucun résultat et dont aucune, depuis près de soixante-dix ans, n'est arrivée à une fin régulière.

Bref, il compare la République à un vieux navire maladroïtement radoubé et qu'une complète restauration peut seule préserver de couler à fond.

« Certains croient, il est vrai, dit-il, cette restauration inutile, puisque c'est par le désordre même que la Pologne subsiste; mais ce sont des fous ou des misérables, insensibles aux malheurs de la patrie ou à leurs propres intérêts. Par le désordre, la Pologne ne subsiste pas, elle périt. Par où faut-il donc commencer la réforme? Par le seul instrument possible de cette réforme, par la diète. Sans une transformation radicale des conditions de la vie parlementaire, aucune amélioration n'est possible. L'assemblée des représentants du pays est l'âme qui vivifie le corps de l'État. C'est cette âme qu'il faut guérir, pour guérir la Pologne toute entière. Il faut rendre les diètes efficaces, en les défendant contre les dissolutions arbitraires. Plusieurs, sans doute, y ont déjà pensé; ils proposent qu'on ne permette d'interrompre les diètes que pour des motifs d'intérêt général. Étrange illusion! s'écrie Konarski. Comme si on avait jamais affiché d'autres prétextes. Les intérêts privés se sont toujours colorés de l'intérêt général. Qu'importent les raisons alléguées si aucune diète n'aboutit? l'intérêt général en est-il mieux servi,

pour être allégué à chaque instant? Le seul moyen est de rompre complètement avec des traditions qui détruisent le pays entier. Il faut supprimer sans réserve le *liberum veto*, d'autant plus qu'il n'a jamais été consacré par la loi, mais introduit par la coutume. C'est un usage faux et pernicieux en lui-même, puisque un accord absolu ne peut jamais régner entre les hommes. Qu'on le remplace donc par le principe de la majorité à l'exemple des nations d'Occident. »

Cet ouvrage, qui parut successivement en 1761, 1762 et 1763, suffirait à mettre Konarski au premier rang des réformateurs politiques de la Pologne.

Les Czartoryski s'en inspirèrent lors de la diète de convocation en 1764.

Pendant qu'il portait ainsi la lumière sur les plaies dont mourait le peuple, il pouvait commencer à apprécier le résultat de ses travaux sur l'éducation.

Les jésuites, émus de la concurrence que leur faisaient les nouvelles écoles, profitaient de l'exemple des piaristes. Ils avaient commencé à fonder des collèges semblables au *Collegium nobilium* et à envoyer leurs jeunes religieux faire des études supérieures en France, en Italie et en Allemagne.

Dans les collèges nobles des jésuites, l'enseignement fut organisé sur le plan dressé par Konarski. Mais ils ne suivaient le mouvement qu'avec une visible répugnance et ils n'appliquèrent les méthodes modernes qu'à l'éducation des fils des seigneurs (1).

En dépit de ces timidités et de ces sourdes résistances, il est certain que depuis lors un progrès est sensible dans tous les établissements scolaires.

L'Académie des jésuites à Vilna commence à mon-

(1) LUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 39.

trer un peu plus de vie scientifique bien que les maîtres, médiocres et timorés, ne se dégagent que lentement des anciennes traditions (1).

Les Théatins (2) de Varsovie fondent à l'exemple de Konarski un collège noble, et les Académies de Cracovie et de Zamość semblent aussi comprendre la nécessité d'une rénovation. Malheureusement ici la décadence était trop ancienne et trop profonde et le succès fut nul.

A Zamość, Karwosiecki, professeur de l'Académie, établit en 1760 un collège sur le modèle de celui de Varsovie. Cependant, ce collège, peu fréquenté et mal entretenu, n'exerça aucune influence sur l'amélioration des sciences dans l'Académie même (3).

En 1746, l'évêque Adalbert Laskarys réforme l'université de Zamość sur les conseils de Thomas Zamoyski, palatin de Lublin.

Laskarys y trouva douze professeurs, mais six seulement faisaient leurs cours. Les autres, soit à cause du petit nombre d'élèves, soit à cause du manque de fonds qui leur faisait craindre de ne pas être payés, ne mettaient jamais les pieds à l'université. Il fit alors renouveler la bourse fondée par Starnigiel et la distribua à douze élèves pauvres, quatre dans chaque faculté; il

(1) Elle ne différait pas des écoles supérieures des jésuites et ne se composait que de deux facultés comme auparavant, c'est-à-dire des facultés de théologie et de philosophie. BIELIŃSKI. *L'Université de Vilna*. Cracovie, 1900, t. III, p. 631.

(2) Les Théatins étaient arrivés en Pologne après tous les autres ordres. Ce n'est guère qu'en 1716 qu'ils avaient ouvert à Varsovie une sorte de collège, qui fut transformé en 1755 à l'imitation de celui de Konarski; il disparut en 1783 parce que les Théatins refusèrent de se soumettre aux règles de la Commission d'éducation nationale.

(3) Dans ce collège on enseignait, la géométrie, la géographie, l'arithmétique, la rhétorique, la poétique, l'histoire, les langues française, allemande et latine, le droit national; les élèves qui voulaient apprendre l'italien, la musique et l'architecture devaient payer un supplément.

ordonna aussi de distribuer aux étudiants méritants des subsides pris sur les fonds légués à l'académie. Il divisa l'université en quatre facultés. Aux deux chaires de théologie thomiste et scolastique il ajouta la théologie polémique et morale.

La faculté de droit se composa de quatre professeurs : droit canonique, droit civil, droit polonais et procédure canonique.

La chaire de médecine, qui depuis 1691 n'avait aucun titulaire, en reçut un.

Laskarys laissa la faculté de philosophie et toutes les écoles qui dépendaient de l'académie dans le même état où il les avait trouvées. En somme, la réforme échoua parce qu'elle fut incomplète et peu rationnelle.

L'Académie de Zamość avait été complètement ruinée et désorganisée à l'époque des guerres suédoises; Laskarys quand il essaya de lui infuser une vie nouvelle, ne songea qu'à une restauration du passé; il ne comprit pas que le siècle demandait autre chose et qu'il ne suffisait pas de rétablir quelques chaires pour attirer des élèves(1).

Les écoles supérieures basiliennes établies à cette époque à Buczacz, Włodzimierz, Humań avaient la même organisation que les écoles des jésuites où les Basiliens envoyaient leurs élèves pour se préparer aux fonctions de professeurs.

L'académie de Cracovie avait pour chancelier, depuis 1746, Stanislas Kostka Załuski, nommé à cette date évêque de la ville.

Załuski était un homme d'une sérieuse instruction et d'une réelle valeur. Il fit les efforts les plus persévérants pour relever l'enseignement national.

(1) J. KOCHANOWSKI. *Histoire de l'Académie de Zamość*. Cracovie, 1900.

Aussitôt après avoir pris possession de son siège, il conçut le dessein de réformer les méthodes d'enseignement de la philosophie et des sciences mathématiques à l'Académie. Pour cela il essaya d'attirer à Cracovie Christophe Wolff avec lequel il était en bonnes relations et qui aurait été chargé d'un cours public de mathématiques et de philosophie.

Załoski se heurta au mauvais vouloir des professeurs de l'Université qui craignaient de compromettre la foi de leurs élèves en les confiant à la direction d'un protestant. En vain Załoski reprocha-t-il à la docte assemblée de négliger sa propre renommée et l'intérêt du pays; les académiciens s'entêtèrent et mirent leur orgueil à démontrer qu'ils ne reculaient pas même devant un évêque.

Załoski était tenace; ne pouvant faire venir Wolff, il envoya à Halle où il professait, l'abbé Świątkowski se perfectionner près de lui dans les mathématiques et les sciences physiques. Mais, quand, de retour à Cracovie, Świątkowski voulut introduire les théories de Wolff et initier peu à peu les élèves aux études de la philosophie nouvelle, il se heurta lui aussi à l'entêtement des vieux professeurs et il dut peu après quitter l'Académie (1).

Pendant le règne de Stanislas-Auguste Poniatowski, le successeur de l'évêque Załoski, Cajetan Sołtyk, renouvela les essais de réforme, mais sans plus de succès.

Quelques années cependant avant l'institution de la Commission d'éducation, l'obstination de l'Université dans le culte des méthodes antérieures commença à fléchir.

Joseph Putanowicz, professeur de mathématiques

(1) H. KOLLONTAY. *Etat de l'instruction en Pologne dans les dernières années du règne d'Auguste III*. Posen, 1841, t. I, p. 148.

et de philosophie à l'université après son retour d'Italie, lui démontra la nécessité de rajeunir l'enseignement. On ouvrit alors un cours de philosophie éclectique dont Putanowicz fut le premier professeur. On divisa les sciences mathématiques en quatre classes, auxquelles on assigna autant de professeurs (1).

La durée de l'enseignement de ces sciences était de deux années.

A la faculté de droit on créa les chaires de droit naturel et de droit coutumier. Ces changements étaient encore bien insuffisants (2).

La langue dans laquelle les professeurs faisaient leurs cours était toujours le latin et, comme au moyen âge, les professeurs dictaient aux élèves leurs cours; les leçons une fois composées ne variaient plus et les cours se transmettaient quelquefois en héritage (3).

Dans les écoles qui relevaient de l'Académie de

(1) Dans la première classe on enseignait l'arithmétique et la géométrie d'Euclide avec la trigonométrie et l'algèbre;

Dans la seconde, la mécanique et l'hydraulique;

Dans la troisième, l'astronomie et l'optique;

Dans la quatrième, l'architecture civile et militaire avec la pyrotechnique.

Ce programme comprenait aussi les parties principales de la physique. De plus, dans la même faculté on introduisit l'enseignement des langues orientales.

(2) En quel état se trouvait, par exemple, la faculté de médecine, nous pouvons en juger par ce fait que, dans chaque ville et près des cours des magnats, il y avait des médecins français, italiens, parfois allemands, parce que l'Académie de Cracovie ne pouvait fournir de bons médecins polonais. La Diète de 1768 essaya de combler cette lacune peu honorable pour le pays en décrétant la fondation d'une académie de médecine et des sciences naturelles à Varsovie, avec une dotation de quatre cent mille florins polonais. Tous les médecins et barbiers devaient relever de cette académie et donner aux pauvres des secours gratuits (*Volumina legum*, t. VII, p. 304). Le décret de la Diète resta lettre morte à la suite des événements politiques qui survinrent.

(3) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 105.

Cracovie, ni le plan ni la méthode n'avaient été modifiés. Dans quelques centres seulement, par exemple à Posen, on avait commencé à enseigner la langue française.

Les écoles élémentaires ou paroissiales étaient très négligées. Dans les villages, elles étaient très rares. Le clergé ne s'y intéressait guère et les nobles auraient plutôt redouté l'instruction des classes pauvres, si quelques-uns y eussent songé.

Dans les villes, la situation était moins mauvaise, car lorsque la Commission d'éducation voulut connaître le nombre et l'état des écoles paroissiales et chargea ses inspecteurs de lui en faire un rapport particulier, ceux-ci en trouvèrent cent huit.

La Grande-Pologne en comptait soixante-trois et la Petite-Pologne, quarante-cinq (1).

Comme jadis on y enseignait à lire, à écrire, un peu de calcul, çà et là quelques rudiments du latin ; mais les élèves apprenaient surtout le catéchisme et le chant ecclésiastique.

L'éducation des jeunes filles était exclusivement aux mains des religieuses ; toutefois les familles nobles et riches commençaient à faire venir des Françaises gouvernantes.

La première pension laïque pour les jeunes filles fut fondée à Varsovie à cette époque par une Allemande nommée Strumle.

Vers 1761, l'abbé Ignace Konarski, frère du réformateur, ouvrit à Opole la première école professionnelle.

Il appela à cette école de bons maîtres qui devaient préparer les jeunes gens à différents métiers.

(1) LUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 152.

Les piaristes leur enseignaient les sciences élémentaires nécessaires à leur métier.

La diète en 1764 approuva cette école.

En somme, les efforts de Konarski n'avaient pas été perdus : grâce à lui, des idées nouvelles s'étaient répandues (1), et la nécessité de méthodes plus rationnelles avait été reconnue ; les membres les plus éclairés de la société s'étaient convaincus qu'il était indispensable de réorganiser l'instruction. L'œuvre était amorcée cependant plus que réalisée. Elle s'était heurtée à des résistances opiniâtres et même là où elle avait été acceptée en principe, elle n'avait été appliquée que sans méthode et avec une extrême timidité.

Les écoles dépendaient du supérieur de chaque institut ; chacun d'eux avait agi à sa guise et lors même qu'il avait cédé à la pression de l'opinion, il s'était appliqué à respecter le plus possible les traditions et à ménager les préjugés des religieux.

Les meilleurs d'entre eux, convaincus de l'excellence des idées de Konarski, n'avaient pas trouvé les maîtres capables de les appliquer. Aucun plan d'ensemble n'avait été ni discuté, ni adopté ; la confusion était générale et, à chaque pas, les méthodes les plus surannées retardaient le succès des théories modernes.

La réforme complète des écoles et de toute l'instruction en Pologne ne devait se faire qu'à l'époque suivante, grâce à la Commission d'éducation.

Du moins, l'œuvre de la Commission n'est devenue possible que grâce aux efforts de Konarski. Non seu-

(1) L'exemple de Konarski influa sur les Piaristes d'Autriche. Leur provincial Dóltel demanda des réformes dans sa circulaire de 1763. L'étude des sciences et de la langue maternelle trouva parmi eux de nombreux partisans. — A. KARBOWIAK. La pédagogie de la Commission d'éducation à la lumière des systèmes pédagogiques au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Przewodnik naukowy i literacki*. Léopol, 1907, p. 223.

lement il avait préparé l'opinion, mais la Commission hérita des cadres professoraux des piaristes et profita de leur expérience, de leur organisation et même de leurs programmes.

Elle modifia quelquefois leurs procédés et leurs méthodes, mais elle partit des principes qu'avait établis Konarski dans ses *Ordinationes*.

La pensée réformatrice de l'humble religieux et de l'ardent patriote triompha au moment où se terminait son active et féconde existence. Il n'empêcha pas la dissolution de l'Etat polonais, mais il est permis de dire que personne plus que lui ne travailla à préparer le réveil national.

---

## CHAPITRE IV

---

*Constitution de la diète en 1773. — Ses premières préoccupations. — Suppression des Jésuites. — Discussions qu'elle provoque. — Etablissement de la Commission d'éducation nationale.*

Sous peine de perdre toute vitalité intellectuelle et morale, la nation devait employer ses derniers restes de volonté à améliorer son système scolaire.

La réforme politique entreprise par les Czartoryski avec l'aide de la Russie lui en offrit l'occasion. La diète de convocation (1764) supprima la règle de l'unanimité dans les deux départements les plus importants, celui des Finances et celui de la Guerre, limita le pouvoir des Hetmans (1) et transforma les institutions militaires.

Les Czartoryski, qui dirigeaient le mouvement, n'avaient pas inscrit pourtant dans leur programme la réforme scolaire et les publicistes n'en apercevaient pas la nécessité.

Après l'échec de la confédération de Bar, les voisins

(1) On appelait ainsi les généraux en chef.

de la Pologne jugèrent le moment venu de satisfaire leurs ambitions.

Le 18 septembre 1772, les ministres plénipotentiaires, Revitzky pour l'Autriche, Benoit pour la Prusse et Stackelberg pour la Russie, signifièrent au roi Stanislas Poniatowski les décisions de leurs souverains et lui imposèrent la convocation d'une diète qui ratifierait leurs usurpations (1).

Toute résistance paraissait impossible. Une partie des patriotes avait émigré et cherchait l'appui des gouvernements étrangers. Ceux qui restaient s'abstenaient de toute participation aux affaires publiques. Sur les instigations d'Essen, résident de Saxe à Varsovie, une fraction de la noblesse se rapprochait des Russes dans l'espoir de détrôner Stanislas-Auguste Poniatowski (2).

Celui-ci, impuissant et faible, s'autorisa de l'assentiment du Sénat qui s'était réuni deux fois en février 1773, convoqua les diétines pour le 22 mars, et la diète générale s'ouvrit à Varsovie le 19 avril.

Le roi avait joint aux lettres de convocation les déclarations des trois cours, afin de bien montrer qu'il ne se soumettait qu'à des menaces formelles. Après avoir rappelé ses efforts pour écarter le désastre, il conjurait les Palatinats d'élire des députés qui fussent à la hauteur de la situation. Mais malgré l'activité des agents du roi dans les palatinats, malgré les manœuvres de la Cour de Pétersbourg qui cherchait de son côté à rallier des partisans, les diétines ne se formèrent qu'en petit nombre.

(1) *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin*. Paris, 1875, p. 439.

(2) H. SCHMITT. *Histoire de la Pologne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Posen, 1866, t. II, p. 382.

Dans les Palatinats de Wolhynie, de Podlasie, de Płock, de Lublin, de Kiew, elles s'en tinrent à manifester leur intention de ne procéder à aucune élection. En quelques endroits seulement elles élurent des députés, en leur donnant comme instruction de n'acquiescer à aucun partage.

Le péril général n'avait pas suffi cependant pour écarter les intrigues et désarmer les ambitions. Les passions cupides s'agitaient et recherchaient la faveur du résident de Russie, Stackelberg, en lui promettant de servir les desseins des alliés (1). Adam Poniński complotait avec Pétersbourg de faire de la diète une confédération. En soumettant ainsi l'Assemblée à la règle de la majorité, on écartait le *liberum veto* qui eût permis à un député courageux de déjouer les espérances des envahisseurs.

Poniński était d'intelligence avec le grand chancelier de la Couronne André Młodziejowski, évêque de Posen.

Poniński et Młodziejowski étaient de lamentables représentants de cette corruption morale à laquelle plusieurs siècles d'anarchie avaient amené une partie de la noblesse. Voici comment l'ambassadeur Saldern, successeur de Wołkoński, les caractérise dans une note à son gouvernement : « Młodziejowski, chancelier de la Couronne, évêque de Posen, Machiavel polonais, se vend au plus offrant, ne jouit d'aucun respect, ni d'aucune influence dans le pays. Poniński reçoit de l'argent, vaniteux, aimant à jouer un grand rôle, très utile pour lancer des nouvelles, extraordinairement remuant (2). »

Le 16 avril 1773, les rares députés envoyés par les

(1) *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin*. Paris, 1875, p. 445.

(2) KRASZEWSKI. *La Pologne pendant les trois partages*. Posen, 1873, t. I, p. 83.

diétines se réunirent chez Młodziejowski, rédigèrent l'acte de Confédération et proclamèrent Adam Poniński maréchal de la Confédération de la Couronne et Michel Radziwiłł, député de Brześć, maréchal de la Confédération de Lithuanie.

Comme cette confédération était soutenue par les puissances et que les députés qui refusaient de s'y associer étaient exclus de toute participation à la diète, on pouvait supposer qu'elle réussirait à faire triompher ses intentions.

Le 22 avril, le roi la reconnut et, le 24, les sénateurs et les ministres polonais suivirent son exemple. Ainsi se constitua la diète qui devait tenir entre ses mains le sort du pays. Elle comprenait 111 députés (1), la moitié à peine du nombre ordinaire, et ces députés n'étaient, selon l'expression de l'évêque Krasieński, que « le rebut de la société (2). »

C'est cependant à cette même assemblée, qui allait laisser dans l'histoire un souvenir ignominieux, que durent leur origine quelques institutions dont le rôle fut des plus utiles au pays, entre autres la Commission d'éducation nationale (*Komisya edukacyi narodowej*) ou le ministère de l'éducation publique.

Dès les premiers jours, les représentants étrangers avaient déclaré que la confédération serait maintenue jusqu'à la conclusion des traités avec les trois puissances copartageantes et jusqu'à complet règlement des affaires intérieures avec l'assentiment des mêmes puissances (3). Les délibérations provoquées par cette déclaration furent le premier travail de la diète.

(1) *Volumina legum*, t. VIII, p. 7.

(2) KALINKA. *Les dernières années du règne de Stanislas-Auguste*. Cracovie, 1896, t. I, p. 205.

(3) *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste*, p. 446.

La question de l'enseignement ne fut abordée que le 11 mai, par Oraczewski.

S'écartant du sujet précis de la discussion, ce député démontra que la mauvaise éducation des citoyens était la source de tous les malheurs qui frappaient la Pologne. « Cette éducation une fois réformée, disait-il, toutes les erreurs disparaîtront, et les triomphes de la force n'auront pas de longs effets (1) ». Il pria ensuite le roi de mettre à l'ordre du jour un projet sur l'éducation nationale. Comme tant d'autres voix qui s'élevaient, à la même époque, en faveur de la raison, la voix du député Oraczewski ne trouva pas d'échos.

La diète ne voulut prendre aucun engagement à cet égard et continua ses discussions antérieures. La question devait cependant revenir à la suite d'un événement inattendu.

Le 23 juillet 1773, par la bulle *Dominus ac Redemptor noster*, le pape Clément XIV supprimait l'ordre des jésuites. Cet ordre comptait alors en Pologne 2.340 membres, dont 246 professeurs qui dirigeaient plus de 60 établissements d'éducation et possédaient une fortune, tant mobilière qu'immobilière, évaluée à 32 millions de florins polonais (2).

La décision pontificale qui prenait le pays à l'improviste et le froissait dans ses sentiments comme dans ses intérêts, souleva un cri unanime de réprobation. Le roi et son entourage, sans professer une grande sympathie pour les ordres religieux, s'étaient toujours montrés favorables aux congrégations enseignantes. Qu'allait-on faire, se demandait-on, des mil-

(1) *Procès-verbal de la diète. Séance le 11 mai 1773.*

(2) ZALESKI. *Histoire de la suppression des Jésuites et leur conservation en Russie Blanche.* Léopol, 1874.

liers d'enfants confiés jusqu'alors aux jésuites. Était-ce là le prix que la Pologne devait attendre de sa fidélité au Saint-Siège ?

Aux désastres de l'extérieur allait ainsi succéder la désorganisation intérieure de la société. On dut saisir la diète de cette importante affaire. Le rapporteur, Raphael Gurowski, prononça un long discours qui est un document important. « Aucune contrainte, disait-il, « ne m'empêchera de parler des affaires intérieures « de mon pays. C'est à dessein que je m'écarte de la « question du jour, craignant qu'on ne dise de nous « ce qu'on disait jadis des Athéniens : *Quid sit rec- « tum sciebant, sed id facere negligebant*. Il ne m'ap- « partient pas de faire un éloge particulier d'un ordre « aussi exemplaire et aussi utile à la société que celui « des jésuites. La gloire qu'ils se sont acquise dans le « monde entier par leur défense de la foi catholique, « et leur talent d'éclairer les questions les plus obs- « cures leur rendent un témoignage assez éclatant. « N'est-ce pas à eux également que le peuple ignorant « doit son instruction ? Or, voici qu'en retour de tant « de bienfaits, ils éprouvent de Rome non seulement « *adversas* mais *eversas sortes*, puisque la bulle qui les « supprime, publiée déjà dans les États étrangers, va « l'être bientôt chez nous. L'amour du bien public « nous force à protester contre des résolutions du « pape funestes pour notre pays et contraires à notre « volonté comme à celle de nos ancêtres. Que nous « importent les accusations des ministres étrangers ? « Nous sommes convaincus que les nôtres n'accepte- « ront, ni au nom du roi ni au nom de la République, « un arrêt opposé aux jésuites. »

Puis s'adressant aux évêques : « J'en appelle à vous « qui, dans la sage administration de vos diocèses, vous

« rendez compte du zèle de cet ordre tant pour  
« le progrès des sciences que pour le bien des âmes.  
« Vos supplications auront plus de poids que les  
« nôtres, auprès du chef suprême de l'Eglise. Du reste,  
« continuait-il, ce n'est que la volonté particulière du  
« pape. Nous pouvons repousser cette bulle, comme la  
« France l'a fait pour d'autres, et obtenir de Rome le  
« maintien des jésuites (1). »

Les pompeux éloges que Gurowski décernait aux jésuites ne répondaient que très imparfaitement à la réalité ; il leur attribuait des mérites que d'autres pouvaient revendiquer à meilleur titre. C'était l'ordre des Piaristes, comme nous le savons déjà, avec ses écoles réformées, qui tenait le premier rang à cette époque, en matière d'instruction ; c'était à lui qu'il fallait rapporter le premier relèvement intellectuel de la société. Les affirmations de Gurowski sur les efforts des jésuites pour instruire « le peuple ignorant » étaient plus singulières encore.

Les tentatives bien faibles dans ce sens appartenaient exclusivement aux Piaristes. Du moins la diète se trouva-t-elle forcée de s'occuper d'une question dont elle ne pouvait plus se dissimuler l'importance.

A partir de ce moment, l'affaire des jésuites demeura à l'ordre du jour et devint l'objet presque exclusif des débats. L'étude des traités fut mise de côté, malgré les réclamations réitérées et les menaces des ministres étrangers qui voulaient en finir au plus tôt (2).

Lorsque Gurowski eut achevé son discours, le président de la diète, l'évêque Ostrowski, lui exprima la profonde reconnaissance de l'assemblée pour son

(1) *Procès-verbal de la diète. Séance 46, le 11 septembre 1773.*

(2) *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste. L. c., p. 444.*

ardente défense des jésuites et mit aux voix sa proposition.

Il est difficile de démêler les raisons qui inclinèrent Ostrowski à prendre, avec Gurowski, le parti des jésuites contre le pape. Était-il vraiment convaincu des mérites de l'ordre? Moins intelligent que Młodziejowski, il n'était guère au-dessus de lui comme valeur morale, et on est porté à supposer que son intervention ne fut pas déterminée par des considérations très élevées.

L'avis de la diète fut presque unanimement favorable (1) à la proposition de Gurowski, mais le chancelier de la Couronne, André Młodziejowski, souleva des objections. Il représenta tout d'abord qu'il convenait de traiter les affaires *non ex publico rumore, sed ex sola certitudine*; était-on bien sûr d'agir suivant les véritables principes de la religion? « Il est « contraire au devoir d'un bon catholique de s'opposer « au chef de l'Eglise et de discuter la validité des « bulles. C'est au nonce à veiller à ce que le pape ne « décide rien sans s'entendre avec les évêques du « pays (2). »

L'intervention de Młodziejowski et sa prompte soumission au siège apostolique ne s'expliquent guère que par le désir de mettre la main sur les biens des jésuites.

Poniński, d'accord avec lui et inspiré par des considérations analogues, essaya de ramener l'assemblée à la discussion des questions que les députés avaient à régler. Son intervention provoqua un grand tumulte; le calme ne revint qu'après que les évêques eurent assuré que l'affaire serait traitée *in plenis ordinibus*.

(1) *Procès-verbal de la diète, 1773. Séance 46, le 11 septembre.*

2) *Ibidem.*

Le député du palatinat de Brzesé-Kujawyv, Biesiekierski, prit alors la parole ; il donna quelques conseils sur la circonspection qu'on devait apporter dans l'étude des traités ; puis, reprenant la question des jésuites, il ajouta qu'à la suite des raisons données par le député Gurowski il ne pouvait, à son tour, que demander à la diète le maintien intégral d'un ordre indispensable au pays. Il fut soutenu par Lenkiewicz, député de Mozyr, qui commença par s'apitoyer sur les malheurs du temps en s'écriant : *O quanta nos undique premunt mala!* Il ne demandait pas cependant à l'assemblée une décision catégorique, mais proposait d'adresser une pétition au roi et d'en appeler avec lui à la nation toute entière.

La faveur dont jouissait auprès des députés l'ordre des jésuites n'a rien qui puisse nous surprendre. Depuis plusieurs siècles, ils avaient instruit et formé les jeunes générations. Les députés qui les défendaient avaient été leurs élèves et ne connaissaient pas de meilleur système d'éducation. Du reste, il paraissait impossible de les remplacer.

Parmi les députés, il se trouva pourtant un homme aussi remarquable d'esprit que méprisable de caractère, auquel revient, en dépit de sa détestable réputation, l'honneur d'avoir résolu le problème, Ignace Massalski, évêque de Vilna.

Massalski était un descendant de Ruryk. Né en 1729 et chanoine de Vilna dès l'âge de 19 ans, il était allé finir ses études à Rome. De retour dans son pays, comblé de dignités laïques et ecclésiastiques, il était devenu, en 1762, évêque de Vilna. Actif et entreprenant, il aimait les sciences, protégeait les savants, entretenait d'étroites relations avec les encyclopédistes français et s'employait à relever le niveau intel-

lectuel du clergé. Mais sa fierté, son luxe, sa prodigalité obscurcissaient les beaux côtés de son caractère. Ami personnel de Stanislas-Auguste Poniatowski, il entra en 1792 dans la confédération de Targowica et assista à la diète de Grodno. Emprisonné pour ce motif à Varsovie, il fut pendu pendant les troubles de cette ville, en 1794.

Si, par ses déprédations, Massalski mérite d'être mis sur le même rang que les Poniński et les Młodziejowski, on peut dire, sans avoir le dessein de le réhabiliter, qu'il avait une intelligence plus ouverte et qu'il avait au moins quelque souci de l'intérêt public. Il se préoccupait déjà depuis longtemps de la réforme de l'instruction. Il avait même cherché, dans ce dessein, des appuis à l'étranger, et résolu d'appeler de Paris l'abbé Baudeau « pour le mettre à la tête des études (1) ». L'occasion lui parut favorable pour réaliser ses projets.

Quand la Diète, qui avait été prorogée au 22 janvier 1774, reprit ses séances, après quelques jours consacrés à la question politique, le prince Auguste Sułkowski, palatin de Gniezno, prit la parole et rappela qu'en dehors des traités, de nombreuses affaires urgentes exigeaient une prompte solution : les finances royales ruinées par la perte des plus riches provinces de la Couronne, l'entretien de l'armée, la réforme politique, et surtout l'éducation nationale menacée par la bulle *Dominus ac Redemptor noster*. Il demanda à l'assemblée de prier le roi d'affecter les biens des jésuites *in commodum ac melius Reipublicæ* — au profit de la République, en ménageant cependant les intérêts personnels des religieux (2).

(1) *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste et de M<sup>m</sup>e Geoffrin*. Paris, 1876, p. 455.

(2) *Procès-verbal de la diète, 1773*. Session II, séance 5<sup>e</sup>, le 7 octobre.

Le maréchal de la Confédération, changeant adroitement de rôle, se rangea à son avis.

Ensuite Joachim Chreptowicz, sous-chancelier de Lithuanie, présenta son projet.

Comme on considère en général le député Chreptowicz comme l'initiateur de la Commission d'éducation nationale, ce qui n'est pas tout à fait vrai, il convient de citer ici le discours qu'il prononça sur cette question : « La suppression, dit-il, de l'ordre des jésuites « auxquels était confiée presque toute l'éducation du « pays et l'importance des fonds qui lui étaient attribués « fournissent à la République l'occasion de faire les « lois nécessaires pour conserver et développer l'ins- « truction publique. L'Académie de Cracovie, où les « sciences sont tout à fait négligées, doit être subor- « donnée aux règlements généraux de la République. « Mettons, ajoute-t-il, aux mains du roi et d'un conseil « adjoint tout ce qui concerne le développement des « sciences et de l'instruction du pays. Ce conseil doit « se composer d'un petit nombre de membres pour « éviter les intrigues, les querelles qui, sans cela, « pourraient aisément se produire (1). »

Si le sous-chancelier de Lithuanie ne fut point, à proprement parler, l'initiateur de la Commission d'éducation et si honneur en revient plus justement d'abord à Oraczewski, ensuite au prince Auguste Sułkowski, qui avaient les premiers prononcé les mots d'éducation nationale, il eut du moins le mérite de donner à leurs projets assez vagues une forme plus précise et plus claire.

Il eut aussi le courage de réclamer, le premier, l'attribution des biens des jésuites à l'instruction publique. La création d'un conseil chargé, sous la protection du

(1) *Procès-verbal de la diète, 1773. Session II. Séance 5<sup>e</sup>, le 7 oct.*

roi, de diriger ce service public, n'était d'ailleurs indiquée encore que dans des termes assez généraux. La forme concrète de la future Commission n'apparut que dans le projet de Massalski.

C'est donc, selon moi, Ignace Massalski qui devrait être considéré comme le véritable fondateur de ce ministère de l'instruction publique en Pologne, et il lui donna le nom qui lui fut maintenu.

Le député Kurzeniecki prit ensuite la parole et résume les débats. « En ce qui concerne, dit-il, « la création des écoles pour l'éducation de la jeunesse et le choix des maîtres, il faut que l'assemblée soit chargée d'y pouvoir, pour les raisons « suivantes. Il est certain que chaque département « administratif a sa fonction; si donc deux fonctions « appartiennent à un même département aucune « d'elles ne sera bien remplie. Par conséquent, il faut « former une réunion spéciale de personnes qui s'occuperont de l'éducation; après l'avoir établie, il est « nécessaire de fixer un traitement pour les membres « de ce conseil. »

On ne comprend pas très bien comment il arrive, après ces prémisses, à proposer qu'on soumette entièrement au roi ce conseil d'éducation nationale. « Aux « temps, dit-il, de Sigismond III et de Ladislas IV, la « direction des écoles était une attribution de la couronne royale. Les *pacta conventa* d'Auguste III « obligent le roi à défendre tous les droits de l'Académie de Vilna. Mais comment pourrait-il le faire s'il « n'avait pas dans sa compétence l'instruction publique ? « C'est le roi qui donne aux écoles et aux académies « leurs privilèges. » La seconde partie du discours de Kurzeniecki est plus intéressante. Il fait observer que la direction de l'éducation ne doit pas être laissée aux

religieux, car l'administration des affaires du pays doit appartenir aux laïques, comme cela a lieu dans les pays étrangers, où l'enseignement est confié à des professeurs laïques, au grand profit des écoles. On peut soutenir que la bulle du Saint-Père, en supprimant la congrégation des Jésuites, n'a d'autre effet que de soumettre aux évêques les membres sécularisés *in spiritualibus*; mais, en ce qui concerne leurs biens temporels, le pouvoir ecclésiastique, qui ne les leur a pas donnés, ne saurait en disposer. Tous les biens ainsi devenus libres appartiennent au fisc, qui représente le pouvoir temporel. Il faut seulement assurer à chacun des jésuites un moyen de vivre honnêtement. « Ce n'est pas moi qui parle ainsi, dit l'orateur en terminant, mais la justice elle-même (1). »

Un point mérite d'être retenu, dans le discours du député Kurzeniecki, c'est que, le premier, il insiste pour que dans l'organisation future des écoles, l'éducation de la jeunesse ne soit pas livrée exclusivement au clergé. Dans sa proposition se manifeste une certaine crainte que l'éducation ne tombe, à l'avenir, dans les mêmes erreurs qu'autrefois. Ce qui prouve que, malgré la vogue dont les jésuites jouissaient dans la nation et malgré l'attachement qu'ils avaient inspiré à leurs élèves, l'éducation congréganiste déplaisait déjà à ceux dont le regard dépassait les frontières de leur pays et qui comparaient l'épanouissement intellectuel de l'étranger avec la stagnation scientifique de la Pologne.

L'opinion de Kurzeniecki est, d'ailleurs, d'autant plus digne d'attention qu'il n'est animé d'aucun esprit de malveillance systématique contre le clergé, dont il veut non pas supprimer, mais limiter l'influence.

(1) *Procès-verbal de la diète, 1773. Séance du 7 octobre.*

À la séance suivante, le plan de la future Commission scolaire se dessine. Après plusieurs projets présentés à la diète, l'évêque Massalski prit la parole et, dans des phrases remplies de sentiments patriotiques, suivant l'expression du procès-verbal (1), il représenta que l'éducation, dont tout le bonheur de la patrie dépendait, exigeait les plus grands soins et la haute attention des députés. A cet effet, il conseilla à l'assemblée de choisir les hommes les plus illustres de l'Etat et de former avec eux une « Commission » qui, pourvue des fonds nécessaires, dirigerait l'éducation de la jeunesse nationale.

Le prince Michel Czartoryski, après avoir loué les paroles de l'orateur qui l'avait précédé, fit observer que le malheur des temps ne devait pas faire oublier à la République ses prérogatives. Il demanda que le roi fût chargé d'exprimer à la cour de Rome l'émotion qu'avait ressentie le pays à la suite de l'outrage que lui avait fait le Saint-Père.

Quant aux fonds et aux biens des jésuites, « il faut, dit-il, nommer une autre commission chargée de dresser le tableau de leurs revenus et, d'après ces renseignements, organiser l'éducation de la jeunesse ».

L'évêque Massalski présenta alors à l'assemblée son projet « qui, dit-il, n'était pas encore élaboré définitivement, mais qui, grâce à l'accord et sur l'avis de tous les députés, pourrait être facilement amélioré (2) ».

Ce projet comprenait l'institution de la « Commission d'éducation » dans tout le royaume, c'est-à-dire dans la Couronne et en Lithuanie.

Comme nous le voyons, les bases de la future institution étaient désormais posées. Il ne restait plus qu'à

(1) *Procès-verbal de la diète 1773. Séance du 9 octobre.*

(2) *Procès-verbal. Séance du 9 octobre 1773.*

régler les détails d'attribution, de composition, de dotation, etc.

Cependant, les jours suivants, plusieurs orateurs prirent encore la défense des jésuites. C'est qu'après l'arrivée de la bulle en Pologne, les jésuites avaient envoyé le père Wyrwicz, recteur du collège de Varsovie, faire à la diète offre et abandon de tous leurs biens, à condition qu'elle repousserait la bulle. Ils étaient décidés à se contenter de la pension qu'on voudrait leur attribuer et même à s'en remettre pour leur existence au bon vouloir des citoyens, pourvu qu'on leur laissât le soin de diriger la jeunesse dans les sciences et la vertu (1).

Aussi, un de leurs défenseurs, Simon Dzierzbicki, castellan de Brzeziny, tout en se prononçant pour le projet de Massalski et en demandant que l'éducation de la jeunesse fût soumise au contrôle du roi, conseilla-t-il de suspendre toute la discussion tant que le Saint-Père ne témoignerait pas à la République les égards qu'elle avait le droit d'exiger.

Après lui, le député Raczyński, grand notaire de la Couronne, rappela les projets de l'évêque Massalski et de Michel Czartoryski. Le premier plan, général et complet, réservait tout le pouvoir à la Commission et enlevait à la Diète la connaissance des affaires relatives à l'éducation. Le second proposait la création d'une commission spéciale, qui aurait pour objet de dresser l'état des revenus des jésuites, et ferait connaître à l'assemblée le résultat de son enquête au bout de huit semaines. Le délai pourrait paraître un peu court, mais déjà auparavant, les recteurs et les procureurs des jésuites avaient reçu l'ordre de préparer le relevé

(1) SMOLEŃSKI Les éléments conservateurs et la Commission d'éducation. *Ateneum*, Varsovie, 1889, t. I, p. 420,

de leurs revenus ; le travail de la commission de la diète était ainsi plus facile.

Une seconde commission devait, en même temps, organiser l'éducation, assurer les moyens de vivre aux membres de l'Ordre supprimé et régler les dépenses indispensables à l'établissement des écoles. Après avoir fini son travail, elle se présenterait avec la commission des affaires financières devant la Diète qui prononcerait en dernier ressort.

« La nécessité du contrôle de l'autorité sur l'éducation nationale, disait Raczyński, apparaît si clairement qu'il n'est pas besoin de la démontrer. Mais, en tout cas, il est préférable qu'avant la décision de la diète aucune de ces commissions ne prenne de dispositions définitives. La République y gagnera doublement. Car, si les revenus dépassaient les dépenses, l'assemblée appliquerait les fonds disponibles à d'autres dépenses nécessaires ; s'ils étaient insuffisants, elle chercherait de nouvelles ressources, puisqu'il s'agissait d'une question aussi importante que l'éducation de la jeunesse. »

Raczyński tenait donc à mettre la future Commission sous l'autorité de la diète, ce qui n'était pas dans le projet de Massalski. La majorité se rallia à sa proposition.

Sur un autre point aussi, le nouveau projet s'éloignait de celui de Joachim Chreptowicz qui donnait à ferme les biens des jésuites et consacrait leurs revenus à l'entretien des écoles. En cas de révolutions et de troubles, faisait observer Raczyński, il serait très difficile de faire rentrer ces revenus, et l'existence des écoles serait compromise. Il conseillait donc de vendre tous les biens de l'Ordre, mobiliers et immobiliers, et d'en placer le produit dans des banques d'une solidité éprouvée. Il ajoutait qu'il était indis-

pensable de nommer des ecclésiastiques dans la commission financière, afin que les pensées et les désirs des fondateurs fussent respectés(1).

Après le discours du député Raczyński, le maréchal de la confédération de la Couronne déclara que, pour ne pas compromettre l'unanimité nécessaire, il renonçait à son projet et il demanda que la proposition de Młodziejowski fût prise en délibération. Mais, comme plusieurs députés proposaient qu'on délibérât aussi sur le projet du maréchal, on prit en considération les deux motions. L'évêque Młodziejowski exprima ensuite le désir de fondre tous ces projets. Massalski, avec toute la province de Lithuanie, désirait qu'on en finit le plus tôt possible, et il invoque la loi, qui, disait-il, ne permettait pas de délibérer sur une même question plus de trois jours.

Le maréchal de la confédération de la Couronne déclara que, dans les projets de la Commission d'éducation et les dispositions prises à l'égard des biens des jésuites, se posaient des questions multiples qui exigeaient autant de délibérations. La règle du *triduum* ne visait que le cas où un projet ne comprenait qu'une seule question.

Massalski, sans se laisser arrêter par cette objection, insista avec chaleur pour que sa proposition fût prise en considération sans délai et, en présence de la vive opposition qu'il rencontrait, il posa nettement aux députés la question de savoir si la Commission d'éducation nationale devait être ou non établie. Ces mots provoquèrent dans la Chambre un grand tumulte, au milieu duquel le prince Sułkowski, député de Łomża, prit la parole. D'accord avec Massalski sur le principe de l'établissement de la Commission d'éducation, il de-

(1) *Procès-verbal*. Séance 8<sup>e</sup> du 11 octobre 1773.

manda que cette Commission se composât de sept personnes : un sénateur ecclésiastique, deux sénateurs laïques et quatre chevaliers ; elle serait présidée par le roi et déciderait à la majorité des voix.

A la séance suivante quelques autres députés prirent la parole sur le même sujet, entre autres le prince Lubomirski, député de Sandomierz, qui proposa que les membres de la Commission ne reçussent aucun traitement et que la durée de leurs fonctions fût déterminée ; le roi recevait le titre de protecteur perpétuel de la Commission ; elle serait renouvelée à chaque nouvelle diète, mais ses membres pourraient être réélus (1). Sa motion sur la gratuité des charges de Commissaires prévalut.

Kurzeniecki demanda qu'on assurât aux jésuites les moyens de s'occuper d'éducation dans la suite. Sans cela, ils se désintéresseraient de cette œuvre pour chercher un autre moyen de gagner leur vie, et il était urgent d'assurer à la jeunesse les maîtres qui lui étaient indispensables.

On trouvera peut-être étrange que le député qui le premier avait réclamé la laïcité des écoles comme plus appropriée aux buts de l'éducation, demandât maintenant qu'on réservât aux jésuites une place capitale dans les écoles.

Mais il convient de ne pas oublier qu'à cette époque il n'y avait pas en Pologne un nombre suffisant de laïques instruits capables de remplacer immédiatement la Compagnie de Jésus. Ce qui le prouve bien, c'est qu'après l'établissement de la Commission d'éducation, 256 jésuites furent maintenus comme professeurs. Mais ils ne conservèrent pas la direction des écoles (2).

(1) *Procès-verbal*. Séance du 12 octobre 1773.

(2) SMOLEŃSKI. Les éléments conservateurs et la Commission d'éducation. *Ateneum*, Varsovie, 1889, t. I, p. 417.

Profitant des déclarations de Kurzeniecki, le député de Sieradz demanda qu'on maintint les jésuites au moins un an encore, et dans son zèle pour leur cause, il s'écria : « Qu'on leur enlève leur costume et leur nom, mais qu'on les laisse enseigner (2). »

Le maréchal Adam Poniński demanda ensuite qu'on procédât à la lecture des résolutions. Mais, dès les premiers mots, plusieurs députés soulevèrent des objections contradictoires, et le désordre devint tel que le président voulut lever la séance. Alors un des députés, probablement cette fois encore André Młodziejowski, insinua comme moyen de conciliation de dégager ce que ces propositions différentes renfermaient de commun et de soumettre à la Chambre, à la prochaine séance, le projet mis au point.

Le président de la diète chargea de ce travail l'évêque Młodziejowski, Joseph Niesiołowski, palatin de Nowogródek, Stanislas Lubomirski, maréchal de la Couronne, Jean Borch, sous-chancelier de la Couronne, le sous-chancelier de Lithuanie, Joachim Chreptowicz et Simon Szydłowski, castellan de Żarnów.

Parmi les chevaliers, le maréchal de la confédération de la Couronne désigna les députés de Sieradz, de Kalisz, de Dobrzyń, de Varsovie, de Czersk, et enfin, pour la Lithuanie, les princes Czetwertyński et Woroniecki.

La séance suivante fut fixée au 13 octobre. Après une discussion très vive, l'Assemblée décida que les fonctions de présidents et de membres de la Commission seraient temporaires.

Comme la clôture de la diète était fixée au 15 octobre, il ne restait plus que deux jours de délibération. Il fallait donc se hâter. Le 14 octobre, l'évêque

(1) *Procès-verbal*. Session II, séance du 12 octobre 1773.

Massalski, qui présidait, conseilla d'éviter toutes discussions secondaires pour aboutir enfin à des résolutions définitives sur la Commission et le choix de ses membres.

Le palatin de Nowogródek prétendit cependant faire décider par la Diète que les personnes qui auraient accepté un poste aussi important que celui de Commissaires, ne pourraient pas se retirer. Joachim Chreptowicz lui répliqua qu'il n'était pas de devoir professionnel si rigoureux qui ne comportât la liberté d'abandonner une fonction. Il proposait qu'en cas de démission ou de mort, le roi pourvût aux remplacements, ce que la diète accepta (1).

L'évêque de Vilna, pressé d'en finir, demanda si, en définitive, la Chambre était prête à accepter le principe de la Commission d'éducation. Peu s'en fallut que la discussion ne recommençât.

La création de la Commission fut enfin ratifiée par un vote unanime, ainsi que le choix de ses membres, et le décret fut signé par tous les députés. Ce décret était ainsi conçu :

« Le Souverain Pontife ayant, par sa bulle expédiée à tous les Etats de la chrétienté et qui doit être publiée bientôt dans les Etats de la République, abrogé l'Ordre des Pères Jésuites qui, en vertu du pouvoir à eux conféré par plusieurs constitutions, détenaient dans le pays la plus importante fraction des fonds destinés à l'éducation de la jeunesse et s'occupaient en grande partie de cette éducation ; afin que, par ces circonstances, la République ne souffre aucun dommage en ce qui touche les biens et les propriétés, Nous disposons ainsi qu'il suit : 1° Une Commission

(1) *Procès-verbal*. Séance le 14 octobre 1773.

« est créée à Varsovie dans le but de pourvoir à l'éduca-  
« tion de la jeunesse noble, sous la protection de S. M. le  
« roi. Seront membres de cette Commission : a) *ex*  
« *Senatu et Ministerio* : L. E. Ignace Massalski, évêque  
« de Vilna ; le prince Poniatowski, évêque de Płock ;  
« Sułkowski, palatin de Gniezno, et Chreptowicz,  
« sous-chancelier de Lithuanie ; b) *ex ordine equestri* :  
« Ignace Potocki, grand-notaire de Lithuanie ; le prince  
« Adam Czartoryski, général de Podolie ; André Za-  
« moyski, chevalier de l'Aigle-Blanc, et Poniński, sta-  
« roste de Kopanieck.

« Cette Commission sera présidée par S. E. le sus-  
« dénommé évêque de Vilna ou, en son absence, par le  
« premier par ordre des commissaires. Les fonctions  
« des commissaires présentement désignés dureront  
« jusqu'à la diète ordinaire de l'an que Dieu nous  
« veuille donner 1780, auquel temps, si bon le semble  
« à la République, les personnes seront confirmées en  
« charge ou renouvelées *per sexennium* ; au cas de  
« mort de l'une d'elles ou de démission *per recessum*  
« *officiosum*, S. M. le roi daignera la remplacer de la  
« manière prescrite pour les Commissions des Fi-  
« nances et de la Guerre, par la Constitution de 1764.

« D'ores et déjà, Nous remettons à la surveillance et  
« à la disposition de cette Commission toutes les acadé-  
« mies, écoles publiques, gymnases, colonies acadé-  
« miques, sans exception aucune, avec tout ce qui  
« affert au perfectionnement des études et à l'exercice  
« de la jeunesse noble, Nous réservant tout droit  
« d'approbation et de réforme ; 2<sup>o</sup> quant aux biens,  
« tant mobiliers qu'immobiliers, desdits Pères, Nos-  
« seigneurs les maréchaux de la Confédération de  
« la Couronne et de Lithuanie désigneront des inspec-  
« teurs au nombre de deux ou plus, suivant les besoins,

« pour chaque collège et toute maison, mission ou pro-  
« priété en dépendant, employant de préférence à cet  
« effet, afin d'épargner la dépense, des personnes  
« domiciliées à proximité desdits collèges, résidences,  
« maisons et biens. Ces inspecteurs prêteront spécia-  
« lement serment *ad hunc actum* ; ils seront tenus de  
« le prêter avant d'entrer en fonction à la chancellerie  
« urbaine des divers districts où sont situés les col-  
« lèges *juxta rotam per nos acceptatam et ad instruc-*  
« *tiones adjungendam* ; ils devront ensuite justifier  
« de leur serment devant la Commission d'éducation  
« nationale par témoignage d'actes authentiques.  
« Comme le changement qui doit survenir dans le cos-  
« tume et la règle des jésuites, ainsi que dans la célé-  
« bration du culte, nécessite l'intervention de l'Ordi-  
« naire du lieu, il sera loisible à NN. SS. les évêques  
« de choisir et déléguer des ecclésiastiques capables qui  
« pourront assister à tout inventaire du mobilier des  
« églises, dressé par les inspecteurs de la République.  
« Ces mêmes inspecteurs devront, dans tous les cas  
« difficiles ou douteux, en référer à la susdite Commis-  
« sion d'éducation qui décidera et, leur inspection ter-  
« minée dans les deux mois au plus, Nous en rendra un  
« compte détaillé. Cependant, d'ici que la République  
« ait pris à cet égard ses dernières dispositions, afin  
« que les écoles publiques ne soient pas fermées, que  
« les Pères jésuites qui doivent devenir prêtres sécu-  
« liers ne demeurent pas *sine convenienti victu et*  
« *amictu*, de même que les scholastiques et novices,  
« non aptes encore au service public, sans moyens de  
« changer de costume ou de se rendre dans leur  
« famille, et surtout les laïques âgés déjà impropres au  
« travail, et sans moyens d'existence, Nous affectons  
« une somme de 300.000 florins polonais, prise sur les

« revenus des biens des Jésuites, somme dont  
« peut disposer la Commission d'éducation pour les  
« besoins sus-indiqués, pendant une durée de deux  
« mois (1). »

Massalski prit alors la parole et exprima à l'assemblée sa reconnaissance pour le grand honneur qu'elle lui faisait en le déléguant à une fonction où il aurait l'occasion de témoigner son zèle pour la patrie.

Puis, le lendemain, le maréchal de la Confédération de la Couronne témoigna à la diète la profonde reconnaissance de la nation pour l'empressement unanime qu'elle avait mis à assurer la bonne éducation de la jeunesse.

Le 14 octobre 1773 ouvre une époque nouvelle dans l'organisation scolaire de la Pologne et dans la vie intellectuelle de la nation.

Comme on a pu s'en convaincre par ces délibérations, la diète, au moins à ses débuts, n'était pas composée de partis rigoureusement organisés et groupés d'après des programmes nettement définis. Il y régnait une confusion qui s'explique tant par l'irrégularité de sa formation que par l'événement inattendu de la suppression des jésuites.

Le premier mouvement de l'assemblée avait été de s'opposer à l'exécution de la bulle pontificale. Puis, après réflexion, les avis s'étaient partagés et, à propos de la question des jésuites, devenue l'objet exclusif des préoccupations, trois partis s'étaient peu à peu constitués :

Le premier, composé de partisans irréductibles de la Compagnie et de ses méthodes d'enseignement, persistait à réclamer le *statu quo* ;

(1) *Volumina legum*, t. VIII, p. 152, 153.

Le second, qui avait à sa tête Poniński et Młodziejowski, affichait un respect absolu de la volonté pontificale ;

Le troisième, avec Joachin Chreptowicz, qui projetait depuis longtemps la réforme de l'éducation, avait habilement saisi l'occasion qui s'offrait à lui de proposer la création d'un conseil spécial d'éducation. Il devait naturellement rallier les hommes qui, dès le début, avaient manifesté l'intention de se soumettre à la bulle de suppression, et c'est ainsi que le projet de créer une commission permanente, qui avait d'abord soulevé plus d'étonnement que d'enthousiasme, finit par réunir la majorité.

D'ailleurs, même ceux des évêques qui, membres de droit de la diète, comme l'évêque Turski, par exemple, étaient très favorables aux jésuites, n'en publièrent pas moins la bulle dans leurs diocèses et se soumirent à l'esprit de ses prescriptions. Mais si, d'une manière générale, on ne rencontre en Pologne aucun acte officiel de résistance en faveur de l'Ordre, il n'est pas douteux qu'il conservât de très nombreuses sympathies. Beaucoup de leurs partisans doutaient que la Commission d'éducation pût apporter dans sa tâche toutes les qualités de dévouement et de bonne administration qui distinguaient la Compagnie de Jésus. Leurs sourdes défiances devaient bientôt dégénérer en une hostilité déclarée, comme nous le verrons dans la suite.

En attendant, des protestations particulières arrivaient de tous côtés à Rome en faveur de l'Ordre supprimé.

Certaines familles réclamaient les dons et les legs que leurs ancêtres avaient faits à la Compagnie ; d'autres, même, déclaraient préférer voir les églises en

ruines plutôt que de les laisser enlever aux jésuites (1).

Il est juste de reconnaître que les Pères eux-mêmes manifestèrent beaucoup de modération et de réserve. Ils laissèrent les violences aux laïques, mais ils ne désespéraient pas de tirer parti des sympathies qui se manifestaient en leur faveur, et ils publièrent dans les *Nouvelles de Varsovie* (Wiadomości warszawskie) rédigées par le jésuite Łuski, des articles qui soulevèrent les réclamations du nonce Garampi auprès du roi.

Les polémiques de presse s'apaisèrent peu à peu, mais les occasions de conflit ne disparurent pas.

L'Ordre des jésuites n'existait plus, mais les jésuites, et surtout leur esprit, existaient encore. D'autant plus que la Commission, faute de professeurs, avait dû en garder un certain nombre dans ses écoles.

Le premier partage de la Pologne avait réduit le nombre des jésuites de 2.340 à 1.755.

La Commission d'éducation, comme nous le savons déjà, en maintint 256 dans leurs fonctions de professeurs. Les autres entrèrent dans le clergé paroissial ou émigrèrent dans les provinces conquises par Catherine II (2).

(1) Rapport de l'inspection générale de Hołowczyń en 1782. *Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*. Cracovie, 1878, t. I, p. 39.

(2) ZALĘSKI. *Histoire de la suppression des Jésuites et leur consécration en Russie Blanche*. Léopol, 1874.

## CHAPITRE V

---

*Composition de la Commission d'éducation. — Ses premiers travaux. — Régularisation du fonds des jésuites. — La Société des livres élémentaires. — Réforme des Académies de Cracovie et de Vilna. — Statuts scolaires. — Division des écoles. — Système d'enseignement. — Écoles paroissiales. — Écoles professionnelles. — Éducation des filles. — Littérature — Fin de la Commission d'éducation. — Les fonds scolaires.*

A la veille de la suppression des jésuites, les écoles, malgré les récentes réformes, ne répondaient à leur mission que d'une manière très insuffisante. Elles n'avaient entre elles aucun lien et ne se prêtaient aucun appui mutuel.

Le pouvoir ecclésiastique seul intervenait dans leur administration. Leur fondation, leur nombre, étaient laissés aux hasards de la bienfaisance, sans égard aux véritables besoins. Certaines provinces étaient relativement assez bien pourvues d'établissements scolaires, d'autres en manquaient complètement.

La bulle qui supprimait les jésuites jeta dans leurs collèges un trouble qui faillit les désorganiser.

L'Académie de Cracovie, discréditée et inerte, ne pouvait être d'aucune ressource.

Ce fut donc sur la Commission d'éducation que re-tomba la tâche de sauver l'enseignement et ce ne fut pas trop, pour assurer cette œuvre difficile, que de tout le zèle patriotique de ses membres.

Elle renfermait quelques-uns des plus remarquables représentants du peuple polonais. A sa tête l'évêque Massalski, dont les scandales de la vie privée ne doivent pas faire oublier la rare intelligence et le profond savoir.

Après lui, le prince primat Michel Poniatowski, le seul de sa famille, au dire de Wybicki, qui eût un caractère énergique (1). Ses ennemis même ne pouvaient lui reprocher que son entêtement à chercher en Russie le salut de son pays ; encore n'était-il dirigé que par des convictions sincères, et non, comme tant d'autres, par une basse vénalité (2). Il joua vers la fin un rôle très actif et fonda deux écoles normales à Kielce et à Lowicz.

Joachim Litawor Chreptowicz, homme doux et pacifique, mais intraitable dès qu'il s'agissait de la patrie et prêt à tout sacrifier pour elle, réussit à tourner toute l'activité de la Commission au profit du pays. Il conserva à la République les biens des Jésuites, qu'il arracha aux mains des déprédateurs.

André Zamojski, qui, à la diète de convocation de 1764 (3), avait pris l'initiative des principales réformes, et surtout Ignace Potocki, président de la « Société des livres élémentaires » ne rendirent pas moins de services.

(1) J. WYBICKI. *Mémoires*, p. 111.

(2) ANONYME. *En mémoire du centenaire de l'établissement de la Commission d'éducation*. Léopol, 1873, p. 33.

(3) H. SCHMITT. ANDRÉ ZAMOJSKI. *Przewodnik naukowy i literacki*. Léopol, 1873, t. II.

En 1776, aux huit premiers membres de la Commission, le roi ajouta quatre nouveaux titulaires : Stanislas Poniatowski, son neveu, André Mokronowski, maréchal de la diète Jacob Małachowski, référendaire de la Couronne et François Bieliński, « starosta » de Czersk (1).

Dans les années suivantes, la Commission d'éducation subit encore diverses modifications :

En 1777, Antoine Poniński se retira, et fut remplacé par Michel Miuszech, secrétaire de Lithuanie.

Entre 1780 et 1786, départ de Mathieu Garnysz, évêque de Chełm, Michel Radziwiłł, castellan de Vilna, Antoine Małachowski, palatin de Mazovie, Stanislas Potocki, Félix Oraczewski et Ignace Przebendowski, que suivirent dans leur retraite, André Mokronowski et André Zamojski.

La Grande Diète, 1788-1792, adjoignit à la Commission Kacper Cieciszowski, évêque de Kiew, Louis Gutakowski, Antoine Lanckoroński et Julien Niemcewicz.

Ce dernier était un grand cœur et un grand esprit.

Il s'exerça dans tous les champs de l'activité littéraire et chacune de ses œuvres porte la marque de la noblesse de son âme, toute dévouée à sa patrie. Bien qu'il ne pût consacrer que peu de temps à la Commission d'éducation, il lui rendit d'immenses services.

L'existence de la Commission d'éducation peut en somme se diviser en deux périodes :

Dans la première, qui va depuis sa composition jusqu'en juin 1792, elle renferme beaucoup d'hommes distingués qui accomplissent une œuvre féconde.

(1) La diète de 1776 supprima les Commissions distributives et judiciaires, et en transféra les pouvoirs à la Commission d'éducation; elle décida qu'elle confierait à douze personnes la liquidation des biens des Jésuites. *Volumina legum*, t. VIII, p. 538.

Après les douloureux événements qui, en 1792, aboutissent au second partage, elle est malheureusement transformée. Le prince Michel Poniatowski, président depuis 1784, Massalski, Chreptowicz, Stanislas Poniatowski et Radziwiłł restent en place. Mais ils reçoivent pour collègues l'évêque Skarszewski, le chanoine Gawroński, le prélat David Pilchowski, Stanislas Wojna, Nicolas Wolski et Jérôme Strojnowski. D'ailleurs, la Pologne devient, dès le commencement de 1794, le théâtre d'une lutte acharnée où se joue son existence ; et qui interrompt toute l'activité sociale ; en dépit des meilleures intentions, la Commission d'éducation eût été dans tous les cas réduite à l'impuissance.

Parmi ses collaborateurs les plus dévoués, il est nécessaire de faire une place à part à un ancien jésuite, Grégoire Piramowicz, 1735-1801. Arménien d'origine, Piramowicz s'était lié avec Ignace Potocki à Rome, au collège de Nazareth, où il professait, alors que Potocki y faisait ses études. Quand Potocki fut nommé membre de la Commission d'éducation, il s'adjoignit son ancien maître, qui prit une part active à ses travaux et lui devint presque indispensable (1).

En novembre 1783, Piramowicz fit paraître un petit ouvrage intitulé : *Lettre à un ami au sujet de la Commission*. Il se proposait de répandre dans le grand public des notions précises sur la nouvelle administration jusqu'alors peu connue et peu comprise. Il en déterminait clairement le but qui était de donner à la

(1) Les membres de la Commission ne recevaient pas de traitement. Ils tenaient chaque semaine deux séances dans la bibliothèque des Załuski. Chaque trimestre, elle établissait le bilan des fonds d'éducation ; chaque semestre, elle recevait les rapports relatifs aux écoles, les discutait, et prenait les résolutions urgentes. Elle avait pour secrétaire Grégoire Piramowicz. Wł. Wisłocki. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Grégoire Piramowicz. *Rozprawy Akademii Umiejętności*. Kraków, 1877, t. V, p. 242, 362.

Société d'honnêtes gens et à la Patrie de bons citoyens (1).

La Commission, en effet, resta fidèle à ce programme jusqu'au dernier moment de son existence.

Elle s'était mise immédiatement au travail. Son premier acte fut de publier, le 24 octobre 1773, une « Circulaire » à la Nation, rédigée par Piramowicz, et dont celui-ci parle dans une de ses lettres à Ignace Potocki (2).

Cette circulaire demandait entre autres à tous les gens instruits et qui s'occupaient d'enseignement, de lui présenter leurs remarques et leurs conseils.

Pendant ce temps, les inspecteurs nommés par les maréchaux de confédérations, en vertu du décret de la diète, se rendirent dans chaque collège : ils y donnèrent lecture de la bulle, prirent possession des propriétés, mirent les scellés sur les sacristies et les dépôts d'objets précieux et recommandèrent aux recteurs d'établir l'inventaire des meubles et de fournir toutes informations nécessaires sur les biens de la Société (3).

Après avoir fixé son règlement intérieur, elle prit comme sceau les armes de la République, portant, au centre, celles du roi régnant et comme exergue : *Collegium præfectorum publicæ institutioni*.

A la séance du 21 février 1774, elle décida de fonder une université à Posen et à Varsovie et d'entretenir celles de Cracovie et de Vilna (4).

Dans un projet présenté en mars, Popławski con-

(1) WISŁOCKI. *Ibidem*, p. 293.

(2) *Ibidem*, p. 290, 353.

(3) ŁUKASZEWICZ *L. c.*, t. II, 188 p.

(4) WISŁOCKI. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Grégoire Piramowicz, *Rozpr. Ak. Um.*, Cracovie. 1877, t. V., p. 241.

seillait aussi de créer quatre universités : à Posen ou à Kalisz pour la Grande Pologne ; à Varsovie pour la Petite Pologne ; à Vilna pour la Lithuanie et à Ostróg pour la Ruthénie. En même temps il conseillait de supprimer l'université de Cracovie (1).

Nous ignorons quels empêchements rencontrèrent ces deux projets, qui ne furent pas mis à exécution.

Ce qui était le plus urgent, à cause du départ des jésuites et du manque de nouveaux maîtres, c'était de veiller à ce que l'enseignement ne fût pas suspendu. Sur l'ordre de la Commission d'éducation, les inspecteurs installèrent dans chaque collège quelques maîtres et préfets d'étude, chargés d'exécuter le programme qu'allait leur tracer la Commission, bien embarrassée encore elle-même sur la méthode et le plan à suivre (2). D'autant plus que les conseils, en réponse à la Circulaire de la Commission, surgissaient de tous côtés.

La bulle *Dominus ac Redemptor* avait ému toutes les imaginations et mis en branle tous les faiseurs de projets, et naturellement ils s'adressèrent à la Commission. A aucune époque, la littérature pédagogique ne fut aussi nombreuse et aussi ardente. L'accord était unanime pour condamner ce qui s'était fait jusqu'alors l'emploi exclusif de la méthode synthétique, le caractère trop peu pratique de l'enseignement et son défaut d'adaptation aux besoins réels de la nation. On proposait de substituer à la synthèse, la méthode analytique, plus accessible à l'intelligence des enfants (3). Au lieu de charger les esprits d'une

(1) POPŁAWSKI *De l'organisation et du perfectionnement de l'éducation civique*, Varsovie, 1775.

(2) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, 188 p.

(3) POPŁAWSKI. *De l'organisation et du perfectionnement de l'éducation civique*. Varsovie, 1775, p. 129.

masse de connaissances, on conseillait d'inculquer aux élèves l'idée du devoir, et d'éveiller en eux l'amour de la patrie et du prochain (1). On proposait de composer pour les maîtres des livres qui leur offriraient le modèle d'un bon enseignement en même temps qu'ils combattraient les préjugés et les erreurs qui avaient jusqu'alors paralysé les bons effets de l'éducation et qu'avaient vainement signalés Montaigne et Rousseau (2).

Unanimes sur les principes, les auteurs de mémoires différaient fort quand il s'agissait de passer à l'application (3). En général, ils attiraient spécialement l'attention sur la nécessité de moraliser et d'éclairer les classes inférieures. Ils demandaient qu'on fit aux paysans des classes courtes et peu dispendieuses, qu'on ajoutât à l'enseignement des écoles paroissiales, le catéchisme, la morale, l'histoire naturelle des animaux domestiques et sauvages de Pologne, les éléments de géométrie et l'agriculture pratique. Les enfants devraient fréquenter l'école à partir de huit ans, pendant deux ou quatre ans (4).

En présence de cette agitation assez incohérente, la tâche de la Commission était fort difficile. Il lui fallait compter avec les préventions et l'hostilité d'une partie de la noblesse, et aussi avec le manque de ressources immédiates (5).

Beaucoup de seigneurs craignaient que, sous une

(1) ADOLPH KAMIEŃSKI. *L'éducation civique*. Varsovie, 1774.

(2) POPŁAWSKI. L. c., 139 p. *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de M<sup>me</sup> Geoffrin*. Paris, 1875, p. 459.

(3) SMOLEŃSKI. Les éléments conservateurs et la Commission d'éducation. *Ateneum*. Varsovie, t. II, p. 50.

(4) *Ibidem*, p. 51.

(5) Stanislas-Auguste y fait allusion dans une lettre à M<sup>me</sup> Geoffrin : « L'usage de la dépouille des Jésuites n'est pas encore décidé ici, et, par conséquent, toute notre Commission est encore sans fonds (1). » *Correspondance inédite*, p. 459.

direction laïque la jeunesse ne se détournât de la foi catholique, et leurs craintes étaient partagées par le pape.

Deux mois après l'établissement de la Commission d'éducation, les évêques Massalski et Poniatowski reçurent de différentes personnes des lettres éplorées ou menaçantes où on les suppliait de ménager les intérêts de la religion : il convenait que les directeurs de la jeunesse fussent tenus de faire devant les évêques, avant d'entrer en charge, une profession de foi catholique qu'ils devraient renouveler chaque année (1).

En dépit de ces difficultés multiples, la Commission se mit hardiment à la besogne. Elle supprima d'abord les cours de théologie et de philosophie qui existaient dans certaines écoles. Elle ferma les établissements inutiles dans certains endroits pour en ouvrir d'autres là où ils étaient nécessaires. Les écoles furent divisées en écoles supérieures avec six professeurs et en écoles inférieures avec trois maîtres ; elles reçurent toutes le nom d'écoles nationales.

Ce ne pouvait naturellement être encore qu'une ébauche assez grossière. La Commission n'avait ni fixé ses travaux ni établi un plan général d'études. Elle courait au plus pressé et au fur et à mesure des besoins, prenait les dispositions nécessaires.

Combien y avait-il d'écoles à cette époque ? En l'absence de documents officiels, il est difficile de le dire exactement.

D'après Łukaszevicz (2), la Commission d'éducation dirigea jusqu'en 1793 soixante-quatorze écoles supérieures et inférieures, dont quarante-deux pour la Couronne et trente-deux pour la Lithuanie.

(1) SMOLEŃSKI. Les éléments conservateurs et la Commission d'éducation. *Ateneum*. Varsovie, 1889, t. II, p. 47.

(2) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 446.

Smoleński en compte quarante-cinq pour la Couronne (1).

D'autre part, d'après le rapport détaillé présenté par le député Lipiński à la diète de 1776, les anciennes écoles des jésuites étaient au nombre de trente-sept (21 pour la Couronne, 16 pour la Lithuanie) ; les autres ordres en avaient vingt-six (21 pour la Couronne et 5 pour la Lithuanie) (2). A ces soixante-trois écoles, il faut ajouter les « colonies académiques » qui, au temps de la réforme de Konarski, étaient au nombre de dix (3). Cela nous donne un total de soixante-treize, très voisin du chiffre de Łukasze-wicz.

La question des biens ne présentait pas moins de difficultés. Les inspecteurs les avaient trouvés dans un état déplorable, soit par suite des troubles publics, soit parce que les jésuites, pressentant leur suppression, les avaient négligés et abandonnés à des régisseurs sans conscience. Les fermes et les forêts avaient été saccagées ; les meubles et les bibliothèques des collèges, mis au pillage. Rien n'avait été épargné (4).

Quand la Commission fut informée de cet état de choses elle demanda aussitôt à la diète de prendre des mesures d'urgence pour arrêter ces dilapidations et elle obtint aussitôt satisfaction. « Les rapports, disait la « nouvelle loi, que nous font les inspecteurs sur le mauvais état des biens immeubles laissés par les jésuites « et qui dépendent de nous et de la République, nous « ont prouvé qu'il était indispensable de garantir les « fonds destinés à l'éducation de la jeunesse et de

(1) SMOLEŃSKI. Les éléments conservateurs. *Ateneum*, 1889, t. II, p. 243, 263.

(2) *Procès-verbal de la diète de 1776*, p. 345.

(3) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. I, 461 p.

(4) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 189.

« créer dans ce but deux commissions distributives,  
« une pour la Couronne, l'autre pour la Lithuanie (1). »

Ces deux commissions comprenaient quarante-six membres, vingt-neuf pour la Couronne et dix-sept pour la Lithuanie; elles étaient autorisées à donner les immeubles en ferme perpétuelle à 4 pour cent et à placer les capitaux à 5 pour cent.

« La somme à laquelle les Commissions évalueront les  
» biens, devra rapporter 4 et demi pour cent; les arré-  
» rages seront payés par les fermiers en deux échéances,  
» l'une à la Saint-Jean, l'autre à l'Épiphanie, en monnaie  
» courante du royaume, et versés à la caisse de la Com-  
» mission d'Éducation ou à son préposé.

« Aucune calamité publique, ni aucun prétexte ne  
» pourront dispenser les fermiers de leurs obligations.  
» Quant aux meubles et outils, à l'exception des biblio-  
» thèques et mobiliers d'église ou de collèges, ils  
» seront vendus, et le produit de la vente placé sur  
» hypothèque à 5 pour cent. Si les inspecteurs s'aperçoi-  
» vent que les sommes précédemment placées sont en  
» danger ou rapportent trop peu, ils devront changer  
» les placements ou élever l'intérêt (2). »

La diète créait en même temps deux commissions judiciaires chargées de recouvrer les créances des jésuites (3). Elles devaient présenter leurs comptes tous les deux ans, à la Diète.

Les précautions prises par la Diète arrivaient bien tard et ses appels pressants au zèle et à la conscience des commissaires ne produisirent que de médiocres effets. Parmi les liquidateurs s'introduisirent des gens sans foi ni loi qui se partagèrent à vil prix les objets mobiliers et

(1) *Volumina legum*, t. VIII, p. 153.

(2) *Volumina legum*, t. VIII, p. 153.

(3) *Ibidem*, p. 154.

sur des immeubles déjà grevés d'hypothèques ou de valeur insuffisante (1).

Rien ne serait resté peut-être de ces fonds si Joachim Chreptowicz n'eût prévenu la Diète, en 1776, de ces trafics. Les deux commissions furent aussitôt cassées et leurs fonctions transférées à la Commission d'éducation (2).

Celle-ci essaya de sauver ce qui n'avait pas été dilapidé. Elle chercha des placements sûrs, et s'en tint strictement aux conditions de fermage fixées par la diète. Elle établit à Varsovie une caisse principale des revenus, qui concentra les recettes des caisses des districts, déduction faite des traitements des professeurs et des agents de la Commission.

Quand, en 1780, la diète demanda les comptes du fonds d'éducation, la Commission les prépara pour l'année suivante et les publia.

Voici quel était l'état de ces comptes (3) :

POUR LA COURONNE

a. 112 Immeubles, revenus annuel .	403.650 fl. pol.
b. Capitaux placés sur hypothèques 4.795.968 qui donnaient à 5 % .	237.332 —

POUR LA LITHUANIE

a. 103 Immeubles, revenu annuel .	501.000 —
b. Capitaux placés sur hypothèques 2.418.299 qui donnaient à 5 % .	118.666 —

Total : 1.260.648 fl. pol. (4)

(1) ŁUKASZEWICZ, *L. c.*, t. II, p. 200. — J. WYBICKI, *Mémoires*, p. 109.

(2) *Volumina legum*, t. VIII, p. 537, 538.

(3) A. BOSSAKIEWICZ, *Esquisse de l'Enseignement et des fonds en Pologne*, Cracovie, 1886, p. 79. — J. KORZON, *Histoire intérieure de la Pologne sous le règne de Stanislas-Auguste*, Cracovie, 1884, t. III, p. 156. — ŁUKASZEWICZ, *L. c.*, t. II, p. 203-243, donne la liste détaillée des biens passés de l'ordre des Jésuites à la Commission d'éducation.

(4) Un florin polonais = soixante centimes.

Dès lors ces capitaux ne furent jamais détournés de leur emploi même aux époques les plus critiques.

Après avoir réglé tant bien que mal la succession matérielle des jésuites et pourvu au remplacement des maîtres, la Commission d'éducation s'occupa de préparer de bons livres pour les écoles et de leur assurer des professeurs qui ne fussent pas trop inférieurs à leur tâche. Elle savait que les instructions données sur ces questions au hasard des circonstances ne suffisaient pas aux besoins de l'enseignement. Elle était d'ailleurs absorbée par les soucis de l'administration générale. Le choix et la composition des manuels scolaires exigeaient un soin spécial et des connaissances pédagogiques particulières.

Le piariste Adolphe Kamieński dans son livre sur *l'Éducation civique*, avait déjà attiré l'attention sur ce sujet : « La Commission d'éducation, disait-il, doit choisir des personnes désignées pour cette tâche par leurs travaux précédents et leur confier l'examen ou la composition de tous les ouvrages destinés aux écoles (1). »

C'était ce que demandait aussi Popławski (2).

Ignace Potocki, sur les conseils de Piramowicz (3), proposa la formation d'une société spéciale, et la Commission d'éducation accepta son projet. Ce fut la « Société des livres élémentaires » (*Towarzystwo do ksiąg elementarnych*) ; Potocki en fut le président.

Piramowicz fut chargé d'en dresser les statuts, qui furent confirmés par la Commission le 10 février 1775.

(1) A. KAMIEŃSKI. *L'éducation civique*. Varsovie, 1774, p. 94.

(2) POPLAWSKI. *De l'organisation et du perfectionnement de l'éducation civique*, Varsovie, 1775, p. 132.

(3) WISŁOCKI. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Grégoire Piramowicz. *Rozpr. Ak. Um.*, Cracovie, 1877, t. V. p. 245.

« Etablissement de la Société des livres élémentaires.

« § 1. La Commission d'éducation, afin de mettre à exécution l'utile projet de composer, d'examiner et d'éditer les livres élémentaires et classiques pour les écoles, a résolu d'établir une Société des livres élémentaires et de fixer les règles qui obligeront les membres de cette société.

« § 2. Elle se composera de dix personnes avec voix délibérative ; tout membre de la Commission d'éducation aura librement entrée dans la société.

« § 3. Le président aura deux voix ; ce sera toujours un membre de la Commission d'éducation.

« § 4. Les réunions se tiendront tous les mardis à 10 heures du matin, à l'endroit désigné par la Commission.

« § 5. Aucune séance ne pourra avoir lieu en dehors de la présence du président et de trois membres ayant entrée et voix dans ladite société.

« § 6. Les personnes étrangères pourront assister aux séances, mais en cas de délibérations secrètes, elles se retireront, sur l'invitation du président.

« § 7. Les résultats de chaque séance seront consignés dans un procès-verbal dressé, comme les rapports, par un membre désigné à cet effet. L'abbé Piramowicz est chargé de cet emploi...

« § 11. Le procès-verbal des actes de la société sera présenté chaque mois à l'examen de la Commission, qui se réserve de plus le droit d'examiner en tout temps les dossiers.

« § 12. Lorsqu'une question donnera lieu, au cours des séances, à quelque discussion, les avis seront donnés par écrit.

« § 14. La Commission se réserve le droit de complé-

ter, corriger et modifier les présentes règles chaque fois que le but de la Société le rendra nécessaire.

« Fait à Varsovie le dix février. »

Les dix membres de la Société furent nommés immédiatement. Ils recevaient un traitement. D'autres membres honoraires et non payés leur furent adjoints plus tard (1).

La Société commença à fonctionner le 7 mars 1775. Sa première réunion se tint dans la bibliothèque des Załuski, en présence d'Ignace Potocki, Adam Czartoryski, André Zamojski, membres de la Commission, et d'un grand nombre d'invités.

Après de longues discussions, la Commission scolaire avait décidé, sur la proposition de Piramowicz, de répartir les écoles en écoles de palatinats *województwie* (sept classes), de districts *powiatowe* (trois classes de deux ans chacune), et de paroisses *parafjalne*. Chaque école dut présenter un rapport détaillé à des époques déterminées (2). De fait, ces rapports entre 1778 et 1783 furent présentés chaque semestre à l'académie de Cracovie, et à partir de 1784, chaque année (3).

Piramowicz rédigea aussi et publia au nom de la Commission une série de prescriptions préparées par

(1) La société comprenait cinq ex-jésuites : Jean Alterbrandi, Adam Jakukiewicz, Grégoire Kniazewicz, Joseph Koblański et Grégoire Piramowicz, et deux piaristes : Antoine Popławski, Casimir Narbutt. Elle était complétée par Hugo Kołłontaj, Stefan Holowczyz et C. Pfeiderer.

Dans les années suivantes, elle fut plus nombreuse et comprit successivement ou en même temps Joseph Bogucicki, Paul Czempinński, Jean Dubois, André Gawronski, Onufry Kopczyński, Simon L'Huillier, Jean Łojko, Roussel, Sébastien Sierakowski, Joseph Wybicki, Martin Poczobut et Scipio Piattoli.

(2) WISŁOCKI. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Grégoire Piramowicz. *Rozp. Ak. Um.*, Cracovie, 1877, t. V, p. 321.

(3) J. WIERZBOWSKI. *Les rapports des écoles de province et de district*, Varsovie, 1901, 1902, 1903, 1904.

la « Société des livres élémentaires », et qui constituait dans une certaine mesure un plan d'ensemble pour les écoles (1).

« L'instruction pour les écoles de palatinats », par exemple, était précédée de considérations générales sur les devoirs des maîtres et l'objet de l'éducation, les études, etc.

« Le but de l'éducation n'est pas d'enseigner la langue d'un peuple étranger et depuis longtemps disparu, ni une froide prosodie, ni une fausse rhétorique, ni rien de semblable. Tous les efforts doivent tendre à ce que l'élève fournisse au plus vite un citoyen vertueux et utile. Il n'y a pas de milieu : les jeunes gens deviendront des sots ou des hommes sensés, des oisifs ou de bons serviteurs de l'État.

« Le maître qui ne s'attache pas à développer la raison parmi les jeunes gens, est inutile ou nuisible. Il doit posséder une tournure d'esprit philosophique et la clairvoyance nécessaire pour reconnaître les tendances, les passions, les aptitudes de ses élèves ; il doit être sensible, juste et dévoué. Qu'il réponde toujours avec affabilité aux questions, se souvienne que les enfants sont des créatures raisonnables, qu'il les encourage même à lui soumettre leurs doutes. Il leur montrera à tous, sans distinction de fortune ou de naissance, un attachement solide et effectif. Quand il lui faudra punir, qu'il ne le fasse jamais dans un moment de colère et qu'il remplace les châtiments corporels par une humiliation morale qui donne au coupable le sentiment de sa faute (2). »

(1) WISŁOCKI. *L. c.*, p. 252, 320.

(2) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, 335 p. vide WISŁOCKI. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Piramowicz. *Rozpr. Ak. Um.*, p. 328.

« L'instruction » ajoute que ces règles seront complétées par les livres élémentaires alors en préparation et qui donneront des méthodes définitives d'enseignement.

Suit l'énumération des matières d'enseignement : mathématique, morale, grammaire, logique, éloquence, poétique, physique et chimie, histoire et géographie, catéchisme et composition.

Une autre instruction, tout à fait analogue, fut adressée aux écoles de district ; les études y étaient les mêmes et réparties de la même façon que dans les écoles de palatinat.

Quel était le programme de chaque classe en 1776, au moment où paraissaient ces instructions ? Nous ne pouvons nous en faire une idée, faute de connaître les rapports de chaque école et de chaque année (1).

Par contre, le rapport de l'école de district de Łeczyca de 1778 nous donne le plan suivant (2).

*Première classe* : Enseignement religieux et moral, un quart d'heure chaque jour et une demi-heure le samedi ; grammaire latine et polonaise (*De partibus orationis, de generibus nominum propriorum et appellativorum, decasibus omnium declinationum, de præteritis et supinis verborum*) ; histoire : chronologie des événements principaux de la République romaine et géographie (on attirait l'attention des

(1) Il y a quelques années M. Wierzbowski entreprit d'éditer les rapports sur les écoles de palatinat et de district présentés à l'Académie de Cracovie. Quelques cahiers seulement ont paru. J'ai pu en consulter six touchant les écoles de districts de Węgrów, Łeczyca, Rawa Pułtusk, Płock et l'école de Palatinat de Varsovie.

J. Lewicki, auteur de la *Bibliographie des imprimés touchant la Commission d'éducation*, Léopol, 1907, p. 146, cite encore le rapport de l'école de district de Posen.

(2) Nous remarquons toutefois qu'il y est question de six classes différentes alors que, nous l'avons vu, les écoles de districts n'en comprenaient que trois de deux ans chacune.

élèves sur les rois de Rome, sur la durée de leur domination et les causes qui portèrent les Romains à s'en affranchir); arithmétique : les quatre règles.

*Deuxième classe* : Enseignement religieux et moral; suite de la grammaire, arithmétique « pratique (?) » quatre demi-heures par semaine; histoire sainte; géographie de la Pologne; traduction des lettres de Cicéron; histoire naturelle : les oiseaux domestiques.

*Troisième classe* : Enseignement religieux et moral; grammaire : règles; arithmétique : règles; histoire des rois et princes polonais; géographie : empire turc, îles dépendantes, États vassaux, possessions tartares avec étude de la carte; traduction de Cornelius Nepos et du V<sup>e</sup> livre de Phèdre.

*Quatrième classe*. Le rapport ne mentionne que la géométrie et la logique. « La géométrie, dit-il, est enseignée en polonais, d'après le livre de Clairaut, *Éléments de géométrie*, Paris, 1741. »

*Cinquième classe* : Physique en général et en particulier; attraction et cinématique.

L'auteur du rapport signale que « le cours s'est arrêté à la statique. Le retard doit être attribué au manque de livres. Dans le second semestre on a enseigné, conformément au règlement, l'hydrostatique et l'hydraulique. Deux heures, chaque matin, sont consacrées à la physique, une heure à la logique. Après midi, une heure à la physique, une autre à la géométrie. De plus, on explique le livre de Sénèque *De Questionibus naturalibus* (1).

*Sixième classe* : Droit naturel et des gens. Manuels : « Des origines du droit naturel », par Młocki, et

(1) WIERZBOWSKI. *Les rapports de l'école de district de Łęczycza*. Varsovie, 1902, p. 7.

« l'Éthique » traduite de Schwaan. Rhétorique et poétique. Éloquence : Quintilien et Konarski, *De emendandis eloquentiæ vitiis*. Explication des ouvrages de Cicéron, de Tive Live, en insistant sur les passages politiques et moraux. Poètes : Virgile et Kochanowski.

Cette classe composait trois fois par semaine, sur des sujets de ce genre : « Le jeune âge est le plus propre à acquérir la vertu » ; « Utilité de visiter les pays étrangers et de la façon de le faire » ; « Ce qui doit nous porter à l'amour de la patrie », etc.

Nous verrons plus loin comment les statuts scolaires transformèrent ce plan d'études.

Il convient de placer ici quelques-unes des indications spéciales données aux maîtres par les instructions, ce qui nous permettra d'apprécier les méthodes alors en usage.

Les instructions commencent par les mathématiques et recommandent de choisir pour enseigner cette science des maîtres doués d'un esprit clair, d'une grande patience, qui s'astreindront à suivre un ordre rigoureux dans leur exposition.

La morale comprendra la religion, le droit naturel, la science économique et politique. « Le maître ne chargera pas ses élèves de longs et lourds traités, il ne les accablera pas de sermons, ni d'objurgations. Il ne parlera pas avec indifférence ou froideur sur un sujet qui, en dehors de la clarté et de la simplicité, exige une éloquence chaleureuse et émouvante. Il ne se contentera pas d'un enseignement théorique, limité à certaines heures, mais il profitera de toute occasion pour éveiller dans ses élèves l'indignation contre le mal ou pour toucher doucement leur âme par l'exemple du bien. Il ne permettra pas aux enfants de prendre le travers

ridicule de moraliser à tout propos, par vanité. Il ne les laissera pas parler de leurs défauts avec impudence ou indifférence, comme ils parleraient de leurs maladies. Chaque fois qu'il admonestera les vices, il indiquera les moyens de s'en corriger.

L'instruction énumère ensuite les différentes parties de l'enseignement moral.

« Qu'on prévienne les enfants, dit-elle, à propos de l'Economie, qu'ils devront vivre sur la terre, où ils seront soumis à nombre de besoins auxquels il leur faudra pourvoir par l'esprit d'ordre et de pratique.

« Qu'ils s'exercent à tenir le compte de leurs dépenses, qu'ils visitent les jours de congé les ateliers et les magasins, qu'ils s'y informent du nom des outils, des marchandises, de leur provenance, etc.

« En politique, on apprendra aux enfants que tous les désordres publics proviennent de l'ignorance des droits et des devoirs de chacun; qu'une des premières tâches de l'autorité, par conséquent, est de pourvoir à l'instruction universelle de la nation; qu'il est de l'intérêt des citoyens d'obéir aux bonnes lois, de supporter les impôts justes, etc.

« Les maîtres de grammaire donneront la préférence au polonais sur le latin. Les élèves liront à haute et intelligible voix des morceaux choisis dans les bons ouvrages; les auditeurs pourront les interrompre et leur présenter leurs remarques.

« La grammaire latine comprendra : les règles générales, quelques exceptions, expliquées dans le texte même, et l'analyse des tournures irrégulières ou tropes dont la connaissance importe à l'intelligence du sujet. Les élèves ne parleront plus qu'en polonais.

« La logique sera divisée en deux parties : l'exposition des principes fondamentaux et l'application

continuelle de ces principes dans les travaux des élèves.

« Le professeur de rhétorique rassemblera les règles courtes, claires et frappantes, données par Cicéron, Quintilien, Fénelon, Rollin. Il fera connaître les passions qui gouvernent le cœur de l'homme et que l'éloquence doit bannir ou vaincre.

« Il analysera le style de chaque auteur, sans jamais perdre de vue l'honnêteté et la vertu que la littérature a pour but de répandre et de rendre aimables.

« En exposant l'origine des arts, il montrera la parenté de la poésie et de la peinture, en citant, à ce sujet, les excellentes réflexions de du Bos.

« Il comparera les auteurs, Virgile par exemple, avec Le Tasse, Horace avec Kochanowski, etc.

« Les élèves apprendront les principes de la prosodie polonaise et latine, sans être tenus toutefois de faire des vers. Il ne sera enseigné de mythologie que ce qui est nécessaire pour comprendre la littérature et les œuvres d'art. Les poésies seront choisies avec le plus grand respect de la pudeur des jeunes élèves.

« Le professeur de physique et de chimie abandonnera les spéculations hasardeuses et les anciens systèmes. Il se contentera d'en donner un court aperçu historique. Sans se perdre dans des considérations métaphysiques, il donnera le résultat des découvertes des grands philosophes. Il ne s'écartera pas de la méthode analytique et inductive et s'en rapportera autant que possible à l'expérimentation. Il montrera toujours l'application pratique des principes.

« Le professeur d'histoire générale n'oubliera jamais les réflexions suivantes : enseigner l'histoire sans égard pour les mœurs, présenter aux jeunes gens la paresse comme une supériorité, confondre la violence avec

le courage, la duplicité avec la prudence politique, c'est corrompre le cœur des élèves et leur raison, pour le malheur de la société.

« On accordera la première place à l'histoire de Pologne, puis aux pays qui ont eu des relations avec elle.

« Que le maître flétrisse sans détour les préjugés et distribue équitablement la louange et le blâme. Chaque fois qu'il racontera un acte vertueux, qu'il en montre aussitôt les heureuses conséquences et qu'il signale de même les funestes effets qui sont le châtement du crime.

« La géographie doit être inséparable de l'histoire. Que le professeur profite ici du goût naturel qu'ont les enfants pour le dessin, afin de leur faire tracer des cartes. Qu'il leur apprenne à s'orienter. Qu'il veille à ce qu'ils connaissent d'abord leur pays, puis les pays voisins, etc.

« L'instruction religieuse sera donnée sans fanatisme.

« Tous les hommes sont frères, la loi d'amour publiée par l'Évangile a pour but le bonheur de l'homme. L'histoire sainte doit être enseignée avec choix et discernement. »

Enfin, « l'instruction » recommandait aux maîtres d'observer les points suivants, à propos des compositions des élèves. Dans les classes inférieures, ceux-ci ne feront que des exercices gradués, surtout de mathématique. Ils se critiqueront les uns les autres avec politesse. Dans les hautes classes on leur donnera à traiter par comparaison ou opposition des caractères, des événements ou autres sujets, sans fixer de bornes trop précises aux développements.

Toutes les compositions tendront à propager les bonnes mœurs, selon le précepte de Quintilien : *Non*

*vitiosas velim sententias habeant, sed honestum aliquid monentes* (1).

« La Société des livres élémentaires » était ainsi devenue, comme nous le voyons, la « raison pédagogique » de la Commission d'éducation.

Elle s'occupe ensuite de chercher en Pologne et à l'étranger des auteurs de manuels et de les encourager par des récompenses. Elle établit des concours pour sept matières : mathématique, histoire naturelle, économie domestique (*gospodarstwo*), physique et mécanique, logique, éloquence et poésie et enfin dictionnaire des connaissances usuelles. Elle confia les autres sujets à des écrivains qu'elle désigna directement.

Elle recommandait aux auteurs de préférer dans leur exposé les mots précis aux termes généraux, d'éviter les expressions abstraites ou figurées et de faire précéder les mots techniques d'explications très claires. Chaque livre devait renfermer deux parties : l'une destinée aux élèves, l'autre réservée au maître.

La langue devait être en général le polonais ; les étrangers, néanmoins, pouvaient écrire en latin ou en français.

Les adresses, rédigées en latin par Piramowicz (2),

(1) Cette instruction dont je ne cite que des extraits se trouve *in extenso* dans l'ouvrage de Łukaszewicz. *l. c.*, t. II, pages 333-349.

Elle devint plus tard partie intégrante des statuts scolaires.

(2) La teneur nous en est connue par une lettre de ce dernier au secrétaire de l'Université de Göttingue le professeur Christian Gottlob Heyne :

*Vir Clarissime! Propositum anno superiore Programma seu publicam incitationem, omnibus elementares scientiarum libros pro palatinis gymnasiis scripturis factam, ad te ephemeridum litterarum via percenisse, existimo. Il qui apud nos publica juvenum institutioni summa cum potestate praefecti sunt, Appendicem Programmati hocce anno adjungendam fore censuerunt. Libellum hunc tibi, vir doctrinae laude Ornatissime! mittere, officii mei esse duxi. Tanta est nominis tui in Republica litteraria existimatio quam tibi et laboribus in ea diuturnis et scriptis eximiis comparasti ut*

furent envoyées à divers savants étrangers, entre autres à L'Huillier, professeur de l'université de Genève, à Formey, secrétaire de l'académie de Berlin, etc.

Le président de la « Société », Ignace Potocki, fut chargé d'écrire lui-même à Condillac.

La machine scolaire entrainait ainsi tant bien que mal en mouvement. Il ne restait plus qu'à attendre le résultat du concours. Il ne donna pas les résultats qu'on en espérait (1), ainsi que nous l'apprend le discours de Piramowicz, prononcé le 8 mars 1779. « L'étranger ne répondit pas à l'appel de la Commission d'éducation ». Parmi les Français se présentèrent seulement, un professeur de Genève, L'Huillier, qui écrivit une arithmétique, une algèbre et une géométrie, et Condillac, qui écrivit une logique (2).

Les premiers travaux fournis par la Pologne furent les livres de botanique de Ricul, général major de l'armée polonaise, et de Hube, échevin de la ville de Thorn.

*vehementer nobis gratulandum sit, tuo litterarum commercio uti. Locus ille quem in Universitate celeberrima tenes, auctoritas, qua polles, modum tibi rationemque perfacile suppetent qua Program-  
matis hujus in provinciis vestris publicationem procurare queas; juventutis autem optime instituende eoque ipso ceræ hominum felicitatis promocendæ studium, cui tempus ciresque tuas suspendis, spem nobis optimam facit, fore ut petitioni nostræ sis præsto. Rogo te vir Clarissime! persuasum habeas, collegium præfectorum publicæ institutioni, imo patriam nostram unicersam acceptum tibi relaturam quidquid operæ ad ejus consilia hac iure exsequenda contuleris Vale meque benevolentia tua complectere.*

*Datum Varsaviæ, pridie kalendas Apriles 1776.*

GRÉGORIUS PIRAMOWICZ.

*Commissionis educationis nationalis secretarius.*

(1) BIELIŃSKI, *Universitè de Vilna* (Cracovie. 1899, t. III, p. 519), attribue l'échec essuyé par la Commission d'éducation, malgré les récompenses considérables qu'elle proposait, à l'exposition maladroite des conditions du concours.

(2) WISŁOCKI. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Grégoire Piramowicz. *Rozpr. Ak. Um.*, Cracovie, 1877, t. V, p. 351.

La « Société » dut se charger elle-même de la plus grande partie du travail. Piramowicz, dont la commission avait appris à apprécier la féconde activité, avait été chargé par elle de rédiger le projet des « Statuts scolaires » (1).

Nombre de personnes, il est vrai, contribuèrent plus tard à la correction de son esquisse, qui reçut sa dernière forme en 1783 (2).

Voyons maintenant les changements qui s'opéraient dans les universités de Cracovie et de Vilna. C'est quelque chose que d'avoir des manuels clairs et raisonnables ; ils ne sauraient cependant remplacer les maîtres. La commission se préoccupa d'assurer un bon recrutement du corps enseignant et songea pour cela à créer un institut où ils se prépareraient à leur tâche.

La faculté de philosophie de l'université de Cracovie semblait tout indiquée pour cette tâche, à condition qu'on l'y adaptât. Le primat Michel Poniatowski en suggéra l'idée à la Commission (3), qui profita de l'occasion

(1) Il en parle dans son discours du 7 mars 1782. « Il fallait réunir en un seul corps, dit-il, toutes les ordonnances relatives aux obligations des maîtres et des étudiants et prévoir tous les cas d'administration et de discipline. Il a plu à l'illustre Assemblée de m'honorer de ce travail pour lequel on a fait appel également aux lumières de mes collègues. » WISŁOCKI. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Piramowicz. *Rozpr. Ak. Um.*, Cracovie, 1877, t. V, p. 376. La première rédaction de ces statuts est donc de Piramowicz seul, contrairement à ce que prétendent certains écrivains. SCHMIDT. *Aperçu sur la vie et les écrits de Kołfontaj*. Léopol, 1860, p. 58.

(2) Les paroles suivantes de Jean Sniadecki nous en donnent la preuve. « Quelques mois avant mon retour en Pologne, dit-il, la Commission d'éducation émit le projet des statuts scolaires. Kołfontaj, Jaśkiewicz et moi, nous discussions dans nos réunions du soir les besoins de l'Académie et des écoles. Nous composions un programme et apportions au projet différents amendements. » BALIŃSKI. *Mémoire de Jean Sniadecki*. Vilna, 1864, t. I, p. 78.

(3) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 259

pour essayer une réforme complète de l'université (1).

C'était une des entreprises les plus difficiles, si ingrate qu'après réflexion et sous la pression de l'opinion, la commission se demanda s'il ne serait pas plus simple, au lieu de corriger l'ancien état de choses, d'instituer de toutes pièces un établissement nouveau.

L'Académie, en effet, dotée de privilèges et de droits multiples que tous les rois juraient successivement de maintenir, pouvait se dérober à l'influence et à l'autorité de la nouvelle administration. Il fallait donc, sans toucher à ses privilèges, la relever jusqu'à en faire à la fois un centre intellectuel et une pépinière d'esprits excellents dans tous les genres, capables de renouveler le pays.

Cette œuvre difficile fut entreprise par l'abbé Hugo Kollontaj (2). Il était né en 1748 à Niecislawice, dans le palatinat de Sandomir, d'une famille de gentilshommes; il avait fait ses études à Cracovie puis à Rome. Doué de remarquables facultés intellectuelles, énergique et actif, il était rentré en Pologne en 1775, au lendemain du premier partage. Désolé du malheur de la nation, mais plein de foi dans l'avenir, il mit toutes ses espérances dans la Commission d'éducation. Partisan d'une réforme politique radicale, adversaire acharné du principe électif comme de l'arbitraire du pouvoir et défenseur zélé de l'égalité civique, il comprenait qu'avant d'en venir aux réformes essentielles, il importait de travailler à extirper les antiques préjugés.

Il offrit ses services à la Commission d'éducation.

(1) K. MECHEZYŃSKI. *La réforme de l'Académie de Cracovie en 1780*. Cracovie, 1864.

(2) SCHMITT. *Aperçu sur la vie et les écrits de Kollontaj*. L'opol, 1860.

Très jeune encore et déjà chanoine de Cracovie, il se rendit à Varsovie et se mit aux ordres du primat Michel Poniatowski (1). On le nomma membre de la « Société des livres élémentaires ».

L'Académie de Cracovie avait offert de prendre sous sa direction les anciennes écoles des jésuites, mais elle demandait en même temps qu'on remédiât à l'état de pauvreté dans lequel elle était tombée (2).

La Commission d'éducation promit de faire droit à sa requête, à condition qu'elle commençât par se réformer. La députation de Cracovie accepta.

Kołłontaj allait se mettre à l'œuvre quand de nouvelles difficultés surgirent. L'évêque Sołtyk, chancelier de l'Académie pouvait prendre ombrage de ce qu'un jeune prêtre fût autorisé à réorganiser une institution jusqu'alors soumise à son autorité. Pour sortir de cette situation délicate, la Commission d'éducation créa une commission spéciale, composée de l'évêque Szembek, de l'archidiacre Olechnowski, du professeur Bogucicki et de Kołłontaj. Ce n'était qu'un paravent destiné à masquer la seule activité effective de Kołłontaj. Grâce à son énergie, il eut bientôt pris toutes les affaires en mains et il se fit accepter par tous comme unique inspecteur de l'Académie (3). Les professeurs montrèrent une docilité inespérée (4).

Alors que jadis ils ne permettaient pas à leurs chanceliers, les évêques de Cracovie, de s'ingérer dans leurs affaires, ils s'appliquèrent à devancer les pensées

(1) SCHMITT. *Aperçu sur la vie et les écrits de Kołłontaj*. Léopol, 1860, p. 52.

(2) KALINKA. *La diète de quatre ans*. Cracovie, 1895, t. II, p. 474.

(3) KALINKA. *Ibidem*, p. 475.

(4) Piramowicz les en loue dans son discours pour l'anniversaire de la fondation de la « Société des livres élémentaires », à la séance du 8 mars 1779. WISŁOCKI. *Série des travaux imprimés et manuscrits de G. Piramowicz*, p. 353.

et les désirs de l'inspecteur. Ils lui remirent un aperçu historique et statistique de leurs biens et de leurs revenus et lui ouvrirent leurs archives. Le patriotisme des professeurs n'explique certainement qu'en partie leur soumission; ils craignaient que, s'ils irritaient la Commission, celle-ci ne supprimât l'Académie, d'autant plus que, depuis le partage, Cracovie se trouvait presque sur la frontière et que quelques personnes parlaient de transporter l'université au centre du pays (1).

Quoi qu'il en soit, Kołłontaj se mit à réparer le vieil édifice. En 1778, il s'occupe d'abord de modifier le programme de la faculté de philosophie, qui intéressait plus directement la Commission d'éducation. Il comprit désormais les cours de : 1) logique et métaphysique; 2) philosophie morale; 3) histoire naturelle; 4) physique; 5) mathématique divisée en quatre classes : a) arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, planimétrie; b) mécanique, statique, hydrostatique, aérométrie et hydraulique; c) optique, catoptrique, dioptrique et astronomie; d) géographie, hydrographie, gnomonique, architecture militaire et civile; 6) éloquence; 7) poésie (2). Ces enseignements furent confiés à ceux des anciens professeurs dont la valeur était la plus réelle, et on leur adjoignit quelques étrangers (3).

Kołłontaj ne manqua pas d'indiquer en même temps quelques points de méthode.

Il prescrivit d'abandonner l'usage de dicter les

(1) POPLAWSKI. *De l'organisation et du perfectionnement de l'éducation civique*. Varsovie, 1775.

(2) K. MECHERZYŃSKI. *La réforme de l'Académie de Cracovie en 1780*. Cracovie, 1864.

(3) Kalinka se plaint à ce sujet que l'Académie perdit par là ses vieilles traditions. *La diète de quatre ans*. Cracovie, 1895, t. II, p. 477.

leçons. Au commencement de son cours annuel, chaque professeur remettait au doyen de sa faculté des indications précises sur les questions qu'il devait traiter et lui indiquait la méthode qu'il comptait suivre.

Les études duraient deux ans. Seuls les élèves qui avaient achevé leurs études aux écoles de palatinat étaient admis à la Faculté. La première année était consacrée à la logique, à la métaphysique, à la morale et aux deux premiers livres de mathématiques; la seconde à la physique, à l'histoire naturelle, à l'éloquence, à la poésie et aux deux autres livres de mathématiques.

Tous les cinq mois au moins, des examens avaient lieu en présence du doyen.

L'œuvre de Kołontaj fut approuvée par la Commission d'éducation, et en 1780 la réforme fut célébrée par une fête solennelle.

La même année, la Commission, désireuse d'assurer au plus vite le recrutement de bons maîtres, fonda près de l'Académie une école normale, dirigée par le piariste Antoine Popławski.

Cette école recevait les élèves qui avaient terminé leurs études dans les écoles de palatinat et en apportaient de bons témoignages. Ils restaient quatre ans à Cracovie aux frais de la Commission et suivaient à l'université les cours des sciences pour lesquelles ils avaient le plus d'aptitude. On les nommait ensuite professeurs dans les écoles publiques, où ils devaient demeurer au moins six ans.

En déposant ses pouvoirs, Kołontaj confia la continuation de son œuvre à l'abbé Żołądziowski, alors recteur et professeur, sur le zèle duquel il avait le droit de compter (1).

(1) Notes et documents pour servir à l'histoire de l'instruc-

Bien que le travail du réformateur eût semblé porter des fruits et assurer le progrès des études, deux ans après cependant, en mai 1782, la Commission crut nécessaire de le nommer de nouveau inspecteur et de le charger de poursuivre sa mission sur place.

Vers la fin de 1782, le corps académique, persuadé du mérite et du dévouement de Kołontaj, le désigna comme recteur pour trois ans. Ce fut une des plus belles époques de la vie de l'illustre éducateur et de l'histoire de l'université (1), qui, sous son active influence, se transforma complètement.

Il commença par diviser l'université en deux collèges, de morale « kolegjum moralne », et de physique « kolegjum fizyczne ». Le collège de morale comprenait les langues anciennes, l'étude de l'antiquité (les lois, les arts, les mœurs et les usages de la Grèce et de Rome), l'histoire ecclésiastique, l'éloquence et la poésie.

A ce même collège, se rattachaient encore : l'école de droit « szkoła prawna », où l'on enseignait l'économie politique, le droit international, le droit romain, le droit civil, le droit canon, la procédure ; — et l'école de théologie « szkoła teologiczna » (philosophie chrétienne, écriture sainte, théologie dogmatique et morale).

Le collège de physique « kolegjum fizyczne » était divisé en trois sections : mathématique « szkoła matematyczna », physique proprement dite « szkoła fizyczna » et médecine « szkoła lekarska ».

La section mathématique comprenait : les mathématiques supérieures, l'astronomie, l'hydraulique, l'hydrostatique et la mécanique.

tion publique en Pologne. *Archives de l'histoire et de l'instruction en Pologne*. Cracovie, 1884. t. III, p. 170.

(1) *Ibidem*.

La section physique : la physique, la chimie, la minéralogie et la botanique.

Dans la section de médecine, on enseignait l'anatomie, la physiologie, la chirurgie, l'obstétrique, la pharmacie, la pathologie et la thérapeutique.

Ce régime se maintint jusqu'aux derniers jours de la République, ainsi que le prouve le programme de 1791 (1).

A quel degré de perfectionnement Kołłontaj avait porté l'Académie, lorsqu'il dut la quitter, trois ans après, malgré l'estime que lui avaient valu ses services, nous en trouvons un témoignage dans le rapport de Félix Oraczewski, membre de la Commission d'éducation, qui lui succéda comme inspecteur et recteur, en 1786 (2).

Jusqu'alors l'enseignement médical avait été absolument négligé. Kołłontaj posa les bases d'une véritable école qui devait s'améliorer peu à peu. Un procès-verbal présenté à l'inspecteur Oraczewski par le professeur de pathologie, André Badurski, nous renseigne sur l'hôpital établi en 1780 dans l'ancien collège des jésuites (3). Cet hôpital devint une véritable clinique où les étudiants pratiquaient la chirurgie. Vincent Szaster, professeur d'anatomie et de physiologie, et Raphael Czerwiakowski, professeur de chirurgie et d'obstétrique, qui avaient tous deux fait leurs

(1) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, 267 p. — L'étendue des cours varia seulement d'après les besoins.

(2) Oraczewski, de grand savoir, mais peu propre à la place qu'il occupait, ne sut pas donner à l'Académie la direction qui lui convenait et fit bientôt regretter son prédécesseur. V. le rapport de l'inspection de l'Académie de Cracovie en 1786 (*Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*). Cracovie, 1884, t. III, p. 177.

(3) SEREDYŃSKI. Notes et documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique en Pologne (*Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*). Cracovie, 1884, t. III, p. 184.

études à l'étranger, attachaient une grande importance à la chirurgie. Ils déclarèrent à l'inspecteur que les médecins mêmes qui ne se destinaient pas à cet art devaient en connaître les principes. « A l'exemple des statuts de Paris et de Berlin, disent-ils, à l'exemple de l'école de Boerhaavius, nous avons décidé que les étudiants, avant de commencer leur médecine, seraient tenus d'apprendre la chirurgie (1) ». Dans beaucoup d'endroits, il n'y avait pas de pharmacies ou elles n'existaient que dans les couvents et elles étaient déplorablement tenues (2); on s'occupa d'améliorer cette situation.

Bien que l'amphithéâtre de l'hôpital Sainte-Barbe répondît aux premiers besoins, Szaster et Czerwiakowski demandaient un local séparé, muni de tout le matériel nécessaire. Au professeur de chirurgie serait adjoint un suppléant, qui remplirait le rôle de chirurgien en chef de l'hôpital.

Ils réclamaient ensuite la fondation de nouveaux cabinets scientifiques, l'agrandissement de ceux qui existaient, des collections anatomiques; ils insistaient sur l'importance de l'examen pratique dans des matières telles que la chirurgie et l'anatomie, où l'observation l'emporte sur les principes abstraits. Ils conseillaient donc, à défaut de pièces anatomiques naturelles, de créer un musée de cire sur le modèle de celui du grand-duc de Toscane à Florence (3). Leurs vœux reçurent rapidement satisfaction.

Voici maintenant le programme d'études présenté par le professeur Czerwiakowski :

Les lundi, mercredi et vendredi : anatomie ;

(1) *Ibidem*, p. 275.

(2) *Ibidem*, p. 277.

(3) SEREDYŃSKI. *L. c.*, p. 340.

Les mardi, jeudi et samedi : chirurgie.

La répartition des sujets était la même qu'au Collège médico-chirurgical de Berlin. On étudiait ainsi successivement les os, les tendons, les muscles, les vaisseaux sanguins, les nerfs, les viscères et les glandes. Le rapport énumère aussi d'une façon détaillée la répartition des sujets de chirurgie, en insistant sur les exercices de dissection (1).

Les études à l'école de médecine duraient cinq ans, comme nous le montre le rapport qui compte 12 commençants : 17 élèves de première classe, 30 de seconde, 11 de troisième et 3 de quatrième (2).

Pour fournir au pays les médecins nécessaires, une disposition gouvernementale du 11 avril 1784 ordonna à certaines villes de la Couronne d'envoyer à leurs frais un ou deux élèves à l'école de Cracovie. D'autres s'entretenaient à leurs propres frais ; le rapport les énumère en détail (3).

On fonda des cabinets de physique, de mécanique, d'histoire naturelle et un jardin botanique, que le roi visita en 1787 (4).

On éleva dans ce jardin un observatoire, dirigé par le professeur Radwański, qui était en relations suivies avec ses collègues de Paris, de Londres et de Vilna, et qui eut pour collaborateurs et pour élèves des savants distingués, tels que Jean Śniadecki et Joseph Łęski.

Il n'y avait pas encore de laboratoire pharmaceutique à l'université ; mais le professeur Szaster, « par zèle pour le progrès de ses élèves, » faisait des expériences dans le service qu'il dirigeait (5).

(1) SEREDYŃSKI, *L. c.*, p. 296.

(2) *Ibidem.*, p. 288-294.

(3) SEREDYŃSKI. Notes et documents, p. 302.

(4) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. III, p. 316.

(5) SEREDYŃSKI. *L. c.* Notes et documents, p. 349.

La Commission d'éducation pourvut encore l'université d'instruments de géométrie et d'arpentage. Stanislas-Auguste céda son domaine de Łobzów, près de Cracovie, comme terrain d'expérience.

La bibliothèque fut mise en ordre et s'enrichit de toutes les anciennes bibliothèques des jésuites. On dressa le catalogue des manuscrits et des imprimés dont le nombre s'élevait alors à 33.000 volumes.

Le public fut admis à y travailler deux fois par semaine, pendant l'année scolaire.

On réorganisa l'imprimerie pour laquelle on fit fondre de nouveaux caractères.

Rien n'échappait, en un mot, à l'œil vigilant de la Commission d'éducation (1).

Elle prit sous sa protection spéciale les boursiers. En 1786, cinq bourses étaient destinées à subvenir à l'entretien complet d'étudiants pauvres, sans distinction de nationalité ni de confession (2).

L'Université de Cracovie ainsi régénérée prit le nom d' « Ecole supérieure de la Couronne » (*Szkoła główna koronna*).

L'Université de Vilna, devenue Ecole supérieure de Lithuanie (*Szkoła główna litewska*), avait été transformée vers la même époque, surtout par les soins de Poczobut.

Martin Odlanicki Poczobut (3), (1728-1810), avait fait ses premières études chez les jésuites et, à l'âge de

(1) Les professeurs finirent même par trouver son zèle excessif. Nous les entendons se plaindre officiellement « qu'elle les surcharge d'obligations et qu'elle pousse sa surveillance jusqu'à des tracasseries ridicules ». SEREDYŃSKI. Notes et documents, p. 206.

(2) A. KARBOWIAK Statuts de la bourse « Jerusalem » de Cracovie. *Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*. Cracovie, t. VI, p. 93

(3) BIELIŃSKI. *Université de Vilna*. Cracovie, 1899, t. III, p. 39.

dix-sept ans, était entré dans leur congrégation. Après deux ans d'enseignement à Połock, il fut rappelé à Vilna. En 1754, on l'envoya étudier à Prague les langues anciennes et les mathématiques. En 1762, il se rendit à Marseille, aux frais du prince Michel Czartoryski, pour s'y perfectionner dans l'astronomie, sous la direction du fameux Pézenas. Lors de la suppression des jésuites en France, il revint à Vilna professer les mathématiques et l'astronomie. Il y créa un observatoire qui devint bientôt fameux. En 1778, l'Académie de Paris le nomma membre correspondant. Deux ans plus tard, il remplaça Chevalier comme recteur de l'université de Vilna. Le professeur Forster dit de lui, dans une lettre à Gottlob Heyne, professeur de Gœttingue : « Poczobut, que tu connais comme un des meilleurs astronomes contemporains, est actuellement à la tête de notre université. C'est un homme d'une santé faible, d'un caractère très doux et qui se dépense tout entier pour sa tâche. Tout le monde l'estime et l'aime (1). »

Son premier mérite fut de sauver l'Université que la Commission d'éducation voulait d'abord supprimer, en la remplaçant par un établissement d'enseignement secondaire, puis au moins décapiter en lui enlevant ses cours de théologie et de philosophie.

« Cette période d'hésitation, d'incertitudes et d'intrigues, écrit Bieliński, dura quelques années. La nomination de Poczobut au poste de recteur mit seule un terme à l'anarchie (2). »

Il s'inspira des réformes introduites à Cracovie. Mais il se heurtait aux plus grosses difficultés : pas

(1) W. O. Lettres d'un étranger sur Vilna. *Przewodnik naukowy i literacki*. Léopol, 1879, p. 346.

(2) BIELIŃSKI. *Université de Vilna*. Cracovie, 1899, t. III, p. 517.

de professeurs. On lui demandait pourtant de fonder une faculté de médecine. Tant bien que mal, à force de zèle et d'ingéniosité, il triompha des obstacles. L'école vétérinaire, qui avait été fondée par Tyzenhaus, à Grodno, en 1775, réorganisée et transportée à Vilna avec toutes ses collections, servit de noyau à la future faculté de médecine (1).

Poczobut appela Bissio, autrefois médecin chez les Jésuites, et Regnier, chirurgien de l'évêque Massalski ; le premier devait professer l'anatomie et la physiologie, le second la chirurgie et l'obstétrique. Regnier fit venir Briotet, de Paris, pour l'assister. Gilibert, professeur de Montpellier, enseigna les sciences naturelles, puis fut remplacé par Forster. Trois ans plus tard, Sartoris fut appelé à la chaire de chimie.

Quelques-uns des anciens professeurs furent maintenus : Kundzicz (mathématiques appliquées) ; Joseph Mickiewicz (physique) ; Tomaszewski (mathématiques élémentaires) ; Narwojsz (mathématiques transcendante), Strzecki (astronomie).

Kaliński et Karpowicz furent nommés aux chaires de théologie ; Pilchowski, à celle de littérature ; Rogowski, à celle de littérature ancienne ; Husarzewski, à celle d'histoire générale ; les piaristes Syruc et Olechnowicz aux chaires de droit.

Presque tous conservèrent leur poste jusqu'à 1793(2). L'avenir semblait donc s'annoncer sous des auspices relativement favorables, quand de nouvelles difficultés surgirent(3).

Après avoir recruté si péniblement les professeurs de la faculté de médecine, on ne trouvait pas d'élèves

(1) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 104.

(2) BIELIŃSKI. *Université de Vilna*. Cracovie, 1899, t. II, p. 12-18.

(3) *Ibidem*, t. III, p. 518.

pour eux. Les étudiants refusaient de prendre part aux dissections qu'imposaient les programmes. Les nobles, croyaient déroger en faisant de leurs fils des médecins, et il fallut fort longtemps pour dissiper leurs préjugés.

Les cours ne furent ainsi suivis, d'abord, que par un petit nombre de jeunes gens de la bourgeoisie. Malgré tout, Poczobut ne perdait pas courage. Pour se concilier l'opinion, il invita la population à assister aux cours d'inauguration. De cette façon, les préventions se dissipèrent ; le public, jusque-là indifférent et hostile, commença à rendre justice aux intentions de la Commission d'éducation et de ses représentants, et se rendit compte de l'utilité des nouvelles fondations.

Bien des choses manquaient encore, néanmoins, à la nouvelle institution : collections, laboratoires, etc. A part l'observatoire astronomique que Forster mettait au premier rang de ceux qui existaient alors (1), et un cabinet de physique, muni aussi d'instruments excellents, les professeurs se plaignaient de ne pas avoir à leur disposition les instruments de recherche les plus indispensables. Le recteur, au lieu de l'appui sur lequel il aurait dû pouvoir compter, ne rencontrait de tous côtés qu'indifférence ou hostilité. Le primat, président de la Commission d'éducation, fort mal disposé pour Vilna, témoignait à Cracovie (2) une préférence excessive. La Commission d'éducation elle-même reprochait à Poczobut d'avoir enfreint ses prescriptions en donnant, sauf en médecine, toutes les chaires à des ecclésiastiques. Elle regardait cet état de choses comme anormal et ne le tolérait que par nécessité (3).

(1) W. O. Lettres d'un étranger sur Vilna, 1784-1787. *Przewodnik naukowy i literacki*. Léopol, 1879, p. 347.

(2) *Ibidem*, p. 349.

(3) BIELIŃSKI. *Université de Vilna*, t. III, p. 519.

D'autres dangers plus graves survinrent encore. En 1793, à la suite du second partage, une portion considérable des fonds d'éducation et huit écoles dépendant de l'université passèrent à la Russie.

L'université se remettait à peine de ce coup que l'année suivante, l'insurrection de Kościuszko éclatait. Les élèves abandonnèrent l'école pour courir aux armes. L'Université ne fut pas fermée, mais Poczobut, nommé membre du gouvernement national, dut négliger presque complètement sa charge de recteur.

Lors du dernier partage de la Pologne, en 1795, la Lithuanie et son Ecole supérieure tombèrent au pouvoir des Russes et l'activité de la Commission d'éducation prit fin.

L'Université lithuanienne n'avait pas existé tout à fait quatorze ans. Elle avait vécu trop peu, et au milieu de changements trop fréquents, pour rendre de grands services. Les professeurs, pour la plupart ecclésiastiques et pourvus de bénéfices, négligeaient leurs devoirs, assurés qu'ils étaient de n'être pas facilement remplacés.

L'université était restée ce qu'elle était sous les jésuites, sauf l'adjonction de quelques cours de sciences (1).

Si la Commission fut plus heureuse dans la réforme des écoles, on doit l'attribuer en grande partie, à l'application des statuts scolaires, dont le projet avait été confié, comme nous l'avons dit, à Piramowicz et aux membres de la Société des livres élémentaires (2).

(1) BIELIŃSKI. *Université de Vilna*, t. III, p. 525.

(2) Le prof. A. KARBOWIAK, dans « La pédagogie de la Commission d'Education à la lumière des systèmes pédagogiques du XVIII<sup>e</sup> siècle » *Przewodnik naukowy i literacki*, Léopol, 1907, p. 210, énumère : Hołowczyç, Jakukiewicz, Koblański, Kołontay, Kopczyński et Narbutt.

Au mois de mars 1781, le projet, définitivement élaboré, fut présenté à la Commission d'éducation, à la séance de l'anniversaire de la Société (1).

Il formait comme une sorte de code scolaire général.

Après l'avoir examiné, la Commission l'accepta et résolut de l'appliquer provisoirement pendant un an, pour se rendre compte des modifications qu'indiquerait l'expérience. Au commencement de septembre, on convoqua à Varsovie tous les recteurs et prorecteurs, et, après leur avoir rappelé que l'avenir de la patrie dépendait d'un bon enseignement, on leur soumit les statuts, en les invitant à donner librement leur avis. Après examen et délibération, de concert avec la Société de livres élémentaires, le

(1) Il comprenait vingt-six chapitres :

- I. — Etat académique.
- II. — Corps enseignant.
- III. — Ses délibérations.
- IV. — Ecoles supérieures ou Universités.
- V. — Concours pour les chaires universitaires.
- VI. — Ecole normale près l'Ecole supérieure de Cracovie.
- VII. — Inspection du corps enseignant et des écoles nationales.
- VIII. — Recteur provincial. — Prorecteurs.
- IX. — Etablissements.
- X. — Caisse provinciale.
- XI. — Service du Culte et desservants.
- XII. — Retraites.
- XIII. — Préfet des écoles.
- XIV. — Maîtres.
- XV. — Classes et enseignement.
- XVI. — Ecoles avec moins de six professeurs.
- XVII. — Examens et distributions des prix.
- XVIII. — Elèves.
- XIX. — Boursiers.
- XX. — Directeurs.
- XXI. — Candidats au professorat.
- XXII. — Vacances et ouverture des Cours.
- XXIII. — Ecoles paroissiales.
- XXIV. — Traitement.
- XXV. — Juridiction disciplinaire et récompenses.
- XXVI. — Education physique.

5 septembre, ils se déclarèrent prêts à se soumettre à toutes les prescriptions du projet. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les statuts scolaires entrèrent en vigueur.

La présentation des statuts fut faite de la même manière à Vilna, par Joachim Chreptowicz.

L'année suivante, pour se rendre compte de la façon dont les statuts étaient observés, connaître les professeurs les plus capables et s'assurer si « les prescriptions aux écoles de palatinats », arrêtées en 1776 nécessitaient des modifications, la Commission d'éducation nomma quatre inspecteurs principaux : Hołowczyc, Piramowicz, Kolendowicz et Bieńkowski (1).

De leurs rapports, malheureusement, un seul nous est connu, celui de Hołowczyc, inspecteur des provinces du sud-est de la République.

Ce rapport, très curieux à divers point de vue nous fournit de nombreux renseignements sur la façon dont avait été reçu le projet, et sur d'autres points importants (2).

Il constate que, sur les dix-neuf écoles visitées par lui, les établissements dirigés par les Basiliens n'avaient tenu à peu près aucun compte des nouveaux règlements. Certains avaient accepté les manuels de la Commission, mais uniquement pour la forme. Toutefois les Basiliens de l'école de Bar s'étaient soumis effectivement à toutes les prescriptions du « projet » (3).

Entre autres détails intéressants, le rapport de Holowczyc, fait encore mention de l'école d'Owruż

(1) A. KARBOWIAK. La Pédagogie de la Commission d'éducation à la lumière des systèmes pédagogiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. *Przewodnik naukowy i literacki* Léopol, 1907, p. 210.

(2) Rapport de l'inspection générale de Hołowczyc en 1782, *Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*. Cracovie, 1878, t. I, p. 21.

(3) *Ibidem*, p. 51.

et des confréries de *Sodalitatis Marianæ* qui s'y étaient maintenues après la suppression des jésuites.

« Ces écoles, dit-il, situées sur les confins de la République, au milieu d'une population de petite noblesse pauvre et ignorante, méritent toute l'attention de la Commission. D'autant plus que la langue polonaise est peu répandue dans ces régions. Il faut donc y envoyer des maîtres d'élite, capables d'éclairer les habitants. Dieu nous garde de les mettre aux mains de religieux, qui ne feraient qu'enraciner les préjugés.

« Quant aux Confréries, si l'on tient absolument à les conserver, je serais d'avis qu'on les changeât en sociétés de bienfaisance, animées d'un esprit, non de bigoterie, mais de solidarité (1). »

Après la fin de la tournée des inspecteurs, qui dura du milieu d'avril au mois de juillet 1782, la Commission les convoqua à Varsovie, avec les deux recteurs de Cracovie et de Vilna, pour entendre leur avis sur le « projet » de statuts de 1781 et leur donner définitivement force de loi.

Les délibérations eurent lieu en novembre et décembre, sous la présidence d'Ignace Potocki.

Voici ce qu'en dit le secrétaire de la Commission dans son discours du 8 mars 1783 :

« Les motifs qui ont porté l'illustre Commission à publier, sous le simple titre de projet, les statuts relatifs à l'administration scolaire, ont été exposés par moi l'année dernière, et se trouvent aujourd'hui pleinement justifiés par l'événement. Les inspections générales ont démontré la nécessité d'apporter quelques changements et corrections dans le texte primitif. Ayant reçu de la Commission pleins pouvoirs d'exécution et de

(1) *Rapport de Holowczyç. L. c., p. 58.*

contrôle, les inspecteurs ont pu se rendre compte directement des modifications qu'il convient d'apporter aux statuts, en tenant compte des circonstances, minimes en apparence, mais d'une grande importance pratique. Obligée ainsi de remettre à l'étude quelques chapitres de ses Statuts, la Commission a chargé le grand notaire de Lithuanie, Ignace Potocki, de concert avec les recteurs et les inspecteurs, d'examiner en séances privées les desiderata que suscitent les rapports; de peser la valeur de chacun et, après mûre délibération, de dresser un tableau des amendements que nécessite le « projet ». Après six semaines d'un labeur journalier, ils ont présenté à la Commission le fruit de leurs études et de leur zèle éclairé (1). »

C'est ainsi que la Commission publia définitivement les *Statuts de la Commission d'éducation nationale touchant l'état académique et édictés pour les écoles des pays de la République, Varsovie, 1783* (2).

Les statuts se divisent en deux parties très nettement distinctes. L'une est consacrée à l'organisation des

(1) WISŁOCKI. Série chronologique des travaux imprimés et manuscrits de Grégoire Piramowicz. *Rozpr. Ak. Um.*, Cracovie, 1877, t. V, p. 383.

(2) Le texte primitif n'avait pas subi néanmoins de grandes transformations. On s'était borné à changer quelques détails, mais la direction donnée par la Commission aux écoles restait la même dans ses grandes lignes.

La forme du « Projet » n'avait pas beaucoup varié. Les chapitres VI et XXI sur l'École normale et les candidats au professorat avaient été fondus dans le chapitre V. Les statuts ne comprenaient donc plus que les 25 chapitres suivants :

- I. — Etat académique.
- II. — Ecoles principales ou Universités.
- III. — Concours pour les chaires universitaires.
- IV. — Inspection du Corps enseignant et des écoles nationales.
- V. — Candidats au professorat.
- VI. — Corps enseignant.
- VII. — Ses délibérations.

Les autres correspondaient à ceux du « projet » sauf élimination du chapitre XXI.

écoles ; l'autre, de beaucoup la plus curieuse et la plus originale pour l'époque, règle « l'état académique », c'est à dire, organise un corps de professeurs qui comprend tous les maîtres de la jeunesse, et en fait une classe sociale distincte, astreinte à des obligations déterminées. De cette façon, la Commission réunissait les forces jusqu'alors isolées et divergentes et les faisait collaborer, par des moyens uniformes, à un effort commun ; elle avait soin, toutefois, de prévenir les maîtres, au début même de ses prescriptions, qu'ils devaient se regarder comme les serviteurs non du gouvernement, mais de la patrie.

« L'état académique » comprenait les professeurs des universités de Cracovie et de Vilna et les maîtres des écoles de provinces et de districts.

Il dépendait tout entier de la Commission, qui, seule, avait mission de recruter les professeurs et de fixer leurs obligations.

Un « conseil universitaire » veillait à l'exécution des statuts qu'elle édictait.

Les candidats au professorat devaient suivre les cours de l'Université. Tout membre du corps enseignant pouvait aspirer à une chaire universitaire.

Les inspecteurs scolaires étaient désignés par l'université et c'était à elle qu'ils adressaient leurs rapports.

Le recteur de l'université possédait la juridiction disciplinaire.

L'état académique était réparti en un certain nombre de ressorts territoriaux.

Chaque province comptait : un recteur d'école, un préfet, six professeurs, un prédicateur, des aspirants et des retraités.

Le district, qui comprenait un prorecteur, des

maîtres (1), un prédicateur et des retraités, ne formait qu'un tout avec la province, sous l'autorité du recteur provincial.

Chaque province était indépendante des autres et relevait de l'Université.

Les aspirants à l'état académique devaient être admis comme candidats dans leur province, puis envoyés à l'Université, où ils faisaient leurs études aux frais de la Commission, après quoi, ils étaient nommés professeurs pour six ans.

Après ces six années obligatoires, ils pouvaient renoncer à l'enseignement ou changer de province, à charge de prévenir un an d'avance les recteurs de province et d'université.

Les congrégations religieuses, autorisées à ouvrir de écoles, demeuraient soumises à l'autorité de la Commission, au contrôle des inspecteurs d'Université et à la surveillance immédiate des recteurs provinciaux.

Les préfets et professeurs des écoles congréganistes devaient avoir suivi trois ans au moins les cours universitaires et être munis des diplômes qu'on exigeait des autres professeurs.

S'il se trouvait des congréganistes capables de rendre des services spéciaux dans l'enseignement, la Commission pouvait, d'accord avec leurs supérieurs, les affilier à l'état académique. Après avoir signé un engagement et professé pendant six ans, ils étaient admis aux droits et privilèges de cet état, dignités et pensions de retraites; elles étaient accordées en général après vingt ans de services.

Le corps universitaire comprenait le recteur, deux

(1) Les statuts ne spécifient pas exactement le nombre des maîtres. Certaines écoles de district étaient obligées d'avoir plus des trois maîtres réglementaires. Aucune n'en eut jamais plus de cinq.

présidents de collèges (Morale et Physique), les professeurs retraités, les professeurs en activité et leurs suppléants, un directeur d'observatoire, un bibliothécaire et les compagnons ou gradés de l'université. Le *Conseil d'Université* était constitué par le corps universitaire, à l'exception des professeurs suppléants. Les décisions étaient prises à la majorité des voix ; en cas de ballottage, la voix du président était prépondérante.

Le recteur était élu pour quatre ans, non seulement par le Conseil mais par l'assemblée des étudiants, qui élisait dans son sein deux députés à cet effet.

La Commission confirmait ou cassait l'élection. Les deux présidents de collèges étaient également élus pour quatre ans et choisis parmi les professeurs en activité.

Après seize ans de service, les professeurs, sauf les ecclésiastiques à qui l'on conférait des bénéfices, recevaient comme pension viagère les deux tiers de leur traitement. A ce moment ils ne pouvaient continuer leurs fonctions actives que sur permission expresse de la Commission (1).

(1) En 1782, les traitements des professeurs étaient ainsi fixés :

Recteur. . . . .	8.000 florins polonais(*)
Professeur de mathématique supérieure. . .	6.000 —
Le même comme professeur d'astronomie. .	2.000 —
Professeur de mathématique inférieure. . .	4.000 —
Le même comme professeur de mécanique. .	2.000 —
Professeur de théologie. . . . .	5.000 —
— de droit. . . . .	6.000 —
— d'histoire naturelle. . . . .	6.000 —
— de physique. . . . .	6.000 —
— d'anatomie. . . . .	6.000 —
Le même pour ses leçons de physiologie .	2.000 —
Professeur de chirurgie et d'obstétrique .	8.000 —
Le secrétaire d'Université choisi parmi les professeurs recevait une indemnité de	2.000 —

ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 254

(\*) Un florin polonais = soixante centimes.

L'organisation des écoles secondaires ne subissait aucun changement. Le territoire de la République était seulement réparti en dix arrondissements ou provinces scolaires « *wydziały* », avec une école provinciale dans chacun (1).

Les écoles se divisaient en écoles provinciales « *wydziałowe* », et en écoles de district « *podwydziałowe* ».

Les écoles provinciales comprenaient six classes, de même qu'autrefois les écoles de palatinats « *województskie* » ; chaque classe durait un an, à l'exception de la cinquième qui durait deux ans.

A la tête de l'école se trouvait un recteur, aidé d'un préfet ; il administrait tout l'arrondissement. Pour être élu recteur, il fallait avoir huit ans de service ; la durée de la charge était de quatre ans. Le recteur visitait chaque mois les classes de son école ; il adressait chaque année à l'université les rapports faits sur les élèves par les préfets et les professeurs, et un rapport fait par lui sur les professeurs.

Il inspectait chaque année le corps enseignant et les écoles congréganistes de son arrondissement. Il administrait la caisse provinciale où était versé le revenu des biens des Jésuites. Il était donc en même temps comptable des fonds de la Commission d'éducation

(1)	Grande Pologne, école provinciale à Posen.	
	Petite Pologne, —	Lublin.
	Masovie, —	Varsovie.
	Wolhynie, —	Krzemieniec.
	Ukraine, —	Winnica.
	Lithuanie, —	Grodno.
	Ruthénie, —	Nowogródek.
	Polesie, —	Brześć.
	Samogitie, —	Kroze.

Le dixième arrondissement dit « des Piaristes » comprenait toutes les écoles Pies de la République. Il est probable que le Collège Noble des Piaristes était l'école provinciale de leur arrondissement.

dans son arrondissement (Statuts, chapitre X : Caisse provinciale).

Le préfet remplaçait le recteur absent. Il était choisi par la Commission, parmi les professeurs ayant six ans de service. Sa charge durait aussi quatre ans. Il veillait au maintien de la discipline et de l'ordre intérieur. Il choisissait parmi les élèves les plus avancés des directeurs ou répétiteurs pour les plus jeunes. Il surveillait la bibliothèque et s'occupait, de concert avec le recteur, de l'acquisition des livres, fournissait aux professeurs les ouvrages nécessaires à leur enseignement.

Le corps professoral comprenait six maîtres, deux professeurs de langue française et allemande, et un prédicateur.

On apportait le plus grand soin au recrutement des professeurs, à leur aptitude technique, à leur facilité d'élocution, même à leur aspect extérieur. En dehors des prescriptions qui leur avaient été imposées par les règlements dès 1776, les statuts leurs défendaient d'avoir des élèves comme pensionnaires et de donner des leçons particulières sans la permission du recteur ; même cette permission obtenue, ils cessaient en ce cas d'appartenir à l'état académique. Ils devaient communiquer à la Société des livres élémentaires, leur avis et leurs remarques sur les manuels scolaires.

Il leur était sévèrement défendu d'avoir d'autres occupations que l'enseignement.

Ils vivaient en commun dans la même maison et mangiaient à la même table. Ils recevaient en outre un traitement de 1.200 florins de Pologne et une indemnité d'entretien de 650 florins.

Les maîtres de langues étrangères étaient acceptés par le directeur d'accord avec le préfet. Ils n'appartenaient pas à l'état académique et recevaient 800 flo-

rins d'appointements, de même que les prédicateurs dont la charge consistait à entretenir la piété parmi les étudiants et à leur enseigner, les dimanches et jours de fête, les principes de la religion et l'histoire sainte.

Les maîtres de la première et de la seconde classe enseignaient toutes les matières. Dans les quatre classes suivantes, l'enseignement était réparti entre les professeurs d'éloquence, de mathématique, de physique et de droit.

**HORAIRE DES COURS**  
RECONSTITUÉ D'APRÈS LES STATUTS SCOLAIRES

MATIÈRES	CLASSES						
	I	II	III	IV	V cours de 2 ans	VI	
	HEURES PAR SEMAINE						
				I <sup>re</sup> ann.	II <sup>e</sup> ann.		
Latin et polonais . . . . .	9	Suite des mêmes matières	8	6	3	3	6
Arithmétique . . . . .	6		2	—	—	—	—
Géométrie . . . . .	—		4	4	4	—	—
Algèbre . . . . .	—		—	4	—	2	—
Géographie . . . . .	2		—	—	—	—	—
Histoire ancienne . . . . .	—		2	—	3	—	—
Histoire polonaise . . . . .	—		—	—	—	—	2
Histoire naturelle . . . . .	—		3	2	3	1	—
Physique . . . . .	—		—	4	6	6	2
Logique . . . . .	—		—	—	—	—	2
Droit du pays . . . . .	—		—	—	—	—	—
Morale . . . . .	1		1	—	1	4	8
Hygiène . . . . .	—		—	—	—	2	—
Dessin d'arpentage . . . . .	—	—	—	—	2	—	
Calligraphie . . . . .	1	—	—	—	—	—	

REMARQUE. — De plus, douze heures par semaine étaient consacrées à l'enseignement du français et de l'allemand. Le dessin et les autres arts d'agrément étaient enseignés pendant des heures supplémentaires non comprises dans le général.

La religion et l'histoire sainte étaient réservées aux dimanches et jours de fête.

Les élèves avaient ainsi dans chaque classe vingt heures d'enseignement par semaine, et c'était aussi le temps que devait fournir chaque maître. Les classes avaient lieu le matin de 8 à 10, et l'après-midi de 2 à 4, les lundis, mercredis, vendredis et samedis ; les mardis et les jeudis, il n'y avait classe que le matin.

Les vacances duraient du 29 juillet au 29 septembre. A part ces deux mois, les études ne souffraient que de courtes interruptions, à Noël par exemple, de la vigile au 27 décembre.

Les écoles de district avaient à leur tête un prorecteur ; elles comprenaient officiellement trois classes, mais chacune de deux ans. Les études étaient les mêmes, et réparties de la même façon, que dans les écoles provinciales. Il n'existait de différence qu'au point de vue administratif. Chaque école de district n'avait que trois professeurs en raison du petit nombre du personnel enseignant. Elle n'avait pas non plus de préfet.

Telle fut l'organisation donnée aux anciennes écoles des Jésuites et aux « colonies académiques », devenues écoles officielles. Il y en avait trente-quatre (1).

Les autres écoles, au nombre de quarante, étaient aux mains des religieux, Piaristes, Basiliens et autres. Elles gardèrent leur ancienne forme, mais furent complètement soumises aux prescriptions générales et à l'autorité des recteurs provinciaux.

Le chapitre IV des statuts visait l'inspection des écoles. Chaque année, pendant le premier semestre, les recteurs provinciaux devaient visiter les écoles de leur ressort ; des inspecteurs généraux, nommés pour deux ans par le Conseil de l'Université,

(1) SMOLEŃSKI. Les éléments conservateurs et la Commission d'éducation. *Ateneum*, Varsovie, 1889, t. II, p. 53.

étaient chargés de la haute surveillance. Ces inspecteurs généraux avaient, de plus, mission de rechercher si des écoles s'étaient ouvertes sans l'agrément de la Commission, de contrôler leur enseignement et de s'assurer de la valeur de leur personnel masculin ou féminin.

Le rapport qu'ils présentaient à l'université était signé du recteur provincial, du préfet et des professeurs.

Les inspecteurs devaient veiller avec une attention spéciale à l'observation des règles fixées par les statuts relativement à l'éducation physique (1). Tous les jours, plusieurs heures étaient affectées aux récréations en plein air.

Les statuts recommandaient entre autres amusements les exercices militaires, manœuvres, sièges, etc. Rien n'est plus propre, disaient-ils, à pénétrer la jeunesse d'un esprit viril et chevaleresque, à lui inspirer de bonne heure cette conviction que, dans tout pays, mais surtout dans la République, chaque citoyen doit être soldat, qu'il doit être le défenseur de sa patrie, inspiré non par la cupidité, mais par la justice et l'honneur » (2).

Répondant aux désirs de la Commission, plusieurs recteurs provinciaux introduisirent dans leurs écoles l'instruction militaire, donnée par un sous-officier. C'est ainsi qu'à Posen, les jours de vacances, la jeunesse, revêtue d'uniformes de toile et armée de carabines, allait faire des manœuvres dans la campagne (3).

(1) ANT. KARBOWIAK. Education physique de la Commission d'éducation. *Museum*, Léopol, 1901-1902. *Annales* XVII et XVIII.

(2) *Statuts scolaires*. Varsovie, 1783, chapitre xxv.

(3) LUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 327.

Enfin, pour donner à la jeunesse le goût et la connaissance des choses de la vie quotidienne, la Commission abonna les écoles aux périodiques de Varsovie, notamment à ceux qui avaient un caractère industriel ou commercial.

La Commission avait compris sa tâche de la manière la plus élevée et la plus large. Elle avait voulu être non pas seulement un « Ministère de l'Instruction Publique », mais aussi un « Ministère de l'Éducation » ; elle ne s'occupait pas seulement de répandre les connaissances intellectuelles ; mais elle s'attachait en même temps à développer la valeur morale et physique des élèves.

Ce système permettait la collaboration étroite de l'école et de la famille, inculquait aux jeunes esprits le sentiment de la discipline en même temps que de la responsabilité personnelle, et les mettait en contact immédiat avec la vie et ses nécessités (1).

Système réaliste et utilitaire en un sens, mais empreint d'un idéal de vertu et de solidarité. La Commission avait su concilier le respect des traditions avec l'introduction des réformes qu'exigeaient les besoins nouveaux et les idées modernes. Elle s'était inspirée des conseils de deux maîtres éminents, l'ex-jésuite Piramowicz et le piariste Antoine Popławski.

Grâce à eux, la meilleure part des idées pédagogiques des deux congrégations enseignantes qui avaient jusque-là dirigé l'enseignement en Pologne s'était maintenue dans le nouveau système, sans que celui-ci laissât d'être foncièrement original.

Il se distinguait avant tout par la « nationalisation »

(1) K. LUTOSŁAWSKI. Système de l'instruction publique créé par la Commission d'éducation. *Museum*, Léopol, 1904, Annuaire XX.

A. KARBOWIAK. Système didactique pédagogique de la Commission. *Przegląd historyczny*, Varsovie, 1905, t. I.

de l'école : fait inconnu jusqu'alors en Pologne et ailleurs, et qui justifiait pleinement le titre que portait la Commission de l'Education nationale.

La langue polonaise devenait désormais la seule langue de l'école. Les manuels scolaires étaient écrits en polonais. Tout était à faire en pareille matière : il avait fallu créer jusqu'à la terminologie scientifique. Avoir compris la nécessité d'une pareille tâche, n'avoir pas reculé devant les difficultés qu'elle soulèverait, et les avoir en grande partie vaincues, cela seul suffirait pour justifier la sympathie reconnaissante que les patriotes polonais gardent à la Commission.

Elle veillait aussi à entretenir chez les enfants l'amour et la fierté de leur pays, notamment à l'occasion des solennités nationales, célébrées en grande pompe, dans chaque école (1).

Mais le patriotisme de la Commission n'était pas moins large que sincère. Elle n'avait pas le dédain ou la haine de l'étranger. Elle était animée surtout d'un profond sentiment de solidarité slave. Elle ne manifestait même pas de rancune contre la Russie qui venait cependant des'unir à l'Allemagne, l'ennemie héréditaire, pour partager les dépouilles de la Pologne. Elle ne voulait voir dans la politique lamentable de Catherine II qu'une erreur momentanée et elle travaillait à préparer un avenir de réconciliation et de paix, où tous les peuples slaves marcheraient fraternellement à la lumière de la civilisation. Loin d'entraver l'étude des langues sœurs, les statuts scolaires la recommandaient : ils prescrivaient même l'enseignement du slavon dans les écoles

(1) Fragment d'une histoire des écoles de Kalisz, tiré d'un manuscrit de l'époque et publié avec une préface par B. Wojciechowski. *Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*, Cracovie, 1895, t. VIII, p. 315.

basiliennes. La langue, le calendrier petit-russe, etc., y étaient librement admis. Plusieurs des anciennes églises des jésuites avaient été données aux basiliens et des « magnats » polonais entretenaient les écoles de cet ordre (1).

Cette large et intelligente tolérance survécut même aux crises provoquées par la détestable politique suivie par le gouvernement russe dans ses nouveaux territoires, et les meilleurs enfants de la Pologne surent comprendre les leçons que leur avait données la Commission et s'inspirer de son exemple.

Elle leur avait montré que le culte du passé peut se concilier avec l'esprit de progrès et que, sans renier en rien les traditions du pays, il est possible de ne pas dédaigner les leçons de l'étranger. « Nous nous sommes fait un devoir, disait-elle, de tenir le milieu entre un aveugle attachement aux vieilles coutumes et un engouement inconsidéré pour les innovations, d'imiter sans indolence comme sans parti pris tout ce qui pourrait nous être utile, de le mettre à l'épreuve de l'expérience et de prendre sans cesse pour base une exacte connaissance de l'enfant et de l'homme (2). » C'est ainsi qu'elle avait tout d'abord fait son profit des idées de Rousseau, et c'est de lui qu'elle s'était inspirée quand elle recommandait aux maîtres d'étudier la nature des enfants, de s'inspirer de leurs besoins d'indulgence, de gaieté, de liberté, de veiller à l'éducation physique, de développer l'esprit d'observation et le sens de la vérité. Elle avait fait aussi de nombreux emprunts à Basedow, qui donnait pour but

(1) Rapport de l'inspection générale de Holowczyc en 1783. *Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*, Cracovie, 1878, t. I, p. 48.

(2) KARBOWIAK. *Système didactique pédagogique de la Commission*. *Przegląd historyczny*, Varsovie, 1905, t. I, p. 244.

à l'éducation de préparer les enfants à une vie commune, calme et heureuse (1). Elle résumait sa pensée quand elle disait que, ce qu'elle recherchait, c'était de faire des élèves heureux et qui rendissent les autres heureux (2).

Basedow recommandait d'inculquer à la société que forment les élèves les idées de droit et de devoir; il conseillait surtout comme objets d'étude l'histoire naturelle, les mathématiques, la morale, l'histoire, les langues latine et française; il n'était pas d'avis qu'on commençât le grec dans les écoles secondaires (gymnases).

Telles étaient également les idées de la Commission. Aucun système d'éducation n'est parfait, aucune construction humaine n'est sans erreur; l'œuvre de la Commission a rencontré des critiques et les reproches qu'on lui adresse sont souvent fondés. On a remarqué entre autres avec raison qu'en faisant retomber sur l'université la lourde charge de l'administration et du contrôle scolaire elle l'avait détournée de son but essentiel : la culture des sciences.

Le programme des écoles de province et de district était parfois trop restreint. Ainsi, en histoire, l'étude du moyen âge et de l'époque moderne n'était pas obligatoire. Des lectures sans suite ne pouvaient pas remplacer en cette matière un enseignement suivi. D'autres lacunes furent signalées, certaines incohérences furent révélées par la pratique. Dans un rapport de 1786, un professeur de physique à l'école de Płock déclare avoir dû apprendre par la pratique seule la place que la botanique devait occuper dans le

(1) KARBOWIAK. La pédagogie de la Commission d'éducation à la lumière des systèmes pédagogiques au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Przewodnik naukowy i literacki*, Léopol, 1907, p. 246.

(2) *Statuts scolaires*, 1783.

programme (1). Beaucoup de ces imperfections n'avaient cependant qu'une importance secondaire et auraient été faciles à corriger. D'autres tenaient exclusivement aux circonstances et il serait injuste de les imputer à la Commission. Elle avait dû conserver un assez grand nombre d'anciens professeurs qui lui faisaient une opposition obstinée et souvent peu loyale. Quelques professeurs d'histoire naturelle, notamment, s'amusaient à soulever par leur enseignement les sarcasmes des élèves ou les réclamations des parents, et, quand les familles se plaignaient, ils répondaient : Nous enseignons ce que nous prescrit la Commission (2).

D'autre part, les professeurs les plus favorables au nouveau régime avaient souvent plus de bonne volonté que de lumières.

Tout semblait ainsi conjuré pour faire échec à l'œuvre de la Commission et justifier les récriminations de ceux qui regrettaient l'ancien ordre des choses.

Les nobles, élevés par les Congrégations, regardaient les réformes à travers leurs préjugés et ne dissimulaient pas leur malveillance. Il se plaignaient surtout de voir diminuer et reléguer au second plan l'enseignement du latin et s'autorisaient de ce changement pour retirer leurs enfants des écoles publiques.

Hołowczyc dans son rapport se plaint de la décroissance constante du nombre des élèves (3).

Le même fait se constate à Kalisz où, « malgré les

(1) WIERZBOWSKI *Les rapports de l'école de district de Płock*, Varsovie, 1903, Cahier 3, p. 120.

(2) SMOLEŃSKI. *Les éléments conservateurs et la Commission d'Éducation. Ateneum*, Varsovie, 1889, t. II, p. 78.

(3) Rapport de l'inspection générale de Hołowczyc en 1782. *Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*, Cracovie, 1878, t. I, p. 32.

qualités et le nombre des maîtres, les habitants, par suite des changements survenus, délaissent les écoles et font élever leurs enfants chez eux » (1).

Les piaristes eux-mêmes eurent à souffrir de la défiance qu'éveillait partout la réforme scolaire.

« En 1776, le bruit courait aux environs de Łomża qu'ils ne conduisaient plus la jeunesse dans la crainte de Dieu, puisqu'ils devaient se soumettre aux ordres de la Commission. Mais quand on put se convaincre, écrit leur historien, qu'ils prenaient, au contraire, la crainte de Dieu comme base de toute science, le nombre de leurs élèves augmenta (2). »

La résistance des préjugés était d'autant plus tenace qu'elle était encouragée sous main par la jalousie des ordres religieux qui ne se résignaient pas à leur déchéance.

La Commission avait beau prescrire à ses inspecteurs de fermer aussitôt les écoles congréganistes qui ne se soumettaient pas à ses règlements : les religieux s'entêtaient dans leur opposition, forts de l'appui des familles qui déclaraient qu'elles ne confieraient leurs enfants aux écoles publiques que quand on y apprendrait le latin (3) et qu'elles préféreraient les envoyer faire leurs études à l'étranger plutôt que d'accepter la méthode nouvelle.

Dans une lettre à Stanislas Małachowski, Kołontay s'élève avec amertume « contre ce clergé régulier qui constitue un véritable danger pour l'instruction publique, parce que, soumis à un pouvoir étranger, il

(1) Fragment d'une histoire des écoles de Kalisz tiré d'un manuscrit de l'époque et publié par B. Wojciechowski. *Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*, Cracovie, 1895, t. VIII, p. 310.

(2) K. D. Courte information sur l'école de Łomża de 1616 à 1818. *Biblioteka warszawska*. Varsovie, 1861, t. I, p. 637.

(3) SMOLEŃSKI. *Ateneum*, Varsovie, 1839, t. I, p. 80.

regarde comme bien plus grave de désobéir à ses supérieurs, provinciaux ou généraux, qu'à l'administration temporelle ou spirituelle de son propre pays. La Commission, continue-t-il, revêtue par la République d'un pouvoir exécutif suprême, composée d'évêques et de laïques, doit avoir la haute autorité sur toutes les branches de l'éducation ; elle doit savoir comment sont instruits le prêtre et le religieux et édicter les règles de cette instruction. Toute confession, tout rite quelconque doit être soumis à son contrôle et à ses prescriptions » (1).

Il n'est pas impossible d'ailleurs que la Commission ait quelquefois manqué un peu de mesure et de prudence. La sécularisation avait été trop inattendue et la transformation trop radicale pour que les transitions eussent toujours été ménagées, et même des esprits modérés pouvaient concevoir quelques inquiétudes.

« La science morale, dit Bieliński, perdit ses bases religieuses et fut appuyée sur le droit naturel. On introduisit dans les études juridiques, la critique des institutions et des hommes et on essaya ce qu'il serait encore difficile de faire aujourd'hui, puisque nous ne connaissons pas exactement notre passé et que toutes les sources n'en ont pas été publiées avec la critique nécessaire (2). » Le temps et l'expérience auraient facilement corrigé ce que le plan primitif pouvait avoir de prématuré et d'excessif.

La Commission d'éducation d'ailleurs ne s'alarma pas de ces attaques, elle tint tête à ses contradicteurs et se montra par sa persévérance à la hauteur de sa grande et difficile tâche. Elle réitérait par la voix de ses circu-

(1) ŁUKASZEWICZ *L. c.*, t. II. p. 422, 435.

(2) BIELIŃSKI. *L'Université de Vilna*, Cracovie, 1899-1900, t. III, p. 519.

lares et de ses inspecteurs des ordres qui finissaient par être écoutés. Enfin elle avait pour elle des esprits comme Stanislas Staszic (1).

L'abbé Stanislas Staszic, 1755-1826, fut pour la Pologne de cette époque ce qu'avait été Konarski quarante ans auparavant. Il continua son œuvre avec plus de hardiesse et il peut être regardé comme le patriarche de la démocratie polonaise.

Né à Piła, en Grande Pologne, d'une famille bourgeoise, il avait fréquenté dans sa jeunesse les Universités de France et d'Allemagne où il s'était attaché à l'étude des sciences naturelles et surtout de la géologie. Esprit ardent et ouvert, il ne s'intéressa pas avec moins de passion aux sciences philosophiques et sociales.

Comme beaucoup de ses contemporains, il croyait que le progrès des sciences amènerait le bonheur de l'humanité, dont il attribuait tous les maux à l'ignorance. Il ne parlait qu'avec pitié de ces gens qui, « semblables au castor, recommencent toujours l'édifice de leurs pères, qui pensent toujours la même chose, n'osent réfléchir eux-mêmes et redoutent la pensée des autres. » Son grand cœur unissait le culte de la patrie à l'amour de l'humanité. Élève de Condillac et de Rousseau, dont il avait adopté les théories politiques et dont il contribua à répandre les idées parmi ses contemporains, il donnait pour seul but à l'enseignement l'utilité du pays. Avare pour lui-même afin de pouvoir être généreux envers les autres, il consacra la fortune considérable qu'il avait amassée à force d'ingéniosité et d'économie, à l'achat de vastes domaines qu'il partagea entre les paysans. Les malheurs de la Pologne lui inspirèrent des réflexions qu'il résuma dans deux ouvrages qui eurent un énorme reten-

(1) *Œuvres de Joseph Szujski*. Série II, t. V, p. 179.

tissement : le premier : « Remarques sur la vie de Jean Zamojski » *Uwagi nad życiem Jana Zamojskiego*, publié trois ans avant l'ouverture de la grande diète ; le second « Avertissements à la Pologne » *Przestrogi dla Polski* pendant le cours de cette diète.

Ces deux livres furent comme le « Contrat social » de la Pologne. La pensée maîtresse qui les anime est celle qui inspirera plus tard l'*Ode à la jeunesse*, de Mickiewicz : « Ensemble, jeunes amis ! Le bonheur de tous est notre bonheur à tous. »

Personne ne doit chercher son bonheur personnel au détriment de la société. La société est un être moral dont les citoyens sont les membres. Elle ne saurait subsister sans un gouvernement : l'Etat. Mais l'Etat, comme l'individu, est le serviteur de la société et sa mission consiste à lui fournir les moyens d'atteindre au bonheur. Pour cela, il forme les âmes des citoyens, de façon que chacun d'eux soit persuadé que son bonheur est dans son utilité sociale et qu'il est né, non pour l'esclavage, mais pour l'obéissance. Les âmes sont le produit de l'éducation. Une éducation conçue dans un esprit national et civique est la première condition du bonheur, par conséquent la première tâche de l'Etat. L'éducation, dans tout pays, doit être donnée sous sa surveillance.

L'Etat polonais s'est déjà acquitté de cette tâche, en créant un ministère de l'enseignement public, la Commission d'éducation. Il faut seulement étendre son contrôle jusqu'à l'enseignement privé.

Par contre, la Pologne n'a pas encore rempli les deux conditions essentielles du bonheur public, à savoir : la puissance et la justice de l'Etat.

La Pologne doit être puissante pour ne pas tomber sous le joug étranger ; elle ne sera puissante que par

un gouvernement fort. La meilleure forme de gouvernement, aux yeux de Staszic, c'est la République ; mais un pays entouré d'Etats despotiques, ne peut leur résister qu'en rassemblant ses forces sous une direction unique. Il sacrifie donc son idéal républicain pour conseiller l'hérédité du trône, une diète perpétuelle disposant du pouvoir législatif et exécutif, et délibérant à la majorité.

Quant à la justice de l'Etat, il demande l'égalité de toutes les classes devant la loi.

De même que l'ouvrage de Konarski « *O skutecznym rad sposobie* » avait suscité les réformes de la diète de convocation en 1764, ceux de Staszic ouvrirent la voie aux réformes de la diète de quatre ans.

Malheureusement, il ne put triompher des difficultés intérieures et extérieures. Après la chute de son pays, il s'appliqua à le faire profiter de ses talents dans les champs les plus divers : sciences, industrie, agriculture, prouvant par son exemple la vérité de ses belles paroles : « Une grande nation peut tomber ; périr, seule une nation vile le peut. »

Soutenue par de pareils hommes, la Commission poursuivait avec fermeté son œuvre, dont la plus belle partie était l'enseignement populaire. Pour la première fois, en Pologne, elle avait apporté un plan d'ensemble ; en dépit des résistances et des difficultés qu'elle rencontrait, elle l'exécutait avec méthode. Afin de se procurer les fonds nécessaires, elle faisait d'abord appel au clergé et aux riches propriétaires. Elle ne cédait aux évêques les églises des jésuites qu'à la condition d'entretenir les écoles paroissiales (1).

Elle en ouvrait plusieurs avec ses propres ressources

(1) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 356.

et leur donnait des programmes et des livres. Ces programmes comprenaient : l'instruction religieuse et morale, la lecture, l'écriture, le système des poids et mesures, le système monétaire, des notions d'économie domestique, d'hygiène et d'art vétérinaire.

Les enfants des campagnes devaient fréquenter l'école du mois de septembre au mois d'avril, et, les dimanches d'été, ils revoyaient ce qu'ils avaient appris en hiver. Les règlements prescrivaient de les traiter avec douceur et défendaient les punitions corporelles (1).

Ces écoles primaires ne tardèrent pas à se multiplier. D'après le recensement de 1790, dans l'ancienne terre de Wieluń, pour 40.000 habitants, il y avait 43 écoles, dont les cours étaient suivis par 762 garçons et 606 filles. Les documents nous donnent des chiffres analogues pour diverses autres régions (2). La principale difficulté consistait à trouver des instituteurs. En 1787, le primat Michel Poniatowski avait bien fondé à ses frais deux écoles normales, à Kielce et à Łowicz. Mais elles ne prirent pas une grande extension, puisque nous ne savons rien d'elles ; les désastres publics et la mort du primat (1794) durent arrêter leur développement (3). La Commission remédiait tant bien que mal à la disette de maîtres en faisant appel au clergé rural ou aux étudiants qui avaient terminé leurs études secondaires (4). Elle trouvait un appui assez actif dans les curés et les propriétaires. Il

(1) *Statuts scolaires*, chapitre xxii.

(2) ŁUKASZEWICZ, *L. c.*, t. II, p. 449.

(3) ŁUKASZEWICZ, *L. c.*, t. II, p. 418.

(4) J. GRAJNERT. Histoire de l'instruction du peuple. *Ateneum*, Varsovie, 1876. t. II, p. 572.

nous est impossible cependant d'établir avec quelque précision le bilan des établissements d'instruction primaire qui fonctionnaient alors, parce que les rapports sont trop souvent incomplets et vagues.

Au milieu de son œuvre immense, la Commission n'eut ni le temps, ni les ressources indispensables pour fonder des établissements d'enseignement professionnel. Mais elle ne s'en dissimulait pas l'importance et cherchait de même à susciter sur ce point l'initiative individuelle.

Vers 1785, Joseph et Casimir Czartoryski, répondant à son appel, créèrent une école d'agriculture théorique et pratique, avec une ferme modèle.

Tyzenhaus avait déjà fondé auparavant une école de comptabilité à Grodno; il y eut aussi là une école d'architecture et divers autres établissements qui n'eurent, en général, qu'une assez courte existence (1).

La Commission d'éducation n'essaya pas de créer des écoles pour les filles, mais elle surveilla leur éducation dans les pensions, les couvents ou les familles. L'esprit de ces divers milieux différait beaucoup : les couvents étaient restés ce qu'ils étaient au xvii<sup>e</sup> siècle ; les familles avaient été souvent, au contraire, pénétrées par les idées philosophiques ; quant aux pensionnats laïques, on y apprenait surtout à danser et à jouer du clavecin.

Tous les établissements d'éducation féminine furent soumis au contrôle des recteurs provinciaux et durent appliquer un programme qui comprenait : le polonais, le calcul, l'histoire nationale, la géographie,

(1) ŁUKASZEWICZ. *L. c.*, t. II, p. 446.

l'enseignement religieux et moral et les travaux manuels (1).

La réforme de l'éducation ne pouvait manquer d'avoir un retentissement dans les productions de la pensée.

La littérature, à cette époque, perd le caractère d'inspiration individuelle qu'elle avait au xvii<sup>e</sup> siècle ; les mêmes tendances sociales se retrouvent chez tous les écrivains. Comme les encyclopédistes dont ils s'inspirent souvent, ils entreprennent, au nom de la raison et du progrès, la lutte contre la routine et les préjugés. Leur rationalisme, toutefois, garde plus de mesure, et leur passion de réformes n'exclut pas le respect du passé. On sent ainsi chez eux la même inspiration que dans la Commission d'Education, qui s'était toujours efforcée de tenir le milieu entre un traditionalisme aveugle et une fureur inconsidérée de nouveautés.

C'est cette période de progrès réfléchi, de réformes à la fois profondes et modérées, que l'on appelle l'époque de Stanislas « Stanisławowska », et ce roi a mérité cet honneur par son culte éclairé des lettres. Il réunissait à ses fameux « soupers du jeudi » l'élite des gens de goût, leur donnait des thèmes à développer ou leur signalait, comme Louis XIV, des ridicules à peindre. Sous l'influence de la cour et de la vie de société, le latin fut éliminé des conversations et des livres. La langue nationale s'épura et s'assouplit au contact du français, sans toutefois se laisser étouffer par la francomanie qui sévissait alors dans toute l'Europe. Cette langue, la veille encore méprisée, et qui allait bientôt

(1) A. KARBOWIAK. Système didactico-pédagogique de la Commission d'éducation. *Przegląd historyczny*, Varsovie, 1905, p. 227.

être proscrite, produisit alors des œuvres de haute valeur (1).

Avec la forme, le fond littéraire change aussi : l'élément populaire y apparaît et acquiert une place de plus en plus importante.

La nature est étudiée avec plus d'exactitude ; « l'habitant des campagnes », observé avec plus d'intérêt.

Les phénomènes sociaux donnent lieu à une polémique ardente où la question des privilèges et du mérite personnel revient sans cesse, traitée sans doute avec la sentimentalité de l'époque, mais souvent aussi avec une éloquente précision.

Le goût de la lecture pénètre dans le public en même temps que l'esprit de critique et d'observation.

La Pologne a bientôt une centaine de périodiques dont soixante paraissent à Varsovie, entre autres le *Monitor*, rédigé par l'écrivain dramatique F. Bohomolec.

Ce grand mouvement intellectuel aboutit à la Constitution du 3 mai 1791 et il n'est que juste d'attribuer à la Commission d'éducation une large part d'honneur dans ce généreux élan de patriotisme polonais. Triomphe malheureusement éphémère et suivi des suprêmes désastres qui entraînent la Commission dans la ruine complète des institutions nationales. Les fonds scolaires tombèrent au pouvoir des puissances copartageantes.

Sur le territoire échu à la Prusse, les établissements d'enseignement subsistèrent, à l'exception de ceux des piaristes.

Une décision du cabinet prussien prescrivit, le

(1) Telles que les fables et les satires de Krasicki, les satires et l'histoire de Naruszewicz, les poésies de Karpiński et de Trembecki, les comédies de Bohomolec, de Zabłocki, de Bogusławski, les ouvrages politiques de A. Zamojski, de Staszic, de Kollontay, de Niemcewicz, de Wielhorski, de Wybicki, etc.

12 avril 1797, de conserver aux anciens fonds des jésuites leur destination scolaire.

D'autres établissements toutefois furent créés dans une pensée de germanisation (1).

Les savants allemands, Gedyke et Klewitz, visitèrent le pays à cet effet. Klewitz fait un grand éloge des écoles de la Commission d'éducation (2).

Le germanisme envahit plus violemment encore le territoire devenu autrichien. Les Piaristes durent se réfugier en Russie. Les Basiliens reçurent défense d'enseigner. Aucune école élémentaire ne fut entretenue. La plupart des édifices scolaires des villes furent convertis en casernes ou en magasins militaires. Les fonds scolaires réunis aux biens nationaux et ecclésiastiques disparurent dans le trésor public. Il en fut de même des biens de l'Université de Cracovie (3).

C'est en Russie que les écoles polonaises eurent le moins à souffrir. Le successeur de Catherine II, Paul I<sup>er</sup>, 1796-1801, n'était pas hostile à la Pologne. Il donna à la Russie un ministère de l'instruction publique dans lequel les anciennes terres polonaises formèrent le ressort de l'Université de Vilna, ayant à sa tête un curateur. Les fonds des jésuites furent attribués à ce ressort par des « ukazes » successivement confirmés.

Lors de la création du duché de Varsovie, les fonds scolaires, détenus par le gouvernement prussien, passèrent à la nouvelle administration, puis à celle du

(1) SEREDYŃSKI. Notes et documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique en Pologne. *Archivum do dziejów literatury i oświaty w Polsce*. Cracovie, 1878, t. I, p. 224.

(2) KLEWITZ. Geschichte und Darstellung des südpreussischen Schulwesens. *Neue Berlinische Monatschrift*, Berlin, 1805, n° 1.

(3) KALINKA. *La Galicie et Cracovie sous le règne de l'Autriche*. Cracovie, 1896.

Royaume de Pologne, et furent enfin absorbés par le trésor public russe sous Nicolas I<sup>er</sup>, 1825-1855.

Bien que la Commission d'éducation n'ait pas continué son œuvre, elle n'en a pas moins laissé des traces durables dans l'esprit polonais. Elle a sauvé la nation d'un anéantissement total, en affermissant en elle les principes du sentiment national, du devoir et du travail.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

*Le vice-recteur de l'Académie de Paris,*

L. LIARD.

VU ET ADMIS A SOUTENANCE

le 17 novembre 1910 :

*Le Doyen*

*de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,*

S. CROISSET.



INSTYTUT  
BADAŃ LITERACKICH PAN  
BIBLIOTEKA  
00-330 Warszawa, ul. Nowy Świat 77  
Tel. 26-68-63











F

20.143